

ACTES DES JOURNÉES D'ÉTUDE

LES ARCHIVES ORALES
DANS L'HISTOIRE
DE L'ARCHITECTURE

IFA, DÉCEMBRE 2000



S
E
N
N
L
O
C

ARCHIVES D'ARCHITECTURE DU XX^e SIÈCLE



	David PEYCERÉ, Introduction	3
	Dominique LEFRANÇOIS, Vers une politique de constitution d'archives orales en histoire de l'architecture	5
	Les archives orales dans l'écriture de l'histoire : éléments méthodologiques et juridiques	
	Marie-France CALAS, Quelques repères historiques	10
	<i>Archives orales, sources orales, témoignages, récits de vie : quelques définitions</i>	14
	Laure QUENNOUELLE, Le recueil des témoignages : enjeux, méthode et budget	15
	Florence DESCAMPS, Exploitation et valorisation des archives orales	20
	Florence DESCAMPS, Les archives orales : propriété intellectuelle et droit des auteurs	24
	Agnès CALLU, Hervé LEMOINE, Une reconnaissance tardive par l'État : l'avis du Conseil économique et social du 10 janvier 2001	28
	Florence DESCAMPS, Un statut d'archives publiques ? Un positionnement contestable	30
	Agnès CALLU, Aux Archives nationales, une politique raisonnée en faveur des témoignages oraux	31
	Hervé LEMOINE, Au Service historique de l'armée de terre, la parole à la « grande muette » ?	34
	Agnès CALLU, Hervé LEMOINE, Les collections audiovisuelles françaises : histoire d'un panorama	36

Paroles de chercheurs

	Frédéric SEITZ, Pour une éthique de l'entretien	40
	Richard KLEIN, La fonction de l'entretien dans l'archéologie du projet	42
	Frank VERMANDEL, L'oral comme éveil à l'écrit : l'entretien au service de la pédagogie	44
	Jean-Louis VIOLEAU, Mai 68 entre histoire et mémoire : le chercheur face à la question générationnelle	46
	Rémi PAPILLAULT, Limites et atouts des sources orales	50
	Aymone NICOLAS, Les Mémoires de Pierre Vago : que recueillir d'un témoin déjà auteur ?	52
	Catherine BLAIN, Pour comprendre la démarche de projet : l'entretien réitéré et interactif	54
	Jean-Charles FREDENUCCI, L'anecdote comme source d'une histoire des pratiques professionnelles dans le domaine de l'urbanisme	57
	Martine JAQUET, La recherche aux archives, ou l'indispensable témoignage oral pour faire parler des archives muettes	59

Quelques collectes en cours

	Dominique LEFRANÇOIS, Les archives orales de l'Ifa : un matériau hautement volatil	64
	David PEYCERÉ, La constitution d'archives orales au centre d'archives de l'Ifa	66
	Catherine COLEY, L'expérience des Archives modernes de l'architecture lorraine (AMAL)	69
	<i>Modèle d'interview de l'AMAL</i>	72
	Alice THOMINE, Les archives orales en histoire de l'architecture au Centre des archives du monde du travail à Roubaix	75
	Julie GUIYOT-CORTEVILLE, Une collection au cœur des collections. Les archives orales à l'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines	78
	Véronique DAVID, Architecture et art religieux en France, 1920-1970 : un programme d'enquêtes orales	81
	<i>Budget de la campagne d'archives orales sur l'architecture et l'art religieux</i>	83
	Alice THOMINE, Éléments pour une filmographie de l'architecture : sondage dans les archives télévisuelles de l'INA	84

Annexes

	Bibliographie	86
	Liste des participants aux journées d'étude de décembre 2000	89
	Index	91

Photos de couverture



Paul Bossard lors de la journée d'étude sur sa carrière, Centre des archives du monde du travail. 1998, cl. Yves Dartois, École d'architecture de Lille.



La parole perdue : que se sont dit Auguste Perret et Fernand Pouillon (de dos sur la photo) sur le Vieux Port à Marseille ? 1952, Cl. P. Dalloz IFA/DAF, fonds Perret.



Les interviews de l'Académie d'architecture : Jean Ballardur interrogé par Gérard Grandval 1998, cl. Georges Philippe/AA.



Félix Dumail prononçant un discours (remise de la médaille de la fondation Guérinot, Académie d'architecture, 27 juin 1953). Cl. A. Mefire.



Le geste et la parole : Claude Parent parle de la fonction oblique... Cl. Jeanbor, 1981. IFA/DAF, fonds Parent.

Remerciements pour les images de couverture à Yves Dartois, Xavier Dousson, Sonia Gaubert, Guillaume Marchand, Georges Philippe, Jean Swiatek, Michel Valard.

INTRODUCTION

Très générale, l'expression « archives orales » désigne aussi bien les documents sonores émanant de l'activité normale de certains organismes (par exemple les stations de radio) que des enregistrements produits, à des fins de documentation, par une institution de mémoire comme un centre d'archives ou un musée. Dans le domaine des archives, c'est l'un des points de contact entre le métier de l'archiviste et celui de l'historien, puisque ici le premier crée de toutes pièces de l'information. Les rapports entre archives orales et archives audiovisuelles ouvriraient encore d'autres horizons.

Dans les services d'archives, les archives orales se sont développées dans des domaines limités et précis dans lesquels l'action personnelle de certains individus avait une importance particulière : ainsi, dans l'Armée de l'air, autour des pionniers de l'aviation militaire. L'expression « archives orales » désigne alors des programmes d'interviews systématiques. En l'occurrence, ces interviews ont pour objectif de garder la trace d'événements, de considérations, de décisions, voire d'états d'esprit, qui n'apparaissent pas dans les archives traditionnelles sur papier (on peut imaginer que ces archives sur papier sont peu éloquentes dans une administration comme la Défense nationale). Les archives orales devraient contribuer à écrire, peu à peu, une histoire autre que celle révélée (ou à révéler) à partir des archives sur papier : une histoire plus proche, sans doute, de celle qu'esquissent les témoignages publiés librement par des acteurs ou des témoins sous forme de mémoires ou de souvenirs.

L'architecture est un champ de l'activité humaine parmi les plus individuels. C'est un paradoxe, vu le très grand nombre de personnes et de collectivités impliquées pour chaque chantier ou concours, mais qui s'impose comme une évidence lorsqu'on

met en regard le poids des agences et, à l'intérieur de celles-ci, le poids, la personnalité des architectes. On le ressent tout particulièrement dans un centre d'archives comme celui de l'Ifa, où sont conservées, essentiellement, les archives d'agences d'architecture – lieux d'activité collective –, données à l'État par des individus.

Or il semble que ni l'exploitation, ni la collecte, ni la constitution d'archives orales n'aient beaucoup mobilisé jusqu'ici archivistes et historiens de l'architecture. On sait que l'intérêt public pour l'histoire de l'architecture, relativement récent, ne remonte guère en France au-delà des années quatre-vingt (du moins pour le recours aux archives d'origine privée); sans doute les archives orales sont-elles toujours collectées en un second temps, après que l'on a assuré la collecte du papier.

Pour souligner le paradoxe (et peut-être l'urgence) d'une collecte de la mémoire orale, on peut aussi remarquer que, malgré leur action individuelle, peu d'architectes ont laissé des mémoires ou des témoignages sur leur œuvre ou sur leur temps. Fernand Pouillon, le plus connu sans doute, André Gutton, Émile Aillaud, Pierre Dufau, Claude Parent, Charlotte Perriand, ou un peu plus tôt Henry Van de Velde ont publié des textes autobiographiques qui étaient en même temps un regard porté sur leur temps. Pierre Vago n'a réussi à faire paraître son journal qu'en 2000, après vingt ans d'efforts (voir p. 52). Les quelques textes de ce genre qui existent en France disent évidemment autre chose que les dossiers administratifs ou même que les calques d'esquisses. Comment pallier leur rareté? Si les textes d'humeur sont nombreux au xx^e siècle grâce aux revues, la parole des architectes reste rare, et leur regard rétrospectif, narratif, plus encore.

Dès l'ouverture du centre d'archives de l'Ifa, en 1988, Gilles Ragot, son responsable, avait l'intention d'accompagner la collecte d'archives

DAVID PEYCERÉ

conservateur,
responsable du centre
Archives d'architecture du xx^e siècle, Ifa

classiques par celle des souvenirs oraux. La présente journée d'étude, déjà programmée avec le Bureau de la recherche architecturale, devait se tenir il y a dix ans, puis s'est trouvée reportée plusieurs fois. À l'époque, l'Ifa cherchait à recueillir les archives du « premier xx^e siècle », celles d'architectes souvent déjà disparus, alors qu'aujourd'hui il collecte plutôt les dossiers d'agences encore en activité ou presque. La place de l'oralité a d'abord changé dans nos relations avec les donateurs.

Par ailleurs, si un centre comme celui de l'Ifa ne recueille pas beaucoup d'archives orales, partout en France il s'en crée, – et il s'en perd. À l'université comme dans les écoles d'architecture, l'histoire passe fréquemment (de plus en plus ?) par l'entretien avec les témoins disponibles. Les cassettes ne parviennent cependant pas toujours jusqu'à un lieu de conservation.

Peut-on faire mieux, se donner des objectifs dans ce domaine, des règles de travail? C'est l'un des volets de la réflexion. Nous avons donc réuni en trois demi-journées des responsables de programmes nationaux d'archives orales (sans lien avec l'architecture), des chercheurs en histoire de l'architecture confrontés à la collecte de témoignages oraux, et enfin les responsables de services d'archives ou d'associations de mémoire de l'architecture.

Ces journées d'étude ont été portées longtemps par Anne Laporte (BRAU) ;

Noémie Lesquins¹ a remis en 1999 au BRAU un rapport constituant l'esquisse des tables rondes, que Dominique Lefrançois, urbaniste et chercheur, a conçues et organisées, en un dialogue fécond avec les intervenants et beaucoup d'autres chercheurs. Elles ont eu lieu en décembre 2000, grâce notamment à l'implication active d'Anne Laporte, de Florence Descamps, de Laure Quennouëlle et de Danièle Voldman, qui en sont ici remerciées.

Dominique Lefrançois a ensuite préparé l'édition de ces actes, reprenant complètement la forme et la disposition des textes qu'on va lire à partir des enregistrements ou des textes envoyés après coup par les auteurs, dans le souci d'une cohérence d'ensemble. Tous les auteurs ont bien entendu approuvé la version finale. Le premier texte (historique des collectes sonores, par Marie-France Calas) et les deux derniers (un exemple de programme de collecte dans le domaine de l'histoire de l'art religieux du xx^e siècle, par Véronique David, et un sondage dans les archives audiovisuelles de l'INA, par Alice Thomine) ne transcrivent pas des interventions faites lors des journées d'étude, mais correspondent à des lacunes du programme soulignées alors par leurs auteurs, présents dans la salle.

Nous regrettons de n'avoir pu transcrire (en raison de malheureuses défaillances techniques des enregistrements) les échanges qui ont eu lieu à plusieurs moments des jour-

nées d'étude. Celles-ci se sont notamment terminées par une remarquable visite du Service historique de l'armée de terre, présenté par Hervé Lemoine, à l'issue de laquelle plusieurs des options présentées au cours des deux journées ont été débattues.

Enfin, nous avons espéré, avec Anne Laporte, que ces actes puissent avoir l'usage d'un « manuel » d'informations pratiques pour les étudiants souhaitant entreprendre des entretiens. Il ne s'est pas avéré possible de le structurer ainsi, mais, dans ce souci, certains passages ont été placés hors texte (définitions, exemples de budgets, etc.). Depuis la tenue de ces journées d'étude, cependant, le manuel attendu est paru, sous la signature de Florence Descamps, sous la forme d'un gros livre auquel il suffit désormais de renvoyer².

1 Archiviste paléographe, auteur d'une thèse de l'École pratique des hautes études sur l'architecte Jean Le Coureur.

2 Florence Descamps, *L'Histoire, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, CHEFF, 2001.

VERS UNE POLITIQUE DE CONSTITUTION D'ARCHIVES ORALES EN HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE

Les enseignements et méthodes de la discipline histoire

Le présent recueil d'articles, constituant les actes d'une journée d'étude montée par l'Ifa en décembre 2000, a pour ambition de réfléchir à ce que serait une politique de constitution d'archives orales dans le domaine de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Les expériences et les savoirs sur les archives orales¹ acquis dans le domaine de l'histoire en général, évoqués dans la première partie, constituaient un préalable indispensable à tout questionnement. La source orale, employée depuis la fin du siècle dernier par les ethnologues, l'est aussi, depuis les années soixante-dix, par les historiens, qui y ont aujourd'hui de plus en plus recours. Son utilisation, préconisée hier pour donner la parole aux exclus de l'histoire, s'est multipliée et étendue à d'autres domaines de l'histoire: étude du fonctionnement des institutions, des professions, des pratiques, etc. Sa contestation même, au sein d'une communauté des historiens circonspecte quant à sa valeur scientifique, a engagé les historiens à définir ses fondements méthodologiques. Nous disposons donc aujourd'hui de méthodes, certes soumises à évolution, certes plurielles – avec des écoles et des querelles de chapelles sur la nature de l'entretien (récit de vie, entretien semi-directif), sur l'opportunité d'accompagner le témoignage oral de pièces écrites (transcription) –, en tout cas déjà bien explorées. Dans les pages qui suivent, les premières, volontairement pratiques, constituent une sorte de vademecum: elles récapitulent les méthodes de l'entretien codifiées par les historiens, susceptibles de servir de base aux architectes, urbanistes, etc. Avec les problèmes juridiques évoqués ensuite, nous espérons esquisser des réponses aux appréhensions des archivistes, aux prises avec les droits complexes d'un type de

sources mettant en scène trois personnes ou auteurs potentiels, le témoin, l'intervieweur et l'institution dont celui-ci dépend.

Si les historiens et archivistes intervenant dans cette première partie font preuve d'une grande modestie, l'empirisme de leurs propositions n'est pas dépourvu de leçons à tirer. Les pages suivantes, centrées sur les expériences d'institutions investies dans le champ large de l'histoire, révèlent le foisonnement des initiatives tout autant que la nécessité de les inventorier, alors que s'esquisse une dernière forme de reconnaissance, celle du gouvernement, qui réfléchit aujourd'hui aux moyens de donner à la source orale une assise juridique: le guide réalisé par les Archives nationales et le Service historique de l'Armée de terre (p. 36) a été salué par le Conseil économique et social comme «un outil indispensable de connaissance et d'expertise du paysage français actuel des archives orales». Le Conseil économique et social rappelle que la source orale, pour pouvoir être réglementée, doit d'abord être définie, ce qui implique de s'interroger d'abord sur la nature des sources orales déjà fabriquées, le type d'institutions qui les produit et les raisons qui les y amènent. Autant de questions qui nous semblent bien être celles que doit poser une politique de constitution d'archives orales dans notre discipline.

Dans la deuxième et la troisième partie de ces actes, les expériences de chercheurs et d'institutions dans le domaine particulier de l'histoire de l'architecture et de la ville ouvrent la voie à un premier type de recensement: une enquête sur le modèle de celle menée par les Archives nationales et le Service historique de l'Armée de terre (p. 36), à plus fine échelle, permettrait de repérer les institutions actives dans le domaine qui nous intéresse. Les moyens de conce-

DOMINIQUE LEFRANÇOIS

Urbaniste, chercheur

voir et de mener une politique de constitution d'archives orales sont à ce prix. La fabrication d'archives orales nécessite un investissement en termes de temps, d'argent, de matériel, de main d'œuvre, etc., à faire pâlir à l'avance les institutions chargées des archives. Or, comme le signale Laure Quennouëlle (p. 19), certains coûts sont incompressibles : pour que la source orale soit utile à l'histoire, on ne peut faire l'impasse sur sa qualité. Une campagne d'entretiens réalisée autour d'un architecte selon les règles de l'art mobilise pas moins de deux personnes (celui qui fait les entretiens, celui qui assure la cohérence d'ensemble de la campagne) ; les entretiens, avant d'être menés, doivent être préparés et pensés pour la postérité. Destinés à une consultation plus ou moins lointaine, ils doivent être transcrits et accompagnés d'un appareil critique, afin de pouvoir être lus à lumière des circonstances dans lesquelles ils ont été produits, première exigence d'une source souvent critiquée pour sa partialité.

Un inventaire de l'existant aurait l'avantage de présenter la source à constituer en fonction des manques, des compléments possibles, et surtout d'aller contre la tendance courante, dénoncée par Frédéric Seitz (p. 41), qui consiste à choisir les témoins en fonction de leur âge avancé. Cette pratique inspirée par l'urgence, contraire à toute politique raisonnée, n'est pas sans évoquer le reproche souvent adressé à la conservation du patrimoine moderne, où la sélection des bâtiments à préserver intervient avant qu'ait été esquissée l'histoire de l'époque qu'ils sont censés représenter. Cet inventaire contribuerait également à aborder plus sereinement l'un des gros problèmes que pose la conservation de la source orale à l'archiviste, confronté à l'accumulation des traces héritées de l'histoire, et dont le principal souci est désormais d'apprendre à « bien éliminer ». À elles seules, ces journées d'étude et leur public ont révélé que les initiatives pour constituer de telles sources dans notre domaine sont nombreuses, dans le domaine des archives comme dans celui de l'enseignement supérieur. Notre discipline manque donc moins d'institutions engagées dans le champ de l'entretien que d'instruments pour les connaître, et pour ainsi pouvoir

utiliser les fonds constitués (Alice Thomine, p. 84, rappelle les richesses que recèlent les sources télévisuelles sur l'architecture, un gisement documentaire voisin de celui des sources orales, mais qui n'a pas été évoqué plus précisément pendant les journées d'étude).

Des institutions architecturales et urbaines déjà mobilisées sur la question de l'oral

Le recours aux archives orales est d'ores et déjà une évidence, dans notre discipline, pour les institutions qui font de l'histoire l'instrument d'une réhabilitation, celle d'objets architecturaux ou urbains récents décriés (parce que contemporains, ou en raison d'une stigmatisation conjoncturelle : grands ensembles, villes nouvelles...). Des services municipaux d'archives, la Délégation interministérielle de la ville (DIV), le Programme interministériel des villes nouvelles d'Île-de-France montent aujourd'hui des programmes de collecte d'archives (« archives papier » traditionnelles) et d'archives orales pour recueillir la parole de l'ensemble des acteurs concernés par l'acte de bâtir, architectes, maîtres d'ouvrage et autres intervenants, susceptibles de révéler la complexité des héritages, la richesse des utopies, etc. Comme dans les années soixante-dix lorsque la source orale cherchait à faire remonter les points de vue des « oubliés » ou des « petites mains » de l'histoire, la parole de l'usager est aujourd'hui elle-même convoquée (écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, p. 78 ; DIV) pour mettre en avant l'existence d'une strate mémorielle de plus, celle de l'habitant, dont la participation à l'œuvre bâtie, aujourd'hui constamment invoquée, se limite dans les faits à l'acte « passif » – mais non moins utile – de rapporter l'histoire vécue du bâti et des lieux (celle des villes nouvelles, des quartiers dits sensibles).

L'époque, plus qu'hier dominée par l'incertitude, invite à une appréhension de la réalité dans toute sa complexité et à la recherche de paroles plurielles. L'apparition de centres d'archives sur l'architecture dans les années quatre-vingt, liée au développement, depuis 1968, de lieux et de pratiques de recherche dans les écoles

d'architecture, avait déjà permis – par exemple par la mise en exergue du processus de conception – de renouveler le champ d'une recherche jusque-là surtout pensée en termes esthétiques. La collecte d'archives orales aujourd'hui envisagée par de nombreux centres d'archives doit rendre compte de la complexité d'une œuvre qui se construit dans le temps, de l'étape de la conception jusque dans la phase de réalisation, grâce à une pluralité d'acteurs, et qui implique donc de croiser les points de vue et les sources. Ainsi trouve-t-on, parmi les centres d'archives investis dans le champ de l'oral, le Centre des archives du monde du travail (CAMT, Archives nationales, Roubaix), ou les Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, dont les expériences sont évoquées ici ; parmi le public de ces journées d'étude, se trouvaient représentées les Archives départementales de l'Orne, les archives de l'école d'architecture de Bordeaux, l'école d'architecture de Grenoble.

Les écoles d'architecture constituent un réservoir méconnu : la pratique de l'entretien se glisse là où l'on ne l'attendait pas forcément. Frank Vermandel le montre à propos du séminaire Architecture et communication de l'école d'architecture de Lille (p. 44), qui n'a que tardivement recouru à l'oral comme méthode d'enquête historique, et d'abord comme outil pédagogique fournissant aux étudiants une initiation à l'écriture, à travers le long travail de transcription et de valorisation des entretiens. Mais dans l'ensemble, les écoles d'architecture, fortement dominées par l'enseignement de la pratique du projet, glissent l'enseignement de l'histoire – au-delà des séminaires qui lui sont consacrés – ici dans un cours de méthodologie, là dans un cours d'initiation à la critique des revues d'architecture, et semblent faire leurs propos de Paul Veyne² pour lequel l'histoire n'existe pas car tout est historique : « L'histoire, c'est bien l'événement, le fait, et qu'un événement n'est connu que par traces, et que tout fait de toute la vie de tous les jours est trace de quelque événement. »

La source orale sert également des professions moins bien organisées que celle des architectes, et aujourd'hui en quête d'identité et de recon-

naissance. Les urbanistes et les paysagistes (l'Institut d'urbanisme de Paris à l'université Paris XII, l'école du paysage de Versailles) y ont ainsi recours pour y repérer les spécificités de leurs pratiques, qu'ils appréhendent mal dans les sources écrites. Autrement dit, l'oral se présente aujourd'hui autant comme une source pour écrire l'histoire que comme moyen mis au service d'une action pédagogique, institutionnelle, etc. Certains centres d'archives (le CAMT, p. 75) se servent d'entretiens avec des architectes pour aborder les archives numériques, un nouveau type de documents qu'il faudra bien apprendre à traiter. Pour nombre d'institutions archivistiques ou de chercheurs, l'entretien avec des témoins permet de comprendre des archives écrites aujourd'hui difficiles à lire, à étudier ou à trier : archives d'ingénieurs, dessins aux modes de représentation oubliés (CAMT; Archives de la construction moderne de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, cf. Martine Jaquet, p. 59).

Règles et ressorts d'un certain empirisme

En matière de méthodes, tous les intervenants ont mis en avant les difficultés, mais aussi les richesses, d'un très fort empirisme, ainsi que les particularités propres à notre discipline.

Frédéric Seitz (p. 40) souligne, comme un handicap à prendre en compte pour la constitution de sources orales sérieuses chez les architectes, le système de vedettariat qui sévit dans le monde de l'architecture ; Jean-Louis Violeau (p. 47) met en avant l'étroitesse du milieu, qui rend délicat d'interroger un témoin appartenant à telle ou telle obédience d'un milieu auquel le chercheur appartient aussi. La « naïveté » de l'intervieweur – un atout pour J.-L. Violeau, un obstacle par Catherine Coley (AMAL) – est en tout cas une question importante alors que même les centres d'archives font souvent réaliser les entretiens par des étudiants. Si le système d'enseignement des écoles d'architecture, basé sur une relation de maître à élève, oblitère l'attitude critique chez le jeune intervieweur, la grande place accordée à l'oral dans l'enseignement incite au contraire les écoles à la fabrication d'archives orales (par exemple dans le

séminaire de Frank Vermandel déjà mentionné). Au CAMT, l'absence de moyens financiers fait de l'archiviste l'unique acteur de la campagne d'entretiens : la constitution d'archives orales lui confère, au-delà de ses fonctions premières, une compétence de chercheur.

Les spécificités de l'architecture peuvent contribuer à asseoir la validité des questionnaires. Le dessin d'archives (ou la photo) sur lequel s'appuient certains intervieweurs pour mener leurs entretiens peut canaliser une parole vite considérée comme « manipulatrice » ou « amnésique » : il permettrait de faire resurgir la mémoire chez des architectes dont le principal mode d'expression a toujours été le dessin. Le bâtiment constitue en lui-même une source utilisée dans les écoles d'architecture à côté des sources écrites ou orales. Beaucoup ont recours à la visite sur place pour faire resurgir une mémoire volatile (CAMT, AMAL, Catherine Blain, etc.). « Le sensible » est également présenté comme un instrument permettant de glaner une parole non convenue. Catherine Blain, multipliant les entretiens avec les architectes dont elle étudie le parcours, finit par esquisser une méthode proche du récit de vie ou de l'« observation participante » de l'ethnologue, alors que Jean-Charles Frenuccu, dans ses entretiens réalisés avec des hauts fonctionnaires coutumiers (comme les architectes?) de la langue de bois, met l'accent sur l'anecdote, également privilégiée par les ethnologues et les sociologues, et qu'il estime seule capable, dans ce contexte, de révéler un matériau exploitable.

Dans tous les cas, résume Frédéric Seitz, distance par rapport aux propos du témoin et critique de la source pour la lire comme pour la constituer constituent les deux principes de base pour réaliser des entretiens. Un jugement qui apporte de l'eau au moulin des controverses méthodologiques et des débats de ces journées d'étude : l'oral doit-il toujours être accompagné de sa transcription écrite ? Faut-il interroger un témoin qui a déjà écrit sur son œuvre (p. 52), sachant qu'il aura toujours tendance à dire ce qu'il a déjà écrit si l'entretien n'est pas suffisamment directif ? Faut-il avoir recours à la vidéo, qui peut sembler particu-

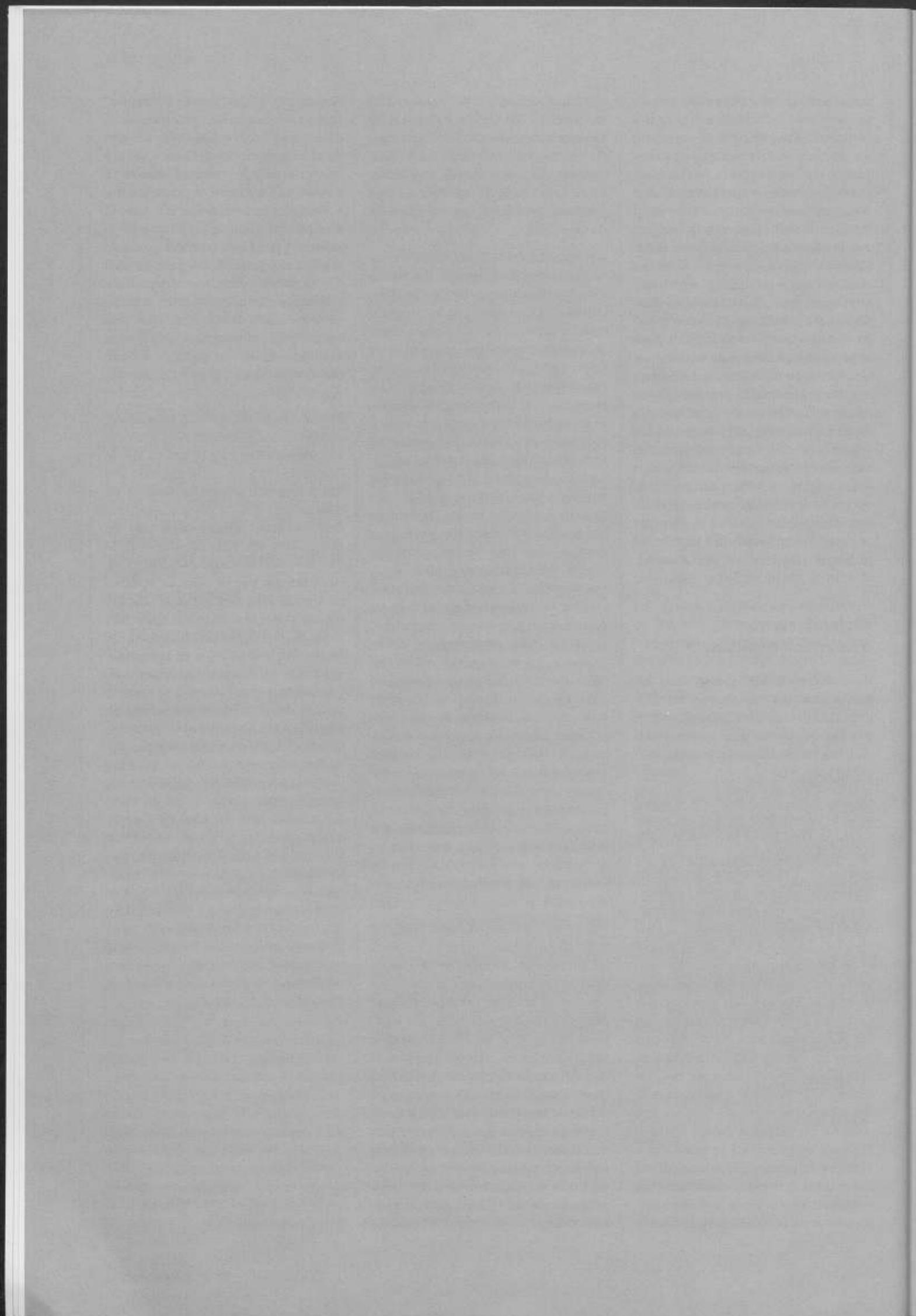
lièrement justifiée pour l'architecture ? Devant ces questions, c'est souvent la dimension économique – le budget de la campagne d'entretiens – qui, au cours des débats, apparaît comme le moyen de trancher. On pense encore à Paul Veyne : l'histoire n'a pas de méthode, si ce n'est la critique de la source, car l'histoire n'est pas une science. « Le texte ou l'archive ne sont pas la preuve définitive d'une vérité quelconque, mais une butte témoin incontournable dont le sens est à bâtir ensuite par des questions spécifiques, et l'historien sait bien que la validité de la connaissance dépend de la validité du but³. »

Pour l'instant, les diverses institutions, soucieuses de donner plus d'assise aux démarches engagées au fil de l'action et du terrain, ont exprimé lors des journées d'étude leur volonté de donner une suite à ces journées, au-delà des actes publiés : une mise en réseau, des échanges de savoirs et de connaissance des sources constituées, par exemple par le biais de groupes de travail. Ifa s'est proposé d'amorcer, en collaboration avec l'université Paris IV et l'école d'architecture de Paris-Belleville, un programme d'études sur les années cinquante (architecture et urbanisme). Les enseignants des écoles d'architecture de Lille (Richard Klein, Frank Vermandel, Gwenaël Delhumeau) souhaitent travailler avec une institution archivistique susceptible de conserver les enregistrements réalisés à l'occasion des séminaires. Du côté des enseignants en histoire, Danièle Voldman (Institut d'histoire du temps présent, modérateur de la table ronde consacrée aux chercheurs) et Florence Descamps, qui ont élaboré des méthodes différentes au vu d'objectifs sans doute en partie distincts, offrent une contribution qui serait précieuse : l'enseignement de règles élémentaires de méthode.

1 Pour quelques définitions (archives orales, source orale, entretiens, etc.), voir l'encadré p. 14.

2 Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1971.

3 Paul Veyne, *ibid.*



LES
ARCHIVES
ORALES
DANS
L'ÉCRITURE
DE L'HISTOIRE

*ÉLÉMENTS
MÉTHODOLOGIQUES
ET JURIDIQUES*

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Ce texte ne correspond pas à une intervention lors des journées d'étude, mais à une mise en perspective qui est alors apparue nécessaire. En effet, si les collectes d'archives orales liées à des programmes historiques ne commencent guère avant les années 1970, elles s'appuient sur une tradition lancée dès la fin du XIX^e siècle dans des champs scientifiques où la collecte joue un rôle important (linguistique, ethnographie, folklore, musicologie), ainsi que sur une technologie du son dont il n'est pas inutile de rappeler les débuts et l'évolution. Marie-France Calas, longtemps directrice de la Phonothèque nationale (Bibliothèque nationale de France), a bien voulu apporter cette contribution liminaire essentielle.

MARIE-FRANCE CALAS

conservateur général du patrimoine,
chargée de mission

• Les collections
d'enregistrements oraux
font partie intégrante
du patrimoine •

En 1877, la possibilité de fixer les sons a représenté « une des merveilles les plus grandes que l'homme ait pu concevoir et réaliser¹ ». Aujourd'hui, le domaine phonographique a des sources diverses : l'édition, la création sonore, la radio, la collecte de phonogrammes. L'objet des journées d'étude de l'Ifa porte sur cette dernière catégorie, le champ de l'oral produit par des chercheurs, des associations, des institutions. Or, si l'apport de la source orale constitue en architecture une dimension nouvelle, l'enregistrement et l'étude de corpus oraux s'inscrivent en revanche dans une histoire ancienne, interdisciplinaire, à laquelle la possibilité de fixer la voix a conféré une dimension nouvelle et singulière. Nombre d'historiens semblent l'oublier.

Ainsi, dès 1896, des érudits, des chercheurs (anthropologues, ethnomusicologues, linguistes) fixent sur des

cylindres leurs collectes. Conscients de créer des collections destinées à être conservées et transmises aux générations futures, ces pionniers se préoccupent tout de suite de normaliser les supports². Les grandes missions ethnographiques, musicales et linguistiques, dans la tradition de celles du XIX^e siècle, sont menées avec méthode³ sous l'égide d'institutions de l'État. Très naturellement, au tournant du siècle, apparaissent des lieux spécialisés capables d'en assurer la conservation, à Vienne en 1899, à Berlin en 1904, en 1911 à Paris avec les Archives de la parole de l'université de Paris. En 1932 est fondée la Phonothèque du musée de l'Homme, et, en 1938, la première Phonothèque nationale au monde est créée pour recevoir le dépôt légal des phonogrammes, prévu par la loi dès 1925. Elle hérite en 1963 des collections des Archives de la parole et

du Musée de la parole et du geste, avant d'être intégrée en 1977 à la BNF. Ces premiers enregistrements, rares, et fragiles, constituent les incunables du son, souvent émouvants, comme la voix d'Alfred Dreyfus lisant, en 1913, ses *Mémoires* pour les Archives de la parole.

Aujourd'hui, il existe des lieux nationaux d'excellence pour l'édition phonographique (la BNF) et la radio (INA). L'État y investit des budgets conséquents dans la gestion des fonds sonores. Dans une moindre mesure, les grands musées d'ethnographie, les Archives nationales et certains services d'archives départementaux ont réuni des collections suffisamment importantes ou historiques pour les traiter de façon spécifique.

Mais la création d'institutions spécialisées n'implique pas pour autant l'engagement de l'État dans le domaine des collections orales ni leur consécration patrimoniale. Plusieurs raisons expliquent cette situation ancienne.

À l'origine, les entreprises les plus importantes dans le domaine des collectes orales relèvent d'initiatives individuelles, et non de la puissance publique. C'est l'anthropologue Léon Azoulay, ou le grammairien Ferdinand Brunot, qui parviennent à convaincre l'État de les aider. Les premiers enregistrements de témoignages sur la guerre de 1939-1945 sont réalisés, à partir des années cinquante, par des enseignants issus de la pédagogie Freinet et du mouvement de l'École moderne⁴. Jean Thévenot, homme de radio convaincu, les assiste après avoir fondé dès 1949 l'association des Chasseurs de sons, et, en 1953, l'agence MEMNON.

Aujourd'hui encore, la grande entreprise de l'Inventaire général du patrimoine méconnaît superbement la dimension sonore des lieux et des espaces naturels. Pourtant la cartographie sonore d'une région⁵, d'un lieu, est régulièrement et scientifiquement établie par des personnes privées⁶, chercheurs souvent musiciens. Leurs enquêtes restent en mains privées faute de lieux pour les recevoir.

La création sonore depuis les années vingt a été illustrée par nombre d'ar-

tistes. Mais c'est l'action déterminée d'un petit nombre d'enseignants convaincus qui impose la dimension créative du sonore au sein des écoles d'art. Leur initiative et le développement de l'internet a permis la création de BASSON, réseau informel permettant aux sections son des écoles d'art en France d'échanger sur ce thème.

On constate également un problème de reconnaissance culturelle, institutionnelle, spécifique à l'oral. L'oral est dans notre société doublement marginalisé, par rapport à l'écrit, mais aussi par rapport à l'image. Faut-il y voir, comme Philippe Joutard, la marque de la singularité française? L'histoire orale n'a pas connu dans notre pays un développement dynamique comme chez nos voisins européens. La France a développé un modèle historiographique fondé sur une mythologie écrite et savante⁷. Il est vrai que ni l'université ni le CNRS n'ont pris leur place dans ce débat. En revanche les Comités d'histoire, au départ institutionnels, connaissent un développement inédit. Inspirés par l'action du premier Comité consacré à l'histoire de la Sécurité sociale et créé à l'instigation de Guy Thuillier, ils situent leurs productions orales dans un cadre archivistique. En effet, en 1973, le premier programme d'envergure, conduit sur l'histoire de la Sécurité sociale par Dominique Schnapper, pose comme postulat que les collectes réalisées seront des archives publiques, versées aux Archives nationales et non communicables pendant 30 ans. Ce statut, surprenant pour des documents qui relèvent manifestement du Code de la propriété intellectuelle, n'a pas contribué à clarifier le débat sur les collectes orales⁸. L'histoire orale, en se situant délibérément dans le champ des archives, introduit une dichotomie de fait entre les collectes des linguistes, des ethnologues, etc., et celles réalisées par des historiens.

Alors que le terme de *phonographe* est imaginé en 1864 par Nadar, repris en 1877 par l'abbé Lenoir, que celui de *phonogramme*, utilisé dès 1889, est retenu par la loi du 3 juillet 1985 sur les droits voisins pour nommer

toute fixation sonore, dans le langage courant, ce sont les expressions *archive sonore* et *archive orale* qui sont les plus usitées. Cet emploi abusif a irrité depuis les années quatre-vingt plus d'un archiviste. Anne Pérotin-Dumon, à plusieurs reprises, a souligné l'ambiguïté du terme « archive » lorsqu'il ne désigne pas un document relevant du statut des archives (loi sur les archives du 3 janvier 1979) mais des enquêtes orales couvertes par le droit d'auteur⁹.

L'histoire des collectes orales est contingente au développement des techniques d'enregistrement

L'évolution des techniques d'enregistrement au cours du siècle est fulgurante. Le collecteur, en 1900, fixe sur des cylindres de cire d'abord deux, puis quatre minutes de son. Dans les années vingt, l'électrification améliore la qualité de la gravure et amplifie la restitution. La radio en est la première bénéficiaire, mais les missions de collecte sur le terrain profitent également de cette nouveauté, même si la durée des supports reste toujours de quatre minutes.

Après la deuxième guerre mondiale, la généralisation des magnétophones à bande¹⁰ permet plus de souplesse, et affranchit le collecteur des contraintes spatiales. En 1951 le Nagra I de l'ingénieur Stefan Kudelski, et en 1963 l'enregistreur analogique à cassettes de Philips, marquent le paysage de la collecte. Dans les années quatre-vingt-dix, un saut qualitatif important est introduit par la révolution numérique. Elle permet la restitution sonore, à l'identique et dans la continuité, de deux heures de son. Aujourd'hui, il est possible d'intervenir de façon invisible sur le son même de la voix. Nous sommes au début d'une nouvelle ère.

À partir des années soixante-dix, la facilité technique a des conséquences

Des milliers d'heures ont été fixées dans ces trente dernières années par des collecteurs individuels ou des

associations, par des institutions publiques et privées, dans des conditions très diverses. Aussi intéressants soient-ils, certains de ces enregistrements, réalisés parfois sans préparation ni méthode et non décrits au fur et à mesure, posent des problèmes complexes d'identification, de documentation, d'indexation. Le coût financier du traitement documentaire est souvent plus important que le travail proprement dit de numérisation. D'autres, très bien enregistrés et décrits, demeurent en main privée de leurs producteurs et sont pénalisés par l'absence de catalogue collectif des sources sonores.

Les collectes orales ressortissent à toutes les disciplines et sont produites par les secteurs les plus divers de la société.

On ne peut que constater une dispersion des sources et des moyens, ainsi que l'absence d'un organisme qui soit investi de la légitimité scientifique que nécessiterait la coordination et la diffusion de ce patrimoine au statut juridique et administratif fluctuant.

Dans les années quatre-vingt, la puissance publique, considérant la collecte orale du strict point de vue des traditions locales, délègue aux associations bien implantées en région, avec la mise en place des lois de décentralisation, le soin de collecter, de conserver et de diffuser une part importante de la mémoire parlée et chantée collective. Dans le contrat de plan triennal entre l'État et la FAMDT (Fédération des associations de musiques et de danses traditionnelles), signé en 2001, les associations sont chargées également de la formation et de la recherche.

Depuis le lancement en 1945 de la collection des *Atlas linguistiques* par le CNRS, les chercheurs ont eu tendance à développer une pratique individuelle de la collecte. Dans le cadre des structures auxquelles ils sont rattachés (laboratoires, universités, musées, etc.), chaque collecteur considère la production d'enquêtes orales, d'interviews, à travers le prisme étroit de sa discipline, mais n'envisage pas qu'elle soit susceptible d'intéresser d'autres chercheurs, encore moins le grand public. L'uni-

versité n'a donc pas développé, jusqu'à une date récente, de méthodologie scientifique propre au sonore, déniait du même coup toute légitimité à l'oral.

Face à cette carence, ce sont les associations nationales et internationales qui ont pris l'initiative d'un travail de normalisation et de formation. LAFAS (Association française des détenteurs d'archives sonores et audiovisuelles¹¹) a été fondée en 1979 pour répondre à la problématique du sonore. Dans cette logique, la FAMDT, créée en 1985, coédite avec l'AFAS la 2^e édition d'un manuel consacré exclusivement aux collectes orales inédites¹². Dans le domaine sonore, la publication d'outils de traitement documentaire, l'organisation de stages et de séminaires, l'édition de disques présentant une sélection à partir des collectes¹³, ont souvent été le fait d'associations.

La conjonction des facilités novatrices offertes par l'enregistrement numérique, et d'internet qui favorise l'interdisciplinarité, bouleverse la pratique et l'usage du son. Le goût pour la mémoire joue un rôle non négligeable dans le regain d'intérêt pour les enregistrements collectés.

Or la technique numérique, par une indexation de plus en plus fine des éléments constitutifs du document sonore, permet de «feuilleter le son», d'en prendre connaissance rapidement et surtout de disposer de l'ensemble des documents contextuels. Grâce à la pluralité des informations, le chercheur peut situer le document, comparer les sources, voire agir sur le son lui-même. La technique numérique modifie le rapport aux documents¹⁴.

Ces champs possibles de diffusion via internet obligent le législateur à prendre position sur un domaine qu'il a longtemps jugé trop «folklorique¹⁵». Comme l'ont écrit les deux chercheurs chargés en 2001 par le CNRS d'une mission d'étude sur le devenir des récits biographiques, Françoise Cribier et Édith Feller, «aucune époque n'a recueilli autant de témoignages de la société civile que la seconde moitié du XX^e siècle, surtout dans les trente dernières années, et pourtant ces documents

sont si mal conservés qu'une grande partie d'entre eux ont déjà disparu et que d'autres vont disparaître. » C'est pour trouver des solutions transversales qu'elles se sont livrées à une analyse fine de la situation au sein même du CNRS.

La crédibilité de la source orale est une problématique qui dépasse les clivages disciplinaires et sectoriels. La prise en compte par la société ne peut se faire qu'après une reconnaissance scientifique par ceux qui ont en charge la recherche et le patrimoine.

C'est au sein de comités réunissant tous les secteurs concernés par la production de sources orales que devraient être définis et diffusés les indispensables codes de déontologie et de méthodologie qui fondent la légitimité de tout domaine patrimonial. Dans ce cadre balisé par l'expérience passée, les spécialistes de l'architecture investissent le champ de la production de collectes orales à un moment où une réflexion commune semble s'amorcer. C'est une chance pour eux, et leur apport novateur ne peut être que fécond.

1 René Dumesnil, «La Musique enregistrée», dans «Musique et musiciens», numéro spécial, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Seuil, décembre 1995, p. 92-98.

2 Lors du premier Congrès international de la coopération intellectuelle, tenu à Prague en 1928, la question du cylindre comme seul support d'enregistrement normalisé a été évoquée.

3 La perfection dans ce domaine revient au travail que le docteur Léon Azoulay a réalisé en 1900 en enregistrant sur cylindres les différentes ethnies présentes à Paris lors de l'Exposition universelle. *La Gazette des archives*, n° 109, 2^e trimestre 1980, et surtout n° 111, 4^e trimestre 1980.

4 «Tête à tête avec Pierre Guérin», *La Revue des livres pour enfants*, n° 157, printemps 1994.

5 Citons l'ACIRENE (Atelier de traitement culturel et esthétique de l'environnement sonore), fondé en 1983 en région Rhône-

- Alpes, ou le CRESON (Création de l'espace sonore), laboratoire de recherche du CNRS à Grenoble.
- 6 C'est le cas de la collecte sonore, tout à fait unique, réalisée par Nicolas Frize dans l'usine Renault à Boulogne-Billancourt avant la fin de ses activités.
 - 7 Philippe Joutard, *Ces voix qui nous viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983, p. 7; cité par F. Descamps, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone...*, Paris, CHEFF, 2001, p. 111.
 - 8 Voir plus bas, p. 30, l'article de Florence Descamps «Un statut d'archives publiques? Un positionnement contestable».
 - 9 Anne Pérotin-Dumon, «L'Audiovisuel, nouveau territoire de la conservation», *La Gazette des Archives*, n° 109, 2^e trimestre 1980. Dans son ouvrage *Le témoignage oral aux Archives...*, Paris, Archives nationales, 1990, Chantal de Tourtier-Bonazzi considère les interviews qu'elle réalise comme des documents relevant du Code de la propriété intellectuelle.
 - 10 La firme AEG met au point le premier magnétophone à bande en 1933. Il servira la propagande nazie.
 - 11 Créée d'abord comme une association affiliée à l'IASA, qui, en 1969, a succédé à la FIP (Fédération internationale des phonothèques).
 - 12 Bénédicte Bonnemason, Véronique Ginouvès, Véronique Pérennou, *Guide d'analyse documentaire du son inédit pour la mise en place de banques de données*, Parthenay, MODAL-AFAS, 2001.
 - 13 La collection *Archives sonores de la Phonothèque nationale* a ainsi restitué l'interview inédite de Louis-Ferdinand Céline enregistrée pour la Phonothèque nationale. Les associations de musique et de danse traditionnelles, ainsi que les DRAC, publient très régulièrement dans des collections dévolues à la mémoire d'un «pays». Des éditeurs comme Frémeaux et associés se sont fait une spécialité de l'enregistrement parlé.
 - 14 Voir l'enquête du PNER sur les usages du système documentaire à l'Inathèque, FMSH, Paris, 2002 : <http://www.pner.org/html/activduprog/ZeEtudes/Partie.asp>.
 - 15 Voir l'intéressant travail de Cécile Durand, «Folklore et droit d'auteur», mémoire de DESS, université Bordeaux IV, 1999-2000.

ARCHIVES ORALES, SOURCES ORALES, TÉMOIGNAGES, RÉCITS DE VIE : QUELQUES DÉFINITIONS

FLORENCE DESCAMPS

maître de conférences,
École pratique des hautes études

Aucune terminologie n'est complètement satisfaisante ; on peut néanmoins adopter les définitions suivantes.

Histoire orale

Discipline historique à part entière aux États-Unis et dans un certain nombre d'autres pays, recouvrant à la fois la constitution de témoignages oraux à vocation patrimoniale et historique et le fait d'utiliser (souvent exclusivement) comme source historique la source orale. L'expression, importée en France dans les années soixante-dix par les chercheurs en sciences sociales, et utilisée par certains historiens, notamment en histoire sociale, n'inclut pas nécessairement de dimension patrimoniale.

Archives orales

Terme communément utilisé pour désigner la constitution provoquée et rationalisée, par des institutions publiques ou privées, de témoignages oraux recueillis par voie d'entretien et à vocation patrimoniale et historique. Le terme s'avère impropre en regard de la définition du mot « archives » dans la loi du 3 janvier 1979, mais se réfère à un débat historiographique bien connu visant à accréditer la valeur intrinsèque des documents « parlés » à côté des

documents écrits, à les faire entrer dans le domaine patrimonial et à établir un parallélisme de traitement archivistique entre les deux types de documents.

Témoignages oraux

Terme recommandé par la direction des Archives de France pour éviter la confusion avec le terme « archives ». Le terme, qui met en valeur le témoin et gomme la dimension patrimoniale, a l'avantage de situer le document produit dans le domaine des œuvres de l'esprit régies par le Code de propriété intellectuelle.

Sources orales

Terme utilisé par l'historien dans le cadre de son travail d'analyse, à l'instar de « sources écrites », « sources imprimées », « sources audiovisuelles », « sources iconographiques », etc.

Entretiens

Terme utilisé par les sciences humaines et sociales pour désigner à la fois un mode de collecte des informations et la forme du témoignage (dialogue et non monologue), et qui a son correspondant (souvent utilisé à sa place en français) dans l'histoire orale anglo-saxonne : *interview*.

Enquêtes orales ou collectes orales

Termes utilisés dans les sciences sociales, notamment en sociologie et en ethnographie, depuis le début du xx^e siècle, pour désigner l'activité du chercheur sur le terrain et le mode de collecte de ses informations.

Récits de vie

Méthode qui trouve son origine dans l'École sociologique de Chicago et qui est communément utilisée en sciences sociales et en histoire sociale. Elle a été adoptée par un bon nombre d'organismes constituant des archives orales dans un but prosopographique ou pour documenter l'histoire des organisations.

RECUEIL DES TÉMOIGNAGES : ENJEUX, MÉTHODE ET BUDGET

La récente et toute relative acclimatation de l'histoire orale en France implique de défendre ses objectifs, ses méthodes et ses résultats. Au regard d'expériences menées dans les secteurs de l'histoire financière, administrative, agricole ou encore dans celui de la protection sociale, Laure Quennouëlle présente de manière concrète les enjeux de la constitution d'archives orales et les méthodes de collecte qui en découlent, celles en tout cas qui sont aujourd'hui préconisées. Car les méthodes, qui ont beaucoup évolué en dix ans, se modifieront encore sous l'effet des initiatives qui se développent dans différents domaines.

Les multiples enjeux des archives orales

On ne peut lancer une campagne d'archives orales sans avoir à l'esprit les multiples enjeux que peuvent représenter ces archives orales, tant pour la communauté universitaire qui en bénéficiera que pour l'institution qui commande la campagne : ces enjeux orienteront les choix techniques, méthodologiques, et finalement financiers de la campagne envisagée.

La communauté scientifique concernée par la question du bâti et de son environnement – sociologues, historiens, politologues, géographes – est multiple, et les centres d'intérêt des uns et des autres – l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'histoire des techniques, l'évolution des métiers – très différents. Aussi la source qu'il s'agit de créer devra être conçue de façon ouverte, avec un large spectre, de manière à satisfaire les besoins d'un large éventail de chercheurs.

L'enjeu n'est pas moindre pour les acteurs, praticiens, décideurs, publics ou privés, cherchant à tirer réflexion ou profit de leurs héritages : les archives orales sont porteuses de leçons pour le temps présent. L'institution qui finance le projet dans un but scientifique peut aussi vouloir l'utiliser comme un outil de commu-

nication, de commémoration par exemple, pour rallier son personnel autour de l'histoire de l'entreprise ; elle peut encore le considérer comme un élément prestigieux de sa politique de mécénat. Le responsable des archives orales, chargé de répondre à cette demande interne, tiendra compte dans le même temps d'une éventuelle demande sociale. Ainsi, l'importance accrue des questions d'environnement peut l'amener à intégrer cet aspect dans les questions sur l'architecture et l'urbanisme. L'historien est prisonnier de son temps, et l'archiviste oral l'est tout autant !

La demande de mémoire institutionnelle ne doit pas être méprisée dans la mesure où elle peut permettre à l'histoire de se frayer un chemin dans l'institution, et, plus concrètement, accélérer l'obtention de financements.

Il est important de garder en mémoire cette multiplicité des enjeux, car les archives orales devront chercher à satisfaire chacun de ces objectifs, plus ou moins affichés, pour être crédibles aux yeux des différents acteurs et/ou partenaires. L'expression « archives orales rétrospectives à but historique¹ » permet d'exprimer clairement la philosophie d'une campagne d'archives orales : l'objectif est de constituer non seulement un patrimoine pour une institution, mais

LAURE QUENNOUËLLE

Chargée de recherche au CNRS

aussi une source pour l'histoire et les autres disciplines des sciences sociales. Le terme même d'archives n'implique-t-il pas un double souci de pérennité et d'accessibilité future pour les chercheurs?

Le lancement d'une campagne d'archives orales nécessite, avant d'entrer dans la matérialité de sa constitution, que soit réunies au préalable deux conditions. En premier lieu, il est indispensable de définir en amont ce que Florence Descamps appelle les «butts de guerre», c'est à dire les objectifs clairement assignés à la campagne d'archives orales. S'agit-il de constituer un fonds d'archives orales pour l'historien du futur, s'oriente-t-on vers une campagne prosopographique ou thématique? L'exploitation est-elle repoussée dans un avenir indéfini ou envisagée à court terme, une publication est-elle prévue, et de quel type? Ces choix influent sur le nombre et le type d'interviewés, sur le questionnaire, la durée de l'enquête – et donc les moyens dont on la dote –, la nature des informations obtenues, etc.

Il convient en second lieu de déterminer les acteurs du système Archives orales. Dans l'idéal, trois types d'acteurs sont nécessaires au lancement d'une campagne. Un «éveilleur» persuasif est utile pour inspirer et permettre de mener à bien le projet: cet éveilleur, spécialiste de la source orale, chercheur confirmé, professeur soucieux de compléter ses sources, archiviste désireux de diversifier ses activités, expert en patrimoine, historien, doit parler au nom de l'intérêt général et jouer le rôle de médiateur entre les historiens professionnels et l'institution.

Un décideur est également souhaitable, qui ait la maturité historique et la volonté de faire aboutir un projet de mécénat aux retombées difficiles à évaluer pour l'institution, – d'autant que l'investissement peut être lourd en temps et les résultats escomptés peu visibles dans les deux années qui suivent le lancement. Les opposants au projet (il y en a toujours: responsables fonctionnels, financiers, etc.), qui n'en perçoivent pas l'intérêt

ou veulent contrôler le contenu, le récupérer, ne sont en effet pas à sous-estimer.

Il faut enfin trouver un chef de projet entreprenant. Celui-ci peut être un professionnel de l'histoire ou des archives orales, ou encore une personne initiée aux méthodes historiques ou aux techniques de recueil de témoignages; s'il nous paraît préférable de recruter une personne extérieure à l'institution, un responsable interne, formé aux méthodes historiques, peut aussi assumer ce rôle. Ce responsable, en tous cas, doit y consacrer une bonne partie de son temps et avoir une bonne capacité à animer une équipe, un bon contact humain, des qualités de rédaction et d'organisation: bref, une perle rare qui sache mener une véritable activité d'ingénierie!

Le choix des témoins

Le choix du corpus est évidemment lié aux objectifs de la campagne: s'agit-il d'une enquête autour d'un corps, d'une organisation, d'un métier, d'un décideur? Autour d'un événement, d'un changement intervenu dans l'institution ou la profession? La première règle que l'on peut poser s'apparente à celles de l'ethnologie: à défaut de pouvoir établir un échantillon représentatif des acteurs du passé, rechercher les meilleurs informateurs possibles. La seconde règle est celle de la polyphonie. Il faut en effet multiplier les prises de parole d'acteurs aux positions professionnelles diverses, entre le haut et le bas de la hiérarchie dans une organisation, entre le centre et la périphérie, le dedans et le dehors, entre les générations, les sexes, etc. Le concert à plusieurs voix est le meilleur moyen de cerner au plus près la vérité.

Les archives orales de la Sécurité sociale, constituées par Dominique Schnapper dans les années soixantedix, présentent une large éventail de témoins: décideurs politiques, hauts fonctionnaires des ministères des Affaires sociales et des Finances, agents des Caisses nationales d'assurance maladie, vieillesse ou maternité, syndicalistes, médecins, etc. Dans le

domaine de l'architecture, le corpus des architectes peut être élargi par le témoignage d'urbanistes, de hauts fonctionnaires de différents ministères (Culture, Équipement, Aménagement du territoire), d'élus locaux et d'associations d'usagers, etc.

Le nombre de témoins à interviewer est idéalement infini. On peut cependant considérer que pour une même génération et un même groupe professionnel, au-delà d'une quarantaine de témoins, 90% des informations ont été restituées. À partir d'une trentaine de témoins, le corpus peut être pris en considération. La tentation statistique est évidemment à écarter puisqu'elle n'a pas de sens sur des nombres aussi faibles.

Pour repérer les témoins, le chef de projet peut consulter les annuaires professionnels, les organigrammes, les bulletins de liaison de la profession, s'adresser aux chercheurs qui connaissent le champ concerné et ont utilisé la source orale, lancer un appel dans le journal des retraités, d'un syndicat, ou bien encore contacter des anciens susceptibles de donner le noms d'anciens collègues ou camarades. Ensuite, le bouche à oreille fonctionne bien, et la liste des témoins s'allonge rapidement: le chef de projet doit alors faire un tri ou hiérarchiser les priorités ainsi que l'ordre des interviews. Il devra également maintenir le plus possible la polyphonie, résister aux pressions qui tentent parfois d'évincer le témoin contestataire, susceptible d'offrir une image moins lisse de l'institution... Dernier point important, la liste ne doit pas être figée, elle doit évoluer en fonction des indications recueillies lors des premiers témoignages: tel ou tel aspect a peut-être été sous-estimé, tel témoin pourrait y répondre. Lors de la campagne d'archives orales menée pour l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC), le poids des femmes a été réévalué au cours des premiers entretiens, et certaines d'entre elles intégrées dans le corpus.

Les témoins peuvent être contactés par le biais des annuaires professionnels, du *Who's who*, ou bien en faisant appel à la direction des res-

sources humaines de l'entreprise, ou encore, ce que nous aurions tendance à privilégier, par le biais d'une lettre d'appel à témoignage, signée par le responsable de la mission. Une introduction, un patronage, est nécessaire : une association professionnelle, un comité d'histoire adossé à l'institution parraineront le projet, faciliteront l'accès aux témoins. La lettre dans laquelle figurent les objectifs et objets des entretiens, l'engagement à la confidentialité ainsi que le sort réservé aux cassettes d'enregistrement a l'avantage d'instaurer un « pacte d'entretien »². Elle doit être suivie d'un appel téléphonique du chef de projet pour obtenir l'accord du témoin et fournir, si nécessaire, des explications supplémentaires. Le témoin peut être invité à préparer de son côté l'entretien en consultant ses archives ou en réfléchissant au discours qu'il va délivrer. Si le témoin pressenti refuse d'être interviewé, il ne faut pas s'en inquiéter, mais chercher à interpréter son refus.

La sélection des intervieweurs

Les « archivistes oraux » recrutés par le chef de projet pour mener à bien une campagne peuvent être des anciens du milieu professionnel – qui ont une bonne connaissance du secteur mais devront être formés à la méthode d'entretien – ou des étudiants généralistes (histoire, sciences politiques, sociologie...) formés aux techniques des archives orales ; les chercheurs confirmés dans leur champ scientifique et habitués au questionnement oral risquent d'être peu disponibles et trop centrés sur leurs propres problématiques de recherche.

Nous préconisons, de notre côté, l'emploi de « professionnels » des archives orales, dont le nombre tend aujourd'hui à augmenter avec le lancement de programmes d'archives orales par les divers Comités d'histoire. Ces archivistes oraux peuvent également agir en binôme sur certains thèmes avec des anciens, des professeurs, des archivistes. Leur concours, judicieux lorsqu'il s'agit de rapporter la parole de témoins de première main et de personnalités de poids, est évidemment plus coûteux.

Le nombre des enquêteurs, lié bien sûr à l'ampleur de l'enquête, n'a pas lieu de dépasser quatre ou cinq. Au-delà, le chef de projet risque d'être débordé : il doit contrôler la qualité des entretiens, tenir des réunions d'information et d'échange entre intervieweurs, répartir les témoins au sein de l'équipe, gérer les questions de calendrier.

La constitution d'archives orales implique en effet un travail collectif qu'il paraît important de maintenir tout au long de la campagne. Les réunions, par les échanges et les réflexions qu'elles entraînent, contribuent à l'enrichissement des entretiens. La formation des intervieweurs, en amont comme pendant le déroulement de l'opération, constitue la principale condition d'une campagne d'archives orales réussie.

Les intervieweurs doivent bénéficier d'une préparation scientifique solide. Il leur faut connaître l'histoire nationale générale et la chronologie de la période considérée au même titre que l'histoire technique ou sectorielle. Une formation courte dispensée par des experts peut s'avérer efficace, comme nous l'avons expérimenté pour la campagne d'archives orales sur la Sécurité sociale. Un peu d'histoire d'entreprise peut être ajouté à la formation, lorsque la campagne est centrée sur une organisation. Enfin, si les enquêteurs n'y ont pas été initiés auparavant, la méthode et les techniques d'entretien peuvent faire l'objet d'une courte formation par le chef de projet ou un intervenant extérieur.

Les différents types d'entretien

Plusieurs méthodes sont recensées en matière de conduite d'entretien : le questionnaire directif et systématique, l'entretien semi-directif, le récit de vie. Nous laisserons de côté les entretiens non directifs, libres, qui s'inscrivent dans une démarche psychanalytique et restent peu prisés des historiens. Je suis personnellement sceptique quant à l'intérêt, pour l'historien, des entretiens très directifs, le plus souvent utilisés par les autres sciences sociales, qui correspondent plus à des recherches

quantitatives que qualitatives. L'entretien semi-directif est souvent pratiqué par les historiens dont la recherche est centrée sur un thème, un groupe social ou professionnel. Ce type d'entretien mêle des questions biographiques et thématiques. Les questions sont souvent ouvertes, de manière à laisser le témoin s'exprimer librement. Il y a une interaction entre le témoin et l'archiviste oral et ce dernier procède par grands thèmes, abordés sans ordre préétabli, au fil de la conversation.

Le récit de vie, modèle le plus ancien, reste très utilisé en histoire sociale. Cette méthode, particulièrement pertinente, selon moi, pour étudier un groupe professionnel ou social, a l'avantage de mettre en confiance le témoin et de simplifier la démarche de l'archiviste. Elle laisse du temps aux deux protagonistes pour se connaître et instaure un dialogue assez égalitaire. Le témoin, à qui elle impose une sorte de contrat tacite, de « pacte d'entretien », se sent plus impliqué par l'exercice. Sur le fond, l'interview gagne en informations inédites sur sa vie privée, son identité, ses représentations, etc. : on peut y percevoir un milieu social ou professionnel, la pluralité des histoires collectives qui font un individu, la façon dont cet individu s'est construit. Le récit de vie informe par exemple sur le rôle d'une famille, d'un éveillé professionnel, d'un événement national (la reconstruction de l'après-guerre, le mouvement de Mai 68). Les phénomènes de cohorte³ ou de clivage générationnel apparaissent de manière plus perceptible à travers ce mode de recueil des témoignages que dans des entretiens semi-directifs. Il permet de repérer facilement l'émergence d'un socle culturel commun, les corrélations entre les représentations de témoins d'un même milieu.

Cette méthode permet en outre d'exercer avec plus de rigueur la critique de la source si chère aux historiens. En considérant un individu dans l'ensemble de sa vie, depuis sa petite enfance jusqu'à la fin de la carrière professionnelle et en passant par la formation, on perçoit mieux les fils conducteurs, les ruptures et

les continuités d'une vie ; la mise en perspective du témoignage y gagne en justesse, la reconstitution est plus facilement perceptible sur des entretiens plus longs qui laissent transparaître la véritable personnalité du témoin.

Quelle que soit la méthode choisie, il est nécessaire de s'y tenir, tout en laissant au dispositif une souplesse qui permette une adaptation du questionnement au fur et à mesure que la campagne avance, que les témoins réagissent aux questions posées, que des lacunes apparaissent, ou bien au contraire que des questions, à l'usage, s'avèrent sans intérêt.

Les données matérielles d'une campagne d'entretiens

La préparation des entretiens s'énonce en quelques principes simples. L'intervieweur est censé bien connaître le curriculum vitae du témoin, adapter la grille de questions à son parcours. Il doit faire une analyse critique de sa carrière, en trouver les temps forts, les points de rupture. Construire un scénario d'entretien lui permettra de calibrer le nombre de séances d'interview nécessaires et d'être efficace. Trois à six entretiens en moyenne sont nécessaires pour retracer un récit de vie, susceptible d'être découpé en tranches significatives : pour un architecte, par exemple, jeunesse et formation, entrée dans la carrière et premiers apprentissages, création d'un cabinet, déroulement de la carrière, bilan (indispensable).

Le scénario d'entretien ainsi constitué permet par ailleurs à l'intervieweur de présenter clairement le déroulement des entrevues au témoin, lors du premier entretien. Pour raviver la mémoire de l'interviewé, des documents – chronologies, listes de noms – peuvent lui être fournis. Lui soumettre à froid des documents d'archives qu'il a sans doute oubliés et qui peuvent le perturber ne me paraît pas utile.

Il est essentiel en revanche de centrer les questions sur le témoin et d'adapter les questions à l'interlocu-

teur. C'est lui qui va décider du cours de l'entretien. Il revient simplement à l'intervieweur de canaliser le témoin, de l'orienter vers son questionnaire, tout en lui laissant le temps de s'exprimer devant l'histoire : le contenu des entretiens n'en sera que plus riche et l'identité du témoin plus facile à percer. À l'issue de chaque entretien, il convient de réécouter l'enregistrement afin de pouvoir reprendre, à la séance suivante, les points laissés en suspens ou passés sous silence.

Le lieu de l'entretien (domicile, bureau, bureau d'une institution partenaire de l'opération) n'est pas neutre. Sa durée approche souvent de deux heures.

Le matériel doit être maîtrisé afin d'éviter de mauvaises manipulations, malheureusement fréquentes. Les appareils numériques à minidisc ou à cassette DAT garantissent actuellement une qualité de son et de conservation supérieures aux cassettes traditionnelles. Le coût d'un lecteur-enregistreur de minidisc se situe actuellement aux alentours de 250 euros.

L'entretien filmé

Je pense que le film, auquel je n'ai moi-même pas recours, est sans doute utile dans un domaine comme l'architecture : il peut apporter des informations sur l'environnement du témoin, les documents commentés au cours de l'entretien, ses pratiques corporelles, techniques ou professionnelles. Il permet sans doute de mieux saisir une personnalité et d'avoir à l'esprit le caractère rétrospectif du témoignage, salutaire pour l'exploitation scientifique qui doit en être faite. L'inconvénient majeur de cette méthode d'entretien réside dans son coût, puisqu'elle nécessite la présence d'un professionnel. Une voie moyenne serait de filmer le premier et le dernier entretien, pour la présentation du témoin et le bilan de sa carrière ou de sa vie.

Dans un souci de conservation de la source, chaque enregistrement devra être étiqueté, pour être éventuellement coté lors d'un versement à une institution de conservation. Dans une

bande amorce, l'intervieweur doit avoir au préalable identifié le témoignage : numéro du support (du minidisc par exemple), numéro de l'entretien, nom du témoin et nom de l'intervieweur, date et lieu de l'entretien.

L'enregistrement de chaque témoin sera toujours accompagné d'un « dossier d'archives orales », constitué d'informations sur le témoin – son curriculum vitae, ses éventuelles publications, les correspondances échangées avec lui pour les entretiens, éventuellement la liste des archives privées qu'il a pu donner à l'occasion des entretiens – et de renseignements relatifs aux entretiens : une fiche d'analyse des entretiens faite par l'intervieweur, rapportant les conditions de l'entretien, les points forts du témoignage ; les questionnaires ou le scénario d'interview ; éventuellement une notice déclinant l'identité de l'archiviste oral ayant mené les entretiens ; une fiche technique sur les caractéristiques des enregistrements.

Le fonds d'archives orales doit également disposer des documents utilisés pour la campagne, utiles aux chercheurs amenés à le consulter : sources bibliographiques, organigrammes, liste des témoins contactés et interviewés, fichier matière ou institutions, ou encore fichier de noms de personnes. L'idéal est de constituer assez rapidement pour les chercheurs un inventaire des témoignages.

Il faut enfin consigner, dans un dossier conservé avec le fonds, tout ce qui concerne l'exploitation des enregistrements : autorisations de consultation des cassettes, transcriptions éventuelles, fiches résumées des entretiens, publications dans lesquelles le témoignage a été cité.

La campagne terminée, il reste donc à faire un long travail de conservation et de valorisation des archives orales. Il faut prévoir des locaux de conservation des documents en raison de la fragilité du matériel. La température idéale se situe entre 16 et 20° C, le taux d'humidité entre 30 et 50 %, les minidisc doivent être rangés sur des étagères métalliques

dans des boîtes qui protègent de la poussière et de la lumière... et le tout doit fermer à clé. La structure d'accueil doit également disposer de locaux de consultation des enregistrements, c'est-à-dire d'un local isolé, avec une personne qui puisse mettre à la disposition du chercheur les cassettes et les instruments de travail.

Questions de coût

Tout cela a un coût, qui peut s'évaluer⁴. Le prix d'une vingtaine d'interviews nécessitant l'emploi d'un chef de projet et d'archivistes oraux s'élève,

à raison de dix heures d'entretiens par témoin, à 30000 euros TTC environ. L'investissement en matériel pour quatre enquêteurs munis de lecteurs-enregistreurs de minidisc est de quatre fois 230 euros, plus 150 minidisc à 3 euros, soit environ 1380 euros.

Si l'ensemble paraît relativement coûteux, il ne faut pas cependant lésiner sur la qualité des archives orales : réduire le nombre d'entretiens, supprimer le coordonnateur, réduire la préparation des entretiens pour payer moins les intervieweurs sont des solutions tentantes ; mais, plutôt

que de risquer une perte de qualité, mieux vaut étaler la campagne sur deux ou trois années budgétaires.

- 1 Selon les termes de E. Descamps, *L'Historien, l'archiviste et le magnétophone...*, Paris, CHEFF, 2001.
- 2 Voir plus bas, p. 24, l'article de Florence Descamps « Les Archives orales : propriété intellectuelle et droit des auteurs ».
- 3 En démographie, ensemble d'individus ayant vécu un événement semblable durant la même période de temps.
- 4 On trouvera par exemple p. 83 le budget d'une campagne aux objectifs plus limités.

EXPLOITATION ET VALORISATION DES ARCHIVES ORALES

Si, depuis quinze ans, les pratiques de collecte et de création d'archives orales se sont professionnalisées et normalisées, le même investissement méthodologique et théorique reste à faire dans l'utilisation et la valorisation des témoignages oraux.

C'est à ce prix que la source orale conquerra définitivement, à côté des archives écrites, son statut de source historique à part entière.

Les différentes méthodes d'exploitation

Il existe plusieurs méthodes d'exploitation des sources orales. Au nombre de celles couramment pratiquées par les historiens de la source orale, certaines ont le mérite de la rapidité et de l'efficacité. On peut se contenter d'une simple écoute sans prise de notes, pour s'imprégner de l'air du temps, nourrir une problématique, faire quelques repérages chronologiques ou biographiques, vérifier des informations ; mais cette exploitation reste éminemment impressionniste et ne permet pas la comparaison et le croisement rigoureux des informations. À moins de posséder une mémoire phénoménale, comment se souvenir précisément des paroles exactes prononcées par une série de témoins ? On peut, aussi, par le biais d'une prise de notes sélective, choisir d'extraire des témoignages oraux les informations factuelles, objectives ou subjectives, de nature biographique ou thématique, susceptibles de s'intégrer dans la recherche en cours. Dans certains cas, à condition que le corpus de témoins soit représentatif et que le questionnaire ait été appliqué rigoureusement et systématiquement à tous les interviewés, on peut se risquer à quantifier les réponses et leur contenu. Une autre méthode consiste à résumer chaque entretien de manière à en tirer la substantifique moelle, susceptible d'être utilisée ensuite pour des développements de type « compréhensif » et analytique.

Toutes ces méthodes ont pour points communs d'envisager la source orale comme un simple support d'informa-

tions, de mettre de côté les aspects discursifs, le contexte d'énonciation et la situation d'entretien au sein de laquelle le témoignage a été produit et de donner une place prépondérante au discours de l'historien par rapport à celui du témoin.

Une autre méthode, tendant à considérer que les témoignages sont des discours, des « faits de langage », porte une attention privilégiée à la « mise en mots » opérée par les témoins ; inspirée de la sociologie, de la sémiologie et de la linguistique, elle rejoint la préoccupation des historiens héritiers de la philologie et de l'école méthodique française (dans la lignée de Charles Seignobos et de Charles-Victor Langlois) qui recommandent de coller rigoureusement aux documents, de façon à pouvoir mieux les comparer, les critiquer, les évaluer et les interpréter. Cette volonté d'analyser en profondeur les témoignages oraux, de les donner « à voir et à entendre », emprunte un chemin paradoxal et controversé, celui de la transcription, instrument imparfait, réducteur, utilisé pour entrer dans la compréhension des témoignages sélectionnés. La retranscription littérale des enregistrements, besogne chronophage¹, en apparence mécanique, inintelligente et ingrate, est aussi un moment privilégié pour entrer en empathie avec le témoin, pénétrer son univers mental, s'imprégner de ses propres catégories langagières. Elle autorise une analyse critique du discours, contrairement à la sélection de citations ponctuelles qui encourage l'usage purement illustratif ou ornemental des archives orales.

FLORENCE DESCAMPS

Maître de conférences,
École pratique des hautes études

Transcription, enregistrement, original

Quels que soient ses mérites méthodologiques, la transcription n'a qu'un statut secondaire par rapport à l'enregistrement qui, seul, possède la capacité de restituer le sens et le contexte des paroles échangées. En France, de ce fait, seul l'enregistrement fait figure de document original et seul il fait foi². Lorsque l'on fait référence à un entretien, on renvoie aux cassettes ou aux disques, et non aux pages de la transcription.

Ces considérations doctrinales – et le coût des transcriptions – expliquent que les institutions patrimoniales répugnent à procéder à la transcription de leurs archives orales, tandis que les centres de recherche qui exploitent leurs entretiens y ont communément recours. Dans le cas où l'institution décide de réaliser des transcriptions massives, le transcrip- teur de choix est sans doute l'archi- viste oral lui-même, plus à même de restituer avec exactitude l'entretien; la transcription, réalisée par une personne extérieure, devra dans tous les cas être contrôlée et validée. Par ailleurs, la transcription en tant qu'instrument de travail ne se limite pas à un simple paquet de pages dactylographiées, elle suppose une première mise en forme, l'insertion de titres, sous-titres et paragraphes: une transcription est toujours une interprétation. La transcription littérale, avec ses fautes de syntaxe, de conjugaison, ses répétitions et les interventions de l'intervieweur destinées à entretenir la communication, constitue la version *princeps* de l'enregistrement. Les versions suivantes, corrigées, amendées par le témoin ou l'éditeur, seront conservées avec soin, datées et numérotées.

Une fois transcrits, les témoignages donnent lieu à une mise en fiches systématique, laissant émerger un foisonnement de thèmes et de sous-thèmes, qu'une grille d'analyse thématique va permettre de classer, d'ordonner et de hiérarchiser³. En ventilant les extraits dans la grille, on obtient des mini-corpus de transcriptions sur lesquelles peuvent commencer les opérations de confronta-

tion, de comparaison, de critique documentaire.

La critique des témoignages oraux

Les limites des témoignages oraux sont connues: hétérogénéité, non-représentativité, impossible quantification, impossible vérification, reconstruction du travail de la mémoire, handicap de l'*a-posteriori*, oublis, imprécisions chronologiques et chiffrées, refoulements, censures, erreurs, auto-justification, interactions liées à l'archiviste oral et à la situation d'entretien, biais institutionnels liés au caractère provoqué de la source, caractère téléologique ou normatif des témoignages⁴. À l'opposé, la défense des sources orales mobilise quatre grands types d'arguments. Premièrement, le procès fait aux archives orales peut en grande partie s'appliquer aux sources d'archives (fonds lacunaires, à la traçabilité incertaine, mal versés, mal classés ou déclassés, parsemés de « faux », de documents non datés et non attribués, d'« épaves » non représentatives). Deuxièmement, les fondateurs de l'histoire-science eux-mêmes rappellent que « les documents écrits n'ont pas de valeur pour eux-mêmes [...], mais qu'ils n'en ont que comme signes d'opérations psychologiques, compliquées et difficiles à débrouiller⁵ », de telle sorte que sources écrites et orales partagent en définitive le même statut de « témoignages » et de « traces » indirectes. Troisièmement, tout l'art de l'historien consiste à administrer le « bon questionnaire » aux documents, à leur faire dire « jusque dans les témoignages les plus résolument volontaires [...] ce qu'ils laissent entendre sans avoir souhaité le dire », et « à les faire parler, fût-ce contre leur gré⁶ ». Enfin, c'est à la méthode de la critique des sources qu'il revient de faire le tri entre documents « plus » ou « moins » fiables, de se mettre « à la poursuite du mensonge et de l'erreur » et d'établir la possibilité de la connaissance (Marc Bloch).

Cette critique des documents, héritage légué par les historiens métho-

diques et devenu partie intégrante de l'*habitus* professionnel des historiens, recouvre plusieurs opérations, qui ont pour nom critique externe, critique de provenance et d'érudition, critique interne du document ou critique herméneutique (interprétation), critique de sincérité et d'exactitude⁷. Ces opérations visent à évaluer d'une part la fiabilité du témoin (est-il digne de foi? et pourquoi?) et d'autre part la fiabilité du document (que dit-il? ce qu'il dit est-il exact?) Ce doute critique et systématique est aisément applicable aux archives orales, dès lors que les témoignages ont été transcrits, et il se résume en une série de questions, qui s'enracinent pour la plupart dans la psychologie du témoignage. Qui parle? D'où parle le témoin? Quand, pourquoi, dans quel intérêt, sous quelles contraintes parle-t-il? À qui parle-t-il ou s'adresse-t-il? Comment parle-t-il? Une fois que ces questions ont trouvé des esquisses de réponse, on peut s'attacher au contenu du témoignage et étudier ce qu'il dit, ce qu'il ne dit pas et la façon dont il le dit.

Rappelons par ailleurs que l'oubli, la reconstruction et l'autojustification sont décuplés par l'éloignement dans le temps, par les sollicitations ou les pressions de l'actualité, par les enjeux de mémoire collectifs, sociaux ou nationaux, par le caractère traumatique des événements, par l'implication personnelle du témoin dans les événements évoqués; ils sont également plus importants sur les sujets d'opinion et sur tout ce qui touche à l'identité personnelle ou collective du témoin. À l'inverse, il est des sujets neutres, désactivés, non encore construits en objets de mémoire et d'histoire, sur lesquels les témoignages peuvent s'avérer relativement fiables: la vie quotidienne par exemple, ou encore l'organisation et la gestion des administrations et des entreprises...

Dans l'étape suivante, le croisement des témoignages, la confrontation des informations et des sources, sources orales et sources d'archives, sources imprimées et manuscrites, cherche à faire jaillir, à partir de points de vue individuels et institutionnels indépendants, les conver-

gences qui permettront de conclure à l'existence d'un fait, d'un phénomène, d'un comportement, d'un sentiment, d'une idée, d'un événement ou d'une logique d'action.

Les témoignages « peu dignes de foi » ne sont jamais totalement rejetables. On peut y rechercher ce qui a motivé les erreurs, les approximations ou les falsifications: préjugés, opinions, croyances, mentalités, représentations d'une époque, d'une société ou d'un groupe social, etc. Ce travail de critique documentaire révèle aussi les processus de reconstruction. Il fait émerger un nouvel objet d'étude, promis à d'innombrables investigations par les historiens, les psychologues et les sociologues: la mémoire, tant dans ce qu'elle contient (le passé rendu présent) que dans la manière dont on se souvient ou dans les intrications entre mémoires individuelles et mémoires collectives (voir les travaux de Maurice Halbwachs et de Gérard Namer).

La valorisation des sources orales

Après l'analyse de contenu et la discussion critique visant à sélectionner les témoignages les plus stratégiques vient le temps de la « mise en intrigue », ultime étape du processus de l'exploitation des archives orales, où le chercheur équilibre son propos entre exposé descriptif, récit, commentaire interprétatif et citation du document lui-même, dans un va-et-vient constant et dialectique entre la source, l'hypothèse, le raisonnement et la preuve.

Le témoignage accède alors à un autre statut, dans une oscillation qui le mène de l'usage illustratif (« faire vrai » ou « faire joli ») au statut probatoire (démontrer quelque chose), en passant par le statut compréhensif (faire comprendre) ou restitutif (rendre la parole aux acteurs eux-mêmes).

Un soin particulier sera apporté au traitement du témoignage, qu'il soit cité nominativement ou non: vérification de l'autorisation d'exploitation et de citation, références complètes des enregistrements et des auteurs (y compris l'intervieweur), présentation critique du témoignage, réflexion sur

- 1 On compte au moins six ou sept heures de travail pour transcrire de façon littérale une heure d'enregistrement, mais il en faut beaucoup plus s'il s'agit d'obtenir une version « lissée », en français correct, corrigée et validée par le témoin, et encore plus s'il s'agit de publier le témoignage.
- 2 Excepté dans le cas où le témoin aurait validé et certifié la transcription.
- 3 D'autres méthodes d'analyse sont possibles: par profils biographiques quand on travaille sur des récits de vie, par « schèmes argumentatifs », par typologies, etc. On peut aussi utiliser les méthodes structurales d'analyse des discours.

le choix des citations et leur rôle dans l'exposé, etc.

Ces quatre usages de la source orale se retrouvent, à des degrés divers, dans d'autres types de valorisation à caractère extra-scientifique : les exploitations sonores et audiovisuelles (disques « parlés », émissions historiques documentaires de radio et de télévision à base de témoignages rétrospectifs et d'archives d'époque, bandes sonores dans une exposition, transmission par réseau intranet et internet, CD-roms), le plus souvent à destination pédagogique et vulgarisatrice ; les publications de témoignages sous forme de récit unique ou de morceaux choisis (édition critique ou non), souvent à caractère commémoratif ou communicationnel (communication institutionnelle, interne et externe) ; les produits dérivés qui permettent de mettre en scène les témoignages ou de les prolonger, tels que les ateliers d'écriture, les journées-témoins, les concours autobiographiques de récits de carrière⁴, etc. Toutes ces actions de valorisation des sources orales s'appuient sur la vertu à la fois cognitive et éthique du témoignage, qui consiste à dire « Ce que je vous dis est vrai, parce que j'y étais et que je l'ai vu ou entendu ! »

Les apports des archives orales à l'histoire de l'architecture

Collectées sous forme de récits de vie et de carrière, les archives orales permettent en premier lieu de nourrir une prosopographie enrichie des individus, grâce à une description détaillée et concrète de leur parcours privé, familial, social, géographique et professionnel, ainsi que de l'environnement social dans lequel ce parcours s'est déroulé. Elles autorisent aussi une analyse en profondeur des motivations qui orientent la vie des acteurs, des valeurs, décisions, comportements et représentations du monde qui ont inspiré leurs actions. Un programme prosopographique et biographique d'archives orales sur les architectes, par exemple, pourrait répondre à ces quelques interrogations : qui sont les architectes ? D'où viennent-

ils ? Comment devient-on architecte ? Pourquoi devient-on architecte ? Que font les architectes ?

Les archives orales, en second lieu, apportent un éclairage précieux tant au niveau des faits objectifs que des perceptions ou des représentations. Elles autorisent une description concrète, située et vécue des métiers, des organisations professionnelles et du monde du travail en général, ainsi que l'analyse des cultures professionnelles et sociales. Quels sont les métiers de l'architecture ? Qu'est-ce que le métier d'architecte, quelles sont ses règles, ses normes, ses pratiques, ses contraintes, ses « valeurs » ? Quels sont les acteurs institutionnels du monde de l'architecture, comment et pourquoi ont-ils émergé ? Quels sont les grands clivages qui ont marqué la profession ou l'architecture, les grandes innovations techniques ou artistiques qui ont marqué le secteur ? Pourquoi et comment se sont-elles produites ? Comment ont-elles été reçues par le milieu professionnel ? Quelles réalisations architecturales ont marqué leur temps, en quoi et pourquoi l'ont-elles marqué ? Comment fonctionne concrètement le « système » architecture, entre acteurs professionnels privés, demande sociale et politiques publiques d'aménagement du territoire, d'urbanisation, de logement, d'équipement, d'environnement ? Comment ce « système » a-t-il évolué depuis la fin de la guerre, au gré des évolutions sociales, démographiques, politiques, économiques et technologiques de la France du ^{xx} siècle ?

Le rôle pédagogique et propédeutique des archives orales n'est pas à négliger : conçues comme un moyen et non comme une fin, ouvertes sur le dialogue et non repliées sur la seule commémoration, lieu d'échange où s'esquissent une première réflexivité et une première mise en questions, elles constituent une initiation « douce » et personnalisée à l'histoire. Au sein des organisations, elles fraient un chemin aux historiens et préparent l'acclimatation durable d'une démarche historique professionnalisée plus critique et plus distanciée.

4 « Questions à l'histoire orale », *Les Cahiers de l'IHTP*, 1987, n° 4.

5 Charles-Victor Langlois et Charles Seignobos, *Introduction aux études historiques*, Paris, Kimé, 1992 (éd. originale, Paris, 1898), p. 67.

6 Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, A. Colin, 1993, p. 76-77 (édition originale, Paris, A. Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1941).

7 C.-V. Langlois et C. Seignobos, *op. cit.* ; M. Bloch, *op. cit.*

8 R. Dulong, *Le Témoin oculaire : les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, EHESS, 1998.

LES ARCHIVES ORALES : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT DES AUTEURS

Le statut juridique des archives orales est complexe et sujet à débats. D'une part, parce que les archives orales sont des archives « provoquées », c'est-à-dire produites par l'action volontaire et conjuguée de trois partenaires, un témoin, un « archiviste oral » et une institution productrice ; d'autre part, parce qu'en tant que témoignages ou interviews, elles se sont vu reconnaître par une jurisprudence constante la qualité d'« œuvres de l'esprit¹ ». À ce titre, les interviews sont protégées par une législation particulière, très contraignante en France, celle des droits d'auteur, qui impose le recours au contrat pour définir la cession des droits patrimoniaux entre le témoin, l'intervieweur et l'organisme producteur.

FLORENCE DESCAMPS

Maître de conférences,
École pratique des hautes études

Les droits du témoin

Le témoin est aujourd'hui le partenaire le mieux protégé. Il l'est en premier lieu par la loi du 17 juillet 1970, qui interdit de fixer, de conserver et de divulguer sans son accord les propos et l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé ; ce principe de protection de la vie privée est renforcé par l'article 9 du Code civil et par l'article 226-1 du nouveau Code pénal, qui oblige de façon absolue à obtenir le consentement du témoin, et lorsqu'on l'enregistre, et pour la conservation des enregistrements.

La loi du 11 mars 1957 et le Code de la propriété intellectuelle accordent par ailleurs au témoin la qualité d'auteur. À ce titre, le témoin, propriétaire de ses dires, est titulaire d'un droit moral inaliénable, imprescriptible et perpétuel sur son témoignage, ce qui lui assure un droit de paternité sur l'œuvre, de respect de l'œuvre dans son intégrité et sa destination, ainsi qu'un droit de retrait et de repentir sur les enregistrements². Il est également titulaire des droits patrimoniaux – droits de reproduction et de représentation, de diffusion et de communication au public –, qui l'autorisent à exploiter son témoignage et à en tirer un profit

pécuniaire. En conséquence, toute communication d'enregistrement est soumise à son autorisation. Les droits patrimoniaux, dans le cas d'une utilisation collective ou commerciale (publication, exposition, émission, disque, CD-rom), sont cessibles à titre gratuit ou onéreux sous certaines réserves : la cession totale est prohibée, et le domaine d'exploitation des droits cédés doit être délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée. La loi prévoit une rémunération proportionnelle aux recettes provenant de l'exploitation, ou dans certains cas une rémunération forfaitaire. Une exception à l'obligation de versements de droits financiers est prévue par la loi, quand la communication est effectuée « dans le cercle de la famille » à titre privé et qu'elle n'est pas destinée à une utilisation collective ou commerciale. Ce qui est le cas des archives orales exploitées par un chercheur, pour son strict usage personnel, à des fins documentaires ou dans un objectif désintéressé de recherche scientifique. Pour consulter les enregistrements, le chercheur n'aura besoin que d'une simple autorisation écrite du témoin, une « fiche de communicabilité », qui constitue en réalité un contrat de cession de droits à titre gratuit. Au

décès du témoin, les droits d'auteur se transmettent aux ayants droit, avec qui il faut en théorie redéfinir les conditions de cession des droits.

Les droits de l'intervieweur

La loi de 1970 sur la protection de la vie privée s'applique également à l'intervieweur, ce qui signifie qu'on ne peut fixer, conserver et diffuser ses propos sans son autorisation et qu'il faudrait donc théoriquement recourir au contrat ou au moins à son autorisation pour toute conservation, divulgation, transcription, réécriture ou publication de ses questions ou interventions dans le cours de l'entretien³.

La notion d'auteur appliquée à l'intervieweur est éminemment délicate. Selon A. et H.-J. Lucas, «l'auteur ne peut être que celui dont la personnalité s'est exprimée dans l'œuvre⁴»; Pour Y. Reboul⁵, les interviews relèvent du droit d'auteur lorsque «le fait brut se coule dans une forme originale». Un pan de la jurisprudence a, du reste, reconnu à l'intervieweur-journaliste la qualité d'auteur lorsque celui-ci sait, «par l'empreinte d'une composition et d'un style personnels, imprimer à la pensée la forme originale qui la rend protégeable⁶». L'archiviste oral, de ce point de vue, nous semble pouvoir relever du statut d'auteur : l'entretien est marqué autant par ses problématiques et ses méthodes d'interview personnelles que par son implication affective et intellectuelle dans la conduite de l'entretien et l'écoute du témoin. L'interview qui en résulte prend une forme originale.

Les réalisateurs-journalistes Harris et Sédouy, auteurs du film *Français, si vous saviez*, réalisé à partir d'entretiens filmés, se sont vu, de leur côté, reconnaître par le tribunal la qualité d'auteur en raison de l'activité intellectuelle qui sous-tend la collecte des témoignages, mais aussi de leur initiative de produire une œuvre qui, sans eux, n'aurait pas existé⁷. Ainsi, si le témoin ne fait que participer passivement à l'interview sans l'avoir provoquée personnellement, sans la travailler ou lui conférer une «forme originale», il n'est pas auteur de

plein droit, et seul un contrat peut prévoir le contraire. La notion d'œuvre cinématographique est évidemment plus solidement établie que celle d'œuvre orale. Mais on peut estimer que dans le cas où les interviews sont provoquées dans un «dessein particulier et selon une forme particulière», la qualité d'auteur peut être conférée aux intervieweurs et non aux témoins. La direction des Archives de France tend d'ailleurs, dans la pratique, à accorder un droit de propriété intellectuelle au chercheur-intervieweur-producteur, puisque l'accès aux collections de témoignages oraux constituées par un chercheur est soumis au régime de la double autorisation, celle du chercheur et celle des témoins.

Une distinction, en tout cas, est à faire entre l'intervieweur régi par le droit privé et l'intervieweur relevant du droit administratif, c'est-à-dire le fonctionnaire. Selon le Code de la propriété intellectuelle, l'intervieweur salarié – et *a fortiori* l'intervieweur «indépendant» – conserve l'intégralité de ses droits d'auteur, patrimoniaux et moraux. Autrement dit, un organisme privé qui constitue des collections de témoignages doit expressément recourir au contrat afin de définir les conditions et l'étendue de la cession des droits patrimoniaux de ses intervieweurs.

L'intervieweur-fonctionnaire (archiviste, professeur, bibliothécaire, etc.), en revanche, moins bien loti, n'est détenteur théoriquement d'aucun droit d'auteur, la qualité d'auteur-producteur étant, selon l'avis⁸ du Conseil d'État du 21 novembre 1972, conférée à son employeur : les droits des agents de l'administration sont mis à la disposition du service employeur, et l'administration soumise au droit administratif se trouve ainsi exemptée du principe selon lequel les droits d'auteur naissent sur la tête de la personne physique qui a créé l'œuvre. Dès lors, les droits afférents à la propriété intellectuelle de l'œuvre ne se discutent qu'entre l'administration et le témoin. Cependant, l'harmonisation avec la Convention européenne des droits de l'homme du 4 novembre 1950 (droit de propriété dans le protocole n° 1) et les

travaux actuels autour des droits d'auteur du fonctionnaire (notamment son droit moral) pourraient faire évoluer cette position.

Les droits de l'organisme producteur

L'organisme auquel revient l'initiative de recueillir les témoignages s'est vu, quant à lui, reconnaître par la loi de 1957 le statut de producteur. Les droits afférents au statut de producteur ne sont pas clairement définis, à l'exception du cas où le producteur est une administration qui, en tant qu'employeur public, récupère les droits d'auteur de ses archivistes oraux. Les droits du producteur ont cependant connu une avancée récente avec la notion d'œuvre collective, qui a permis, notamment dans le domaine des œuvres audiovisuelles et multimédia, de conférer dans certains cas la qualité d'auteur à des personnes morales⁹. Une œuvre collective est une «œuvre créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue sous sa direction et son nom et dans laquelle la contribution personnelle des divers auteurs participant à son élaboration se fond dans l'ensemble en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé¹⁰». L'œuvre collective est, «sauf preuve contraire, la propriété de la personne physique ou morale sous le nom de laquelle elle est divulguée. Cette personne est investie des droits de l'auteur¹¹».

Les collections d'archives orales constituées par une société savante, une association d'histoire ou le service d'archives d'une entreprise privée peuvent être assimilées à une œuvre collective si l'on se réfère à certains critères énumérés dans le Code de la propriété intellectuelle : l'initiative est institutionnelle, l'inspiration originale, et la collecte rationalisée d'interviews est organisée de telle manière qu'aucun archiviste oral pris séparément ne peut revendiquer une paternité générale ; mais certaines conditions ne sont pas réalisées, notamment la publication, la divulgation et la diffusion de l'ensemble de l'œuvre

sous la direction et sous le nom de l'institution. Ainsi, pour que ces collections soient assimilables à une œuvre collective, il faudrait que l'organisme producteur publie les témoignages collectés, soit sous forme de recueil d'entretiens transcrits ou réécrits, soit sous forme de document audiovisuel (CD-rom, DVD, CD audio).

S'il n'invoque pas la notion d'œuvre collective, l'organisme privé producteur d'archives orales doit recourir au contrat, tant avec les témoins qu'avec ses archivistes oraux. L'administration, comme on l'a vu, est dispensée de l'obligation de contracter avec ses archivistes oraux fonctionnaires : elle « détient » leurs droits d'auteur et peut les faire valoir face au témoin, en plaidant soit la « forme originale » de l'œuvre, soit l'initiative institutionnelle créatrice, soit la notion d'œuvre collective.

L'interview, travail en commun ou œuvre de l'intervieweur ?

En définitive, il existe deux conceptions juridiques de l'interview. La première, à laquelle nous adhérons, définit l'interview comme un travail en commun. L'interview est alors un contrat intellectuel, régi par un pacte d'entretien qui met en présence deux personnes, l'interviewé et l'intervieweur collaborant à la réalisation d'une *œuvre commune*, dont chacune des parties au contrat est co-auteur. Chaque partenaire ne peut exploiter l'œuvre orale sans l'accord de l'autre. En pratique, cela revient à informer le partenaire de tout projet d'exploitation, de divulgation ou de publication et à lui en demander l'autorisation, ce qui paraît en définitive une exigence de bon sens, d'honnêteté intellectuelle et de courtoisie. Cette conception de l'interview peut être difficile à appliquer lorsque le témoin est de notoriété publique. Pour protéger les droits de l'archiviste oral et ceux de l'organisme producteur, nous préconisons, dans ce cas, d'introduire en amont, dans le contrat de cession de droits, une clause particulière précisant les conditions dans lesquelles le témoin peut exploiter sa propre interview :

par exemple, l'obligation de consulter l'organisme producteur avant toute exploitation collective ou commerciale, l'obligation de signaler que les passages cités ou exploités proviennent d'une interview, de citer l'organisme producteur ainsi que le nom de l'archiviste oral... Le rapport de force, en revanche, est plus équilibré si l'intervieweur est lui-même un intellectuel connu, un chercheur célèbre, un professeur de renom, ou une personnalité médiatique.

La deuxième définition de l'interview tend à le considérer comme un « contrat de louage de service » dont seul l'intervieweur serait auteur. L'interviewé ne bénéficierait que des droits de protection, pour protéger son nom, ses opinions, sa vie privée, en vertu de la loi du 17 juillet 1970 et de la loi sur la diffamation de 1881, mais pas de droits d'auteur (affaire Harris-Sédouy).

Pour Yves Reboul, l'intervieweur est le seul auteur de la publication s'il met seul en forme l'interview et la divulgue au public sous son nom. En revanche, lorsque l'interviewé participe au travail de mise en forme et de divulgation, il peut devenir auteur de plein droit, ce qui n'exclut pas pour autant de considérer l'intervieweur comme co-auteur¹². En définitive, deux critères existent pour l'attribution des droits d'auteur : en premier lieu, lors de la production de l'œuvre, la créativité, le style personnel, l'originalité, ensuite le fait de mettre en forme l'interview, de la publier et de la divulguer au public, car le Code de la propriété intellectuelle crée une présomption d'auteur pour celui qui publie ou divulgue au public, notamment par acte écrit. En conséquence, le chercheur tiers qui exploite des témoignages oraux, l'organisme producteur éditeur, dès lors qu'ils mettent en forme une interview et la publient, peuvent revendiquer la qualité de producteur-auteur ou de co-auteur.

Dans la pratique

Les droits du témoin sont les mieux établis, et tout le monde s'accorde pour les respecter, ne serait-ce que pour ne pas « tuer » la source orale.

Les droits de l'intervieweur en tant qu'auteur sont largement défendables, mais dans la pratique, difficiles à protéger ; le respect du droit moral de l'archiviste oral justifie en tout cas la mention systématique de son nom lors de toute utilisation d'entretien (et non pas seulement du nom du témoin comme il est fait communément). Les droits de l'organisme producteur apparaissent comme les plus fragiles (sauf dans le cas de l'État et sauf dans le cas d'une œuvre collective), ce qui justifie de recourir au contrat pour définir les droits de chacun des partenaires.

Traduction simplifiée et imparfaite des considérations qui précèdent, la *fiche de communicabilité* permet de définir, en commun accord, les conditions de conservation et d'utilisation des témoignages : doivent théoriquement figurer sur cette fiche les modes d'exploitation et de représentation envisagés (audition, transcription, publication), les supports d'exploitation (articles de presse ou de revues, ouvrages édités, moyens radiophoniques et audiovisuels, réseau internet) et leur destination (utilisation scientifique, informationnelle, pédagogique, communicationnelle, commerciale), etc. En pratique, plus une fiche est complexe, plus elle est difficile à appréhender par le témoin¹³ ; aussi préconisons-nous de la simplifier au maximum en fonction des objectifs spécifiques poursuivis par l'institution productrice. Actuellement, plusieurs dispositifs existent, plus ou moins libéraux, concernant l'accès et l'exploitation des entretiens : le témoignage est accessible immédiatement et exploitable librement ; le témoignage est accessible immédiatement mais sa publication est soumise à l'autorisation écrite du témoin et de ses ayants droit ; le témoignage est accessible et exploitable immédiatement, mais de façon anonyme ; la consultation et l'exploitation du témoignage sont soumises à autorisation écrite du témoin et à celle de ses ayants droit ; le témoignage est réservé pour une durée déterminée¹⁴, au-delà de laquelle il devient libre d'accès et d'exploitation ; le témoignage est réservé jusqu'au décès du témoin, à partir duquel il devient libre d'accès

et d'exploitation; ou encore – mais en contradiction avec la législation française sur les droits d'auteur –, le témoin peut déléguer à l'institution productrice le soin de juger des demandes de consultation et d'exploitation¹⁵... Toutes ces solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients suivant le point de vue que l'on adopte: celui du témoin, celui des chercheurs ou celui de l'institution productrice des archives orales. Dans tous les cas, cette fiche de communicabilité, dûment remplie et signée par le témoin, et placée en tête du dossier individuel de l'interviewé, gouverne toute consultation de l'enregistrement.

Plaçons-nous maintenant dans le cas où le chercheur a obtenu l'autorisation d'exploiter librement les entretiens dont il a besoin pour sa recherche. La liberté du chercheur, fondée sur les nécessités de l'histoire et de la connaissance, est néanmoins encadrée par les règles déontologiques de son métier et par la législation concernant le respect de la vie privée et la diffamation. Le droit de tout citoyen au respect de sa vie privée et de sa propre image s'est vu notablement renforcé depuis plusieurs décennies. Sont protégées à ce titre les mentions concernant l'identité physique ou corporelle (santé), juridique, psychologique, comportementale (mœurs, sexualité), spirituelle (opinions religieuses, philosophiques et politiques) d'un individu; sont protégées également toutes les informations se rapportant à sa famille, à ses proches, à ses amitiés, à sa vie conjugale. En revanche, sur les aspects professionnels et patrimoniaux, la jurisprudence a évolué dans le sens d'une plus grande transparence, et l'atteinte à la vie privée ne peut être invoquée pour la description de l'activité professionnelle¹⁶. On comprend que, compte tenu de la richesse des entretiens menés selon la méthode du récit de vie ou du récit de carrière, l'historien utilisant et diffusant des informations d'ordre biographique peut s'exposer à l'accusation d'atteinte à la vie privée. C'est d'ailleurs ce même risque qui contraint les témoins à se montrer prudents dans leurs jugements sur autrui. C'est aussi ce risque qui

peut inciter à préconiser la « congélation » des archives orales pendant un délai de réserve d'au moins trente ans, afin que les témoins puissent parler librement... et que les historiens puissent faire leur travail de biographes en toute tranquillité. En effet, si les actions fondées sur l'article 9 du Code civil ne peuvent être intentées que par le témoin, donc de son vivant, les héritiers et les ayants droit ont néanmoins la possibilité de défendre la mémoire d'une personne décédée en ayant recours au régime spécifique de la presse (loi du 29 juillet 1881). Peut être qualifiée de diffamation « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé », mais le délit n'est constitué « qu'à partir du moment où il y a publicité », c'est-à-dire où l'allégation en question a été rendue publique, par voie de presse, de télévision, de radio ou d'édition. L'auteur du délit est la personne ayant publié l'information (historien, écrivain, chercheur, journaliste) ou l'organe ayant assuré cette publication (journal, revue, radio, chaîne de télévision, éditeur).

Devant la somme des difficultés, on comprend que les chercheurs aient souvent recours au régime de l'anonymat pour exploiter les témoignages oraux! Mais il faut faire confiance aux qualités de finesse et de responsabilité – ainsi qu'à la raison – du témoin et de l'historien, et ne pas se laisser gagner par la frilosité.

1 Sont considérées comme « œuvres de l'esprit les conférences, allocutions, sermons, plaidoiries et autres œuvres de même nature (cours de professeurs, radio-reports, interviews) » (art. 3 de la loi du 11 mars 1957 et art. L. 112-2 du Code de la propriété intellectuelle). Le fait que les témoignages aient été déclarés par la loi œuvre de l'esprit explique que les archives orales aient été jusqu'à présent

considérées comme des archives privées, ce qui est fondamental du point de vue de la philosophie des archives orales.

- 2 Chantal de Tourtier-Bonazzi (dir.), *Le Témoignage oral aux Archives...*, Paris, Archives nationales, 1990, p. 55-59.
- 3 Ce formalisme juridique peut paraître hors de propos, notamment pour d'obscurs « archivistes oraux »; mais imaginons un instant que l'intervieweur soit un historien ou un sociologue célèbre – ou qu'il le devienne! La question s'éclaire d'un jour nouveau, soulevant immédiatement des enjeux d'image et de propriété intellectuelle.
- 4 A. Lucas et H.-J. Lucas, *Traité de la propriété intellectuelle et artistique*, Paris, 1996, p. 151, n° 143.
- 5 Y. Reboul, *Revue internationale de droit des affaires*, janvier 1987, n° 131, p. 55.
- 6 Affaire De Gaulle/Passeron, tribunal de grande instance de Paris, 6 juillet 1972.
- 7 Tribunal de grande instance de Paris, 10 juillet 1974, et cour d'appel de Paris confirmant le jugement, 7 mai 1976.
- 8 Avis du Conseil d'État, 21 novembre 1972, non publié, mais cité dans Lucas et Lucas, *op. cit.*, p. 169, n° 166.
- 9 Pour en savoir plus, Hervé Bastien, *Le Droit des archives*, Paris, La Documentation française, 1996 (les citations de ce paragraphe se trouvent p. 117).
- 10 Code de la propriété intellectuelle, art. L. 113-2.
- 11 *Ibid.*, art. L. 113-5.
- 12 Cour d'appel de Paris, 14 novembre 1991, *Revue du droit de la propriété intellectuelle*, déc. 1991, n° 38, p. 84.
- 13 Cette fiche peut être présentée au témoin avant les entretiens afin qu'il soit bien informé de ses droits, à l'issue de chaque entretien de façon à obtenir une réponse rapide, ou encore lorsque l'interview est totalement achevée, dispositif qui laisse à la confiance le temps de s'installer et préserve la possibilité d'un accès libéral au témoignage.
- 14 Déterminée d'un commun accord entre l'institution productrice et le témoin.
- 15 Ces dernières dispositions, très pratiquées en raison de la simplification qu'elles apportent à la gestion des archives orales, contreviennent à la législation française qui n'autorise pas la cession des droits moraux sur une œuvre. Lors du décès du témoin, les droits d'auteur sur le témoignage se transmettent directement aux ayants droit, avec lesquels il faut dès lors établir un nouveau contrat de cession de droits. Ce problème concerne surtout les personnes de notoriété publique, pour lesquelles les ayants droit sont très vigilants.
- 16 Pour en savoir plus, « Transparence et secret. L'accès aux archives contemporaines », *La Gazette des archives*, n° 177-178, 2^e et 3^e trimestres 1997.

UNE RECONNAISSANCE TARDIVE PAR L'ÉTAT : L'AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU 10 JANVIER 2001

Le 20 mars 2000, le premier ministre Lionel Jospin a sollicité l'avis du Conseil économique et social (CES¹) afin qu'il expose les enjeux des archives orales et contribue à faire reconnaître le rôle des acteurs vivants dans l'écriture de l'histoire. Georgette Elgey (membre de la section du cadre de vie du CES, historienne de la IV^e République, chargée par François Mitterrand de recueillir les témoignages de ses principaux collaborateurs pendant les deux septennats) était rapporteur de cette saisine. Agnès Callu et Hervé Lemoine, chargés de l'assister aux côtés d'un petit groupe de conseillers², retracent ici les lignes de force de l'avis. Celui-ci³, adopté par le CES le 10 janvier 2001, préconise d'intégrer les archives orales dans la nouvelle loi prévue sur les archives (ou dans le champ d'application de la loi sur les archives de 1979), et marque une date importante pour la légitimation des sources orales dans l'écriture de l'histoire.

ANÈS CALLU
HERVÉ LEMOINE

Conservateurs du patrimoine,
Centre historique des Archives nationales
et Service historique de l'armée de terre,
maîtres de conférences à l'Institut
d'études politiques de Paris.

Le premier point important soulevé par l'avis tient, comme souvent lorsque l'on cherche à donner un cadre légal et juridique, à une question de définition (voir plus haut l'encadré p. 14). Qu'entend-on par « archives orales » ? Sont-elles de même nature que les témoignages oraux évoqués dans la lettre de saisine ? Et l'histoire orale, chère aux historiens étrangers, a-t-elle droit de cité en France ? Bien entendu, il faut toujours se garder de prendre des positions trop dogmatiques sur ces questions qui sont susceptibles d'évolutions, cependant une clarification s'imposait. Le CES a proposé trois catégories bien distinctes : les archives radiophoniques et télévisuelles, les archives sonores et/ou audiovisuelles, et enfin les témoignages oraux qu'une pratique constante désigne en France par le terme d'« archives orales ». Restait alors à définir « une doctrine et à élaborer un cadre scientifique, juridique et technique de développement » pour ces archives, après en avoir dressé une cartographie critique à l'étranger et en France.

L'exemplarité et la diversité des pratiques à l'étranger composent l'un

des chapitres les plus riches de ce rapport. La vigueur des programmes de recherche menés dans les grandes universités américaines est impressionnante, malgré leur méthodologie, d'un formalisme parfois excessif, et le recours systématique aux transcriptions qui constituent souvent une fin en soi. Le rapport a révélé le foisonnement des expériences menées dans les pays d'Amérique latine et d'Asie du sud-est, ainsi que la grande variété des usages qui sont faits des témoignages oraux en Grande-Bretagne notamment. Si l'on ajoute à cela l'ampleur et la précocité de leur collecte au sein de l'armée américaine, qui envoie systématiquement depuis 1942 historiens et archivistes sur les terrains d'opérations militaires recueillir la parole de ses soldats, on se rend compte que, dans nombre de pays, le développement de ces programmes de recherche est déjà bien ancré. De nombreux travaux en sociologie, en anthropologie et en histoire constituent les fondements théoriques des deux principaux secteurs de la recherche en ce domaine : le premier porte essentiellement sur les élites et l'étude de la prise de

décision en matière politique, le second s'érige en une possible contre-culture des minorités. Ils constituent d'ores et déjà une discipline à part entière, nommée « histoire orale ».

La France fait ici figure de retardataire. Les objections de nos écoles historiques, marquées par le positivisme, ont entravé la reconnaissance du témoignage des témoins et acteurs comme source pour l'histoire. Conséquence de ce déni, ou de la survalorisation culturelle des sources écrites, une grande confusion demeure encore bien souvent entre la transmission orale d'une expérience ou d'un savoir, dont la relation est écrite, et le témoignage oral qui doit être, par nature, sonore ou audiovisuel. La multiplicité des expériences françaises rend néanmoins légitime le désir du gouvernement de « donner un statut technique, scientifique et juridique aux témoignages oraux. »

Les préconisations du CES s'articulent en huit points d'inégale importance. Nous nous contenterons d'évoquer ceux qui constitueraient des avancées intéressantes. Il recommande d'introduire un critère de temporalité et de nommer « témoignages immédiats » « les entretiens ou récits enregistrés

ou filmés dans un but de documentation scientifique, recueillis dans la proximité immédiate des faits auprès des personnes acteurs des faits dont ils témoignent » ; et « témoignages ultérieurs » ou « rétrospectifs » « les entretiens ou récits enregistrés lorsqu'ils sont recueillis *a posteriori* et que la personne a cessé d'être acteur ou témoin des faits dont elle porte témoignage ». Plusieurs points développés affirment la nécessité d'adopter des normes scientifiques et techniques rigoureuses, seules garantes de la valeur de ces sources et de leur exploitation future. Mais c'est certainement d'un point de vue juridique que les préconisations du CES sont les plus hardies, en assimilant aux archives publiques les témoignages – considérés jusqu'alors comme des archives privées – dans le cas où l'enquêteur appartient à la fonction publique et que le témoin relate des faits survenus alors qu'il exerçait une fonction publique. Pour autant, la communication de ces témoignages ne saurait évidemment se faire sans respecter le droit moral de leur auteur. Enfin, le CES souhaite que le gouvernement s'engage dans une politique plus vigoureuse et soutenue en créant un comité scientifique chargé de veiller aux questions d'éthique

et en favorisant une mission ponctuelle, mais symboliquement et politiquement forte, de recueils de témoignages immédiats dans différents départements ministériels.

- 1 Selon l'ordonnance du 29 décembre 1958, « Le Conseil économique et social est auprès des pouvoirs publics une assemblée consultative. Il examine et suggère les adaptations économiques et sociales rendues nécessaires notamment par les techniques nouvelles. Il étudie les diverses formes de participation de la République au développement économique et social de la Communauté. Tous les sujets qui touchent à ces questions sont, en conséquence, susceptibles de faire l'objet d'un rapport ou d'un avis transmis au gouvernement à la suite d'une lettre de saisine.
- 2 Perrine Canavaggio, conservateur général du patrimoine, Catherine Oudin, conservateur en chef du patrimoine au ministère des Affaires étrangères, Olivier Wieviorka, professeur des universités à l'École normale supérieure de Cachan, et le lieutenant-colonel Frédéric Guelton, directeur des études au Service historique de l'armée de terre.
- 3 Conseil économique et social, « Les "Archives orales", rôle et statut », avis publié au *Journal officiel* le 17 janvier 2001.

UN STATUT D'ARCHIVES PUBLIQUES ? UN POSITIONNEMENT CONTESTABLE

FLORENCE DESCAMPS

maître de conférences,
École pratique des hautes études

L'avis du Conseil économique et social du 10 juillet 2001 préconise d'assimiler à des archives publiques les témoignages recueillis auprès de fonctionnaires par des fonctionnaires ou par des personnes mandatées par les pouvoirs publics. Le délai de communicabilité de ces archives, conformément à la loi du 3 janvier 1979 sur les archives publiques, serait donc fixé à 30 ans, 60 ans ou plus suivant la nature des informations. Cette préconisation, outre le fait qu'elle va à l'encontre de la jurisprudence concernant les témoignages et les interviews reconnus jusqu'à présent comme œuvres de l'esprit, pose un certain nombre de questions : peut-on « nationaliser », « étatiser » ainsi la mémoire et les souvenirs des agents de l'État ? Comment distinguer la part « privée » et la part « publique » des souvenirs d'un fonctionnaire ? Que va-t-on faire du récit de carrière d'un fonctionnaire qui a pantouflé dans le secteur privé, une partie de son récit sera-t-elle déclarée privée et l'autre publique, l'une libre de toute restriction et l'autre soumise à la loi de 1979 ? Le témoignage du même fonctionnaire, selon qu'il aura été recueilli par un archiviste d'État, par un étudiant, par un retraité membre d'une société savante ou par un journaliste, sera-t-il déclaré archive publique ou archive privée ? Cette mesure ne risque-t-elle pas d'encourager – para-

doxalement – la constitution de collections d'archives orales par des organismes privés, au détriment des institutions patrimoniales publiques ? Et toutes les enquêtes de sciences sociales seront-elles soumises aux délais de réserve rappelés ci-dessus ?

Mettre sous clé et « congeler » ainsi les témoignages des contemporains pour 30 ans au moins, c'est toucher au ressort même de l'histoire du temps présent telle qu'elle s'est développée depuis le début des années quatre-vingt, c'est prendre le risque de voir les historiens de l'époque contemporaine se détourner de cette source, alors qu'elle vient à peine de s'acclimater en France. L'esprit des archives orales en ressort trahi, alors que, dans une étroite filiation avec l'histoire orale des années soixante-dix et quatre-vingt, elles ont eu pour but justement de s'affranchir en partie des contraintes et des restrictions instaurées par la loi de 1979 sur les archives publiques. Un contrôle et une limitation se trouvent introduits là où règnent actuellement la responsabilité et la liberté créatrices du témoin, celles de l'« archiviste oral », celles de l'institution productrice et celles de l'historien. S'il s'agit d'empêcher la divulgation d'informations confidentielles sur les affaires de l'État, ne peut-on pas commencer par rappeler aux fonctionnaires l'obligation qui s'impose à eux en matière de secret, de devoir de réserve ou de discrétion professionnelle, quitte à ce que, de leur propre initiative, ils prévoient un délai de réserve sur leurs propos ? Et s'il s'agit de contrebalancer la toute-puissance du témoin-auteur, ne devrait-on pas plutôt s'attacher à renforcer d'un côté les droits de l'« archiviste oral » et, de l'autre, les droits du producteur sur les témoignages produits ?

1 Voir plus haut, p. 11, les remarques de Marie-France Calas sur le statut des enregistrements du Comité d'histoire de la Sécurité sociale lancés en 1973.

AUX ARCHIVES NATIONALES, UNE POLITIQUE RAISONNÉE EN FAVEUR DES TÉMOIGNAGES ORAUX

La Section du ^{xx} siècle du Centre historique des Archives nationales assure la conservation et la valorisation du patrimoine écrit de la Nation pour la période 1914-1958, ainsi que celles des archives présidentielles depuis 1870.

Sa cellule consacrée à l'histoire orale et aux collections audiovisuelles expérimente depuis vingt ans des actions promouvant la mise en valeur de ressources encore marginales¹. Si elle a dû tâtonner pour trouver les formules justes, aujourd'hui, avec la mise en valeur d'une documentation composée à la fois d'archives audiovisuelles et de témoignages, sur un panel historique significatif, elle constitue un pôle de référence dans l'essor actuel de l'« histoire orale ».

AGNÈS CALLU

conservateur du patrimoine au
Centre historique des Archives nationales,
maître de conférences
à l'Institut d'études politiques de Paris,
chargée de cours à l'université Paris IV

Genèse de la cellule Histoire orale et collections audiovisuelles

La cellule recueille deux types de sources qui, certes, regardent dans une direction parallèle, mais obéissent à des principes de production et d'exploitation radicalement différents : les témoignages reconstruits engagent les conservateurs dans une démarche historique de création *a posteriori*, tandis que les archives audiovisuelles, produits d'une activité donnée, renvoient à un choix de valorisation plus traditionnel.

Les archives audiovisuelles n'ont guère posé de problème de légitimation car la loi fondatrice de 1979 reconnaît sans détour leur existence. Pour les témoignages, en revanche, rien de tel : ni législation franche, ni confiance dans une source longtemps considérée – en France du moins – comme l'apanage des journalistes ou des socio-ethnologues, et dépourvue, pour beaucoup, sinon pour tous, de caution scientifique. Aussi les Archives nationales se sont-elles employées à crédibiliser un programme volontariste en observant les expériences menées ailleurs. Outre-Atlantique, elles ont notamment écouté les enseignements du très célèbre *Columbia Oral History Office* d'Allan Nevins, opérant à New

York dès 1948 ; à Londres, celles du *Department of Sound Records* à l'*Imperial War Museum*. En France, trois pôles de recherches s'offraient comme modèles : le Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, qui, sous l'impulsion de l'historien Henri Michel, dans les années 1950, avait quadrillé la France de ses enquêteurs, pistant sans relâche anciens résistants, déportés et prisonniers de guerre ; le Comité d'histoire de la Sécurité sociale, qui, avec l'École des hautes études en sciences sociales, avait produit, dès 1973, un corpus de plus de deux cents témoignages ; les instituts et fondations, enfin, organisateurs des premiers colloques qui avaient su déceler le gain de rencontres scientifiques entre universitaires et anciens acteurs. Une seule institution en France était alors pleinement engagée dans le champ : le Service historique de l'armée de l'air, qui avait conduit depuis 1974 une campagne sur l'aviation française et réfléchi aux conditions nécessaires à une conservation comme à une exploitation de ces sources dites alors d'un « troisième type ».

À l'issue de cette phase d'exploration, les Archives nationales ont défini, au début des années quatre-vingt, trois domaines d'investigation encore d'actualité. Centrés chronologiquement sur la Seconde Guerre mondiale, la IV^e République et les débuts de

la V^e, ils s'attachent à étudier les organes institutionnels et les milieux politiques ; le pouvoir décisionnel, les pratiques de travail et les mécanismes mis en place par les « décideurs » ; enfin, le point de vue des « simples » « témoins oculaires ».

Vue cavalière des collections conservées

Même si elles sont hors de notre champ, il convient de mentionner les archives audiovisuelles, qui sont constituées, aux Archives nationales, de collections publiques et privées. Dans le premier cas – pour ne parler que des ensembles organiques et aboutis – sont réunis le « fonds élyséen », comprenant les discours et conférences de presse des présidents de la République, notamment ceux de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, et le « fonds judiciaire », composé des audiences des « grands procès » (ceux de Klaus Barbie, de Paul Touvier, de Maurice Papon ou du « sang contaminé »). Les archives privées des hommes politiques, déposées en grand nombre depuis les années cinquante, recèlent, pour leur part, des gisements audiovisuels de tout premier ordre, tels les enregistrements de séances du congrès national du Parti social français dans le fonds La Rocque, les réunions enregistrées dans les fonds Michel Jobert ou Edgard Pisani ou encore les interviews et discours de Pierre Lefranc.

Les collections de témoignages, elles, sont nées d'une double initiative : certaines résultent des entretiens réalisés par les conservateurs responsables des programmes d'histoire orale aux Archives nationales, mais elles proviennent aussi d'enquêtes menées par des tiers.

Les sources constituées par les conservateurs obéissent à une méthodologie éprouvée. Une large documentation historique est rassemblée en amont : elle est le résultat d'un long travail bibliographique (généraliste et spécifique) et de dépouillements d'archives publiques et privées. À partir de là, une trame de questionnements se dessine, malléable et ouverte aux chemins de tra-

verse. L'optique est claire : on part à la recherche du récit de l'expérience d'une individualité – acteur ou simple spectateur des faits ou du moment – destiné à agir en complémentarité des archives écrites, en disant ce qui ne s'écrit pas, en redimensionnant l'événementiel à l'échelle humaine, et en venant, le cas échéant, par la narration de détails occultés, combler les lacunes historiques existantes.

Deux approches ont été retenues, le récit biographique – souvent combiné au don ou au dépôt d'archives privées – et le corpus thématique.

Les récits biographiques s'attachent à l'écriture d'une histoire des élites : sur la Seconde Guerre mondiale, ont été interrogés de hauts fonctionnaires de Vichy (Georges Lamirand, secrétaire général à la Jeunesse de 1940 à 1943, ou François Lehideux, délégué général à l'Équipement national en 1941 puis secrétaire d'État à la Production industrielle en 1941-1942), mais également des Français libres (on peut mentionner les trente-quatre heures d'entretiens avec Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin) ; sur la IV^e République, des préfets ou des personnalités impliquées dans les processus de décision s'expriment sur l'Indochine, les évolutions syndicales, le « régime des partis », les arcanes des cabinets ministériels et les bouleversements perceptibles dans les administrations (ainsi le témoignage du préfet Michel Aurillac, proche de Maurice Papon en Algérie en 1958 puis en poste en Afrique, ou celui de Jacques Tessier qui rappelle les mutations du syndicalisme chrétien) ; sur la V^e République ont été interviewés des compagnons du général de Gaulle, « grands commis de l'État », qui font « tourner la machine » au quotidien (le préfet Pierre Lefranc, directeur de cabinet du Général, l'ambassadeur de France Pierre Maillard, conseiller diplomatique à l'Élysée de 1959 à 1964, ou le diplomate Étienne Burin des Rozières, secrétaire général de la Présidence de la République de 1962 à 1967). Les « oubliés de l'histoire », pour qui l'exercice devient souvent un exutoire, voire une véritable libération, sont aussi sollicités, et notam-

ment lorsqu'ils confient aux Archives nationales la trace écrite de leurs parcours. Déportés, résistants ou prisonniers de guerre, ils restituent alors avec la force de l'émotion des destins exemplaires, au sens premier du terme. À signaler le témoignage d'Annette Leiris, assistante sociale au camp de Drancy, ou celui d'Odile Aussaresses, membre du réseau de résistance Brutus.

Les corpus thématiques réalisés – sur un moment ou un fait historique, une césure institutionnelle ou l'évolution comportementale d'un groupe socioprofessionnel – ont pour but de rassembler les récits de plusieurs témoins de manière à croiser de façon représentative paramètres sociaux, économiques, politiques et culturels. Les Archives nationales ont, par exemple, mené une campagne sur les anciens de l'Oflag VI A, échantillon signifiant sur la vie quotidienne dans les camps de prisonniers ; la IV^e République a fait l'objet d'une étude qualitative sur la fonction d'instituteur dans les années cinquante.

Les campagnes réalisées « à l'extérieur » sont de nature différente. Volontairement et naturellement subjectives, elles répondent à des problématiques très circonscrites et sont entreprises par des chercheurs ou une institution. Pour autant, elles sont recueillies très favorablement par les Archives nationales lorsque les souvenirs assemblés sont jugés complémentaires des fonds nationaux. C'est pourquoi des collaborations sont contractualisées avec des thésards qui travaillent notamment sur la Résistance, la Déportation ou encore l'engagement d'hommes et de femmes en politique. Des partenariats plus formels sont aussi suscités avec des instituts, fondations, associations, groupes et comités œuvrant dans des perspectives scientifiques qui rejoignent celles des Archives nationales. Aussi, pour une histoire « vécue » de la Déportation, dispose-t-on des indispensables compléments que sont les témoignages d'« anciens » de Mauthausen (enregistrés par Michel Fabréguet), des survivants de la Shoah (rassemblés par l'antenne française de l'université de Yale : les

Fortunoff Video Archives for Holocaust Testimonies), et de nombreux autres qui ont accepté de s'exprimer devant les micros et les caméras de la Fondation pour la mémoire de la Déportation.

Conservation et diffusion

La sauvegarde des collections passe par la mise en œuvre d'un programme raisonné et préventif. Les techniques numériques permettent d'agir aussi bien sur le passé que sur l'avenir : sur les travaux d'hier, avec le lancement de conversions rétroactives qui transfèrent les fonds en péril (disques vinyle et cassettes analogiques) sur un support pérenne, disques compacts sonores ou CD-rom ; sur ceux de demain, car le matériel de reportage numérique DAT offre une qualité de son et d'écoute incomparable en même

temps qu'il participe par son format réduit à la convivialité de l'entretien.

Une réflexion se poursuit sur le statut des sources créées, qui obéissent à la fois au Code de la propriété intellectuelle et à la jurisprudence empirique concernant les archives privées¹. Les témoignages doivent pouvoir être écoutés et exploités dans le respect conjoint de l'avancée de la recherche et du secret de la vie privée. D'où la nécessité de passer une convention « sur mesure » avec le témoin, dans les lignes de laquelle il doit se sentir en confiance. Cet aspect est essentiel parce qu'il conditionne une partie de la complicité et de l'empathie qui doit s'instaurer dans les entretiens.

Enfin, il importe de valoriser les témoignages constitués, qui ne peuvent ni ne doivent rester ignorés. C'est pourquoi des outils de connais-

sance sont établis, pour dé-diaboliser une source réputée complexe à identifier. C'est l'objet du *Guide sur le patrimoine sonore et audiovisuel français* présenté ci-après (voir p. 36), fruit d'un partenariat avec le Service historique de l'armée de terre et l'Institut des archives sonores. Les collections des Archives nationales font, pour leur part, l'objet d'une table, d'un catalogue général et de conducteurs pour les entretiens qui ont été réalisés en leur sein.

1 Agnès Callu, « Le Département des collections audiovisuelles du Centre historique des archives nationales », *Histoire et Archives*, juillet-décembre 1999, n° 6, p. 139-144.

2 Voir plus haut, p. 24, l'article de Florence Descamps « Les Archives orales : propriété intellectuelle et droit des auteurs ».

AU SERVICE HISTORIQUE DE L'ARMÉE DE TERRE, LA PAROLE À LA «GRANDE MUETTE» ?

Héritier du dépôt de la Guerre, le Service historique de l'armée de terre (SHAT) est installé depuis 1948 dans le château de Vincennes. Ses missions sont dévolues à deux départements : la recherche historique d'une part, les archives et la bibliothèque d'autre part. C'est au sein de ce dernier ensemble qu'un pôle patrimonial spécifique, la division des entrées extraordinaires, se consacre à la collecte des archives du cabinet du ministre, des fonds privés et de témoignages oraux. Cette dernière mission a été introduite en 1995, afin de fournir aux chercheurs des sources complémentaires, mais aussi singulières, pour une meilleure compréhension et connaissance de la société, de la culture et de l'histoire de la Défense.

HERVÉ LEMOINE

Conservateur du patrimoine,
maître de conférences
à l'Institut d'études politiques de Paris

Même si la légitimation d'une pareille démarche n'est plus à l'ordre du jour, la reconnaissance formelle de l'intérêt des témoignages oraux pour l'écriture de l'histoire n'étant plus à faire, il n'est pas inutile de souligner leur place particulière au regard des sources fondamentales de la recherche pour l'histoire de la défense que sont les archives écrites. Dans de nombreux domaines nos archives sont lacunaires, partielles, voire partiales. Pages blanches et pages sombres de l'histoire de la défense et des forces armées ne peuvent être élucidées qu'avec la participation des acteurs et des témoins d'un passé révolu.

L'intérêt de cette démarche est d'autant plus grand, dans le cas de la Défense, que les militaires forment un corps social très longtemps privé d'une partie de ses droits civiques, donc en principe inerte politiquement, ce qui, bien entendu, n'était qu'une fiction. Les témoignages oraux restituent donc tout l'univers intellectuel, politique et culturel d'hommes appartenant à un milieu en apparence fermé, possédant un code de justice particulier et un règlement de discipline général, véritable code moral. Vouloir faire parler la « grande muette » n'est pas neutre, et le cadre particulier dans lequel s'inscrit son action a créé tout un

ensemble de valeurs, de rites spécifiques, qu'il faut faire émerger car ils n'ont pas vocation à figurer dans des archives écrites « officielles ». De la même façon, l'engagement, l'honneur, le sens du devoir, la raison d'État, la discipline, l'apolitisme revendiqué, la masculinité du milieu sont autant de caractères distinctifs qui s'ajoutent aux cultures d'armes (infanterie, cavalerie, artillerie, génie, etc.) et aux cultures des armées (Terre, Marine, Air), formant un canevas dont les trames sont d'autant plus importantes à dessiner que, derrière une uniformité de façade, leur interprétation caractérise des familles de pensées parfois antagonistes, qui se sont, au gré des événements, rapprochées ou opposées, se composant ainsi une histoire, une légitimité, une tradition qu'elles revendiquent.

Mais comment percevoir les fondements idéologiques, politiques et sensibles de ces différentes familles ? Comment restituer, ou souvent, au mieux, explorer cet « habitus », selon l'expression de Pierre Bourdieu ? Comment mettre nos témoins « au pied du mur », ou, comme le formule Renaud Dulong¹, sociologue et directeur de recherches au CNRS, mettre chacun en situation de « répondre moralement de sa réaction à l'événement, de ses sentiments et de son jugement » ? Le principe retenu, certes

subjectif, a été de privilégier l'étude des crises, des ruptures, des accélérations de l'histoire, périodes fécondes où même le non-engagement devient un engagement, et où les informations qui sont susceptibles d'éclairer ces pages de l'histoire de la défense appartiennent autant au sensible qu'au factuel. Le choix de nos témoins et la méthodologie qui président à nos travaux nous ont semblé devoir répondre à ces postulats.

Les axes de la collecte

Trois axes principaux dessinent le cadre de nos corpus d'entretiens. Le premier, nécessairement élitiste, s'attache à l'étude des relations entre pouvoir politique et autorité militaire au plus haut niveau de la prise de décision, sujet d'étude fort intéressant dans une nouvelle perspective d'histoire politique, et propice à de nombreux recoupements favorisant ainsi la critique de la source.

Le deuxième axe concerne une partie très singulière de la société militaire dont l'action s'inscrit par nature dans la confidentialité et pour laquelle nos archives officielles sont par nécessité très lacunaires : il s'agit des services de renseignement militaire. Nous avons notamment commencé nos recherches au moment de leur refondation au sortir de la guerre, quand le Bureau central de renseignements et d'action de Londres, minoritaire en effectifs, mais dans l'épure en termes politiques, se trouve amalgamé au Service de renseignements de Vichy, majoritaire numériquement, mais politiquement suspect.

Enfin, le troisième axe qui guide nos choix est celui de la guerre d'Algérie, dont les archives, maintenant en grande partie communicables, susciteront certainement de nombreuses recherches. Il est d'ailleurs très significatif de remarquer que, si la Seconde Guerre mondiale ou déjà même (dans une moindre mesure) la guerre d'Indochine ont suscité des études et des récits autobiographiques nombreux et de valeur, la bibliographie des ouvrages consacrés à la guerre d'Algérie, conflit qui longtemps ne dit pas son nom, est certes importan-

te, mais dominée par des ouvrages polémiques et partisans qui font encore écho aux rivalités et aux enjeux de l'époque.

Un mode d'exploitation pionnier : les bases de données multimédia et l'indexation numérique

Tout ce travail serait vain si les chercheurs ne pouvaient y avoir accès. Il faut noter, à ce propos, qu'au traditionnel mépris des historiens pour la source orale, entachée par le handicap de l'a-posteriori¹ qu'évoque Jean-Jacques Becker, s'est souvent ajoutée une difficulté matérielle de maniement des bandes et un manque de finesse des instruments de recherche mis à leur disposition. C'est souvent la raison qu'ils invoquaient pour demander des transcriptions des entretiens, au risque de perdre les informations propres à l'oralité. Ainsi beaucoup de phonothèques, très riches, sont-elles largement sous-exploitées. Fort heureusement, une évolution technologique, devenue depuis peu à la portée du grand public, nous a permis de résoudre ce problème d'accès aux informations : il s'agit de l'indexation numérique et de la constitution de bases de données multimédia.

Le principe en est simple : les inventaires analytiques des entretiens sont reliés aux enregistrements eux-mêmes par des liens hypertextes, permettant ainsi aux chercheurs de retrouver avec facilité les passages susceptibles de les intéresser dans un entretien et de les écouter immédiatement. De la même façon, si des documents textuels ou figurés peuvent étayer les propos d'un témoin, et nous ont été remis par lui au moment de l'entretien, leurs copies numérisées sont aussi accessibles sur cette base de données. Ainsi les barrières, non significatives pour le chercheur, que constituent le support original de conservation et le site de conservation se trouvent abolies pour une plus grande efficacité et rapidité de la recherche, en restituant la seule donnée pertinente, celle de la cohérence intellectuelle de la source. Loin d'être un gadget informa-

tique, cet aspect du travail est indissociable de son appréhension donc de son analyse.

Enfin, il convient de rappeler que c'est la permanente confrontation entre les sources écrites et les témoignages oraux qui permet, en amont, le travail mené ainsi au Service historique, mouvement dialectique qui sera aussi celui du chercheur dans l'élaboration et la construction de son propos. Le rôle particulier qui est le nôtre dans ce domaine, et la responsabilité que nous prenons en favorisant ainsi la création de ces sources secondaires, rendent définitivement indispensable l'adoption d'une démarche raisonnée : nous devons d'un bout à l'autre de ce processus être en position de justifier nos choix et nos abandons. La validité même de notre travail en dépend!

Instruments de recherche publiés

Hervé LEMOINE et Stéphane SIMONNET, avec la collaboration de Sébastien LAURENT, *Histoire orale, inventaire analytique*, t. I, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 1997, 302 p.

Hervé LEMOINE, Sébastien LAURENT et Guillaume ZELLER, avec la collaboration d'Éric N'GUYEN et d'Armelle ÉMERY, *Histoire orale, inventaire analytique*, t. II, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2001, 550 p.

Histoire orale, inventaire analytique, t. III, à paraître fin 2002.

1 Renaud Dulong, *Le témoin oculaire, les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, EHESS, 1998.

LES COLLECTIONS AUDIOVISUELLES FRANÇAISES : HISTOIRE D'UN PANORAMA

Aucun outil n'était disponible jusqu'ici pour connaître la configuration des collections audiovisuelles et sonores en France et porter à la connaissance de tous un patrimoine méconnu car protéiforme et dispersé. C'est l'objet de l'ouvrage qui paraîtra en 2003 sous le titre Le Patrimoine sonore et audiovisuel français : entre archives et témoignages, guide de recherches en sciences sociales¹. Réalisé par Agnès Callu, responsable de l'histoire orale et des collections audiovisuelles au Centre historique des Archives nationales (section du XX^e siècle), et Hervé Lemoine, conservateur du patrimoine au Service historique de l'armée de terre, chef de la division des entrées extraordinaires (archives privées et témoignages oraux), avec le concours de l'Institut des archives sonores, l'ouvrage révèle le foisonnement des initiatives et des institutions investies dans le domaine.

**AGNÈS CALLU
HERVÉ LEMOINE**

Conservateurs du patrimoine,
Centre historique des Archives nationales
et Service historique de l'armée de terre,
maîtres de conférences à l'Institut
d'études politiques de Paris.

Questions épistémologiques

L'enquête qui a précédé l'élaboration de ce guide exigeait d'abord quelques définitions : comment identifier un patrimoine aux frontières épistémologiques, thématiques et sectorielles pour le moins floues, qui rendait difficile tout parti-pris de sélection ? La notion même de patrimoine était-elle applicable ici, tant ce concept, évoquant l'excellence et la pérennité, semblait contradictoire avec les qualificatifs liés au son et à l'image ?

Pour définir une nouvelle référence, nous avons retenu deux critères de sélection : l'intentionnalité et la temporalité. Un document – qu'il soit audible ou filmé – ne peut se lire et donc se critiquer sans que l'on ait au préalable analysé les circonstances de sa naissance. A-t-il été créé pour l'histoire et rien que pour elle ? Est-il le résultat brut – isolé ou non – d'une activité ? Dans le premier cas, on parle de « témoignage », puisqu'il s'agit du récit d'une expérience individuelle, rapporté après les faits et spécifiquement, pour étayer ou infirmer une démonstration. La source provoquée compose une variante intéressante pour l'histoire du « temps présent », celle justement encore sou-

mise au regard de ses anciens acteurs. L'autre volet, celui de « l'archive », serait tout le reste... Celle-ci, en effet, n'est pas créée par l'historien, mais résulte d'un processus autonome et lui est transmise, après un laps de temps, pour qu'il l'interprète et la déclare, par son analyse, utile ou non à l'histoire. La contextualisation est donc fondamentale, la datation et l'éventuelle diffusion aussi. Il est clair que les conditions de la genèse sont à explorer : de même que la génétique d'un texte offre les clés pour sonder les maturations d'une pensée, de même la critique – interne comme externe – devra jouer sa part. Selon que la source est contemporaine des faits, postérieure dans un temps proche ou non de sa réalisation, selon qu'elle est programmée pour connaître un large écho ou qu'au contraire elle reste confinée à son exploitation directe, il faudra l'interroger par le biais de grilles de questionnements spécifiques.

Témoignages et archives coexistent donc, et l'on aurait tort de ne pas les réunir puisqu'ils reposent sur le socle commun de l'oralité et de l'image animée. Or ces modes d'expression et les documents qui en découlent sont encore trop peu sollicités par la

recherche et continuent d'être regardés avec suspicion.

Les grandes entités productrices

Restait à déterminer le corpus à fournir, nécessairement étendu. Pour ce qui est du témoignage, nous avons volontairement rassemblé les travaux de tous ceux – sociologues, ethnologues, anthropologues, historiens, journalistes, politologues, etc. – qui utilisent l'« enquête de terrain » pour étayer leurs propos. Leurs attentes, leurs méthodologies, leurs exploitations sont assurément différentes, mais tous sont convaincus de la plus-value du témoignage, qu'ils se servent de l'entretien pour faire parler une minorité (ethnique, politique, sociale), pour fouiller des racines, pour restituer des comportements collectifs et des savoir-faire, pour comprendre « du dedans » les évolutions d'une structure dans les voix des décideurs et de ceux qu'ils dirigent, pour combler les lacunes de discours officiels arides ou d'un temps troublé peu propice à l'écrit, etc. En ce qui concerne l'audiovisuel, nous avons mis l'accent sur les documents à caractère inédit. Pour autant, ni les collections de l'Institut national de l'audiovisuel ni celles de la Bibliothèque nationale de France, bien que soumises au dépôt légal, n'étaient à exclure, bien au contraire : par leur immensité, elles sont incontournables et très injustement laissées de côté dans de trop nombreuses recherches qui se seraient considérablement enrichies de leur analyse. L'idée, floue puisque générique, était donc de pister avec une même conviction les documentaires amateurs filmés caméra au poing et restituant « à chaud » l'événementiel, les montages réalisés par des entreprises ou des administrations, les paroles diffusées sur une onde ou une chaîne locale, échappant de la sorte aux filets du recensement obli-

gatoire et destinées de ce fait à disparaître, les rushes accumulés dans les oubliettes d'une société de production, etc. Le champ était-il illimité, et les ambitions trop élevées, pour être pleinement réalisables ? La question reste entière.

Nous avons consacré plus d'une année (février 1998-mars 1999) à la constitution du premier « gisement » virtuel, et avons sollicité 6000 entités en leur adressant une notice adaptée, nourrie d'exemples. Ces dernières se répartissaient en trois catégories : les institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, audiothèques, sonothèques, vidéo-thèques, médiathèques, cinémathèques, et musées), les pôles de recherche (sciences humaines à l'université, laboratoires du CNRS, comités d'histoire, lieux de mémoire), les collections privées. Les résultats sont appréciables : plus de 2000 structures se sont fait connaître, dont près de 1000 figureront dans le guide.

La nature des collections reflète les grandes tendances de l'histoire orale. Les services d'archives et les musées d'histoire, notamment ceux dits de société, œuvrent surtout pour mettre en valeur un patrimoine local. Les Archives départementales et communales nous ont surpris par la richesse des pièces « rendant vivante » la vie des Français. Les films d'amateurs captant le singulier de l'époque – le quotidien au moment du Front populaire, les premières colonies de vacances, etc. – y côtoient les témoignages réalisés par des conservateurs et des chercheurs, trente ou quarante ans plus tard, sur des thèmes voisins : ces initiatives s'inscrivent dans une quête identitaire qui s'attache à faire resurgir la mémoire de ceux qui pourraient demeurer « exclus ».

Les administrations comme les entreprises, à la recherche de leur propre passé et dans un but de cohésion sociale, sont à l'écoute de leurs pion-

niers. À cet égard, l'engagement des syndicats est exemplaire : la CGT est effectivement dotée de très significatives collections.

La mobilisation des Anciens combattants, au travers des amicales de résistants et de déportés, est vigoureuse, puisque le respect du « devoir de mémoire » y est premier.

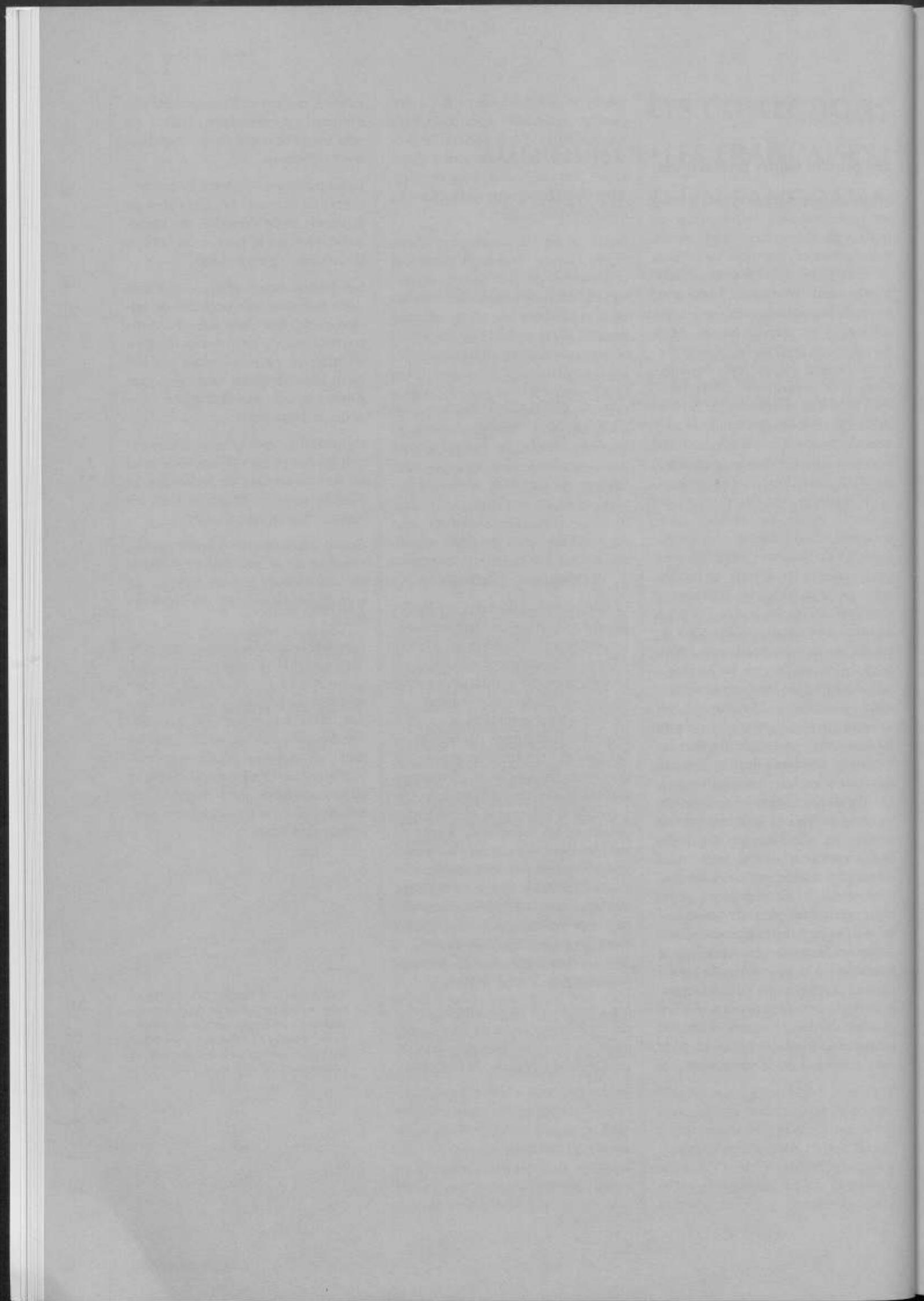
Les bibliothèques, elles, s'inscrivent davantage dans une politique de service public que dans une démarche patrimoniale ; disposant de peu d'« archives parlées », elles privilégient les collections musicales, que nous n'avons pas intégrées dans notre problématique.

L'université, qui génère d'innombrables campagnes d'entretiens pour étayer des travaux de recherche, se montre souvent incapable de les conserver et de les valoriser.

Quant aux collectionneurs privés, soucieux de ne pas attirer l'attention sur des trésors à préserver, ils ne sont guère pressés de décrire leurs fonds.

L'enquête nationale s'est achevée en janvier 2000. L'année 2001 a été consacrée au travail de « dépeçage » et d'ordonnement de l'information. 2002, à une première exploitation des données qui se lira dans les mises au point historiques, épistémologiques, historiographiques et bibliographiques, ainsi que dans les annexes historiques encadrant cette somme de références.

1 Voir l'article d'Agnès Callu et Hervé Lemoine, « À la recherche du patrimoine sonore et audiovisuel français : un premier bilan », *Bulletin de l'Association des détenteurs de documents audiovisuels et sonores*, printemps-été 2000, n° 16, p. 25-27.



PAROLES
DE
CHERCHEURS

POUR UNE ÉTHIQUE DE L'ENTRETIEN

Dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, la parole est partout. Fréquemment accordée aux grands noms de la discipline, elle sert le prestige ou la course au renom tout autant qu'elle permet d'asseoir la légitimité d'une profession. Aussi le chercheur doit-il peut-être plus qu'ailleurs manier l'entretien avec précaution : l'éthique à laquelle il doit se plier constitue, pour Frédéric Seitz, un principe méthodologique de base pour mener à bien une campagne d'entretiens.

FRÉDÉRIC SEITZ
Professeur à l'université
de technologie de Compiègne

À partir de trois expériences différentes dans le domaine de l'entretien, il me semble possible d'essayer de bâtir ce que j'appellerai une « éthique de l'entretien », nécessaire en particulier lorsque les entretiens sont destinés à la publication.

La première est liée à un séminaire que j'ai dirigé à l'École des hautes études en sciences sociales pour essayer de mieux comprendre la place et le rôle d'un matériau – le métal – dans l'évolution de l'architecture contemporaine. Un certain nombre d'universitaires et de professionnels du secteur du bâtiment et de la construction métallique sont intervenus dans ce séminaire. Il en est résulté un livre, *Architecture et métal en France, XIX^e et XX^e siècles* (Paris, EHESS, 1994).

La seconde a été menée avec Jean-Yves Andrieux, professeur à l'université de Rennes II, dans le cadre de la préparation de notre ouvrage *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995* (Paris, Picard, 1998), recueil de conversations que nous avons eues avec des personnalités dirigeantes de la V^e République sur des problématiques architecturales et urbaines.

La troisième expérience est en cours, dans le cadre d'une analyse des apports possibles des différentes parties constitutives des sciences sociales à une meilleure connaissance des phénomènes architecturaux et urbains. Cette recherche m'amène,

une fois encore, à rencontrer – et à mettre en présence – différents spécialistes du monde académique et du monde professionnel.

Ces trois expériences sont représentatives de démarches différentes mais complémentaires. Alors que dans le premier cas, l'entretien est un outil pour reconstituer un savoir sur un thème donné, dans le second cas, il est un outil pour essayer d'appréhender le rôle d'une partie – trop souvent oubliée dans les études architecturales et urbaines – de la maîtrise d'ouvrage. Dans le troisième cas, enfin, l'entretien a une vocation méthodologique.

Les entretiens qui sont généralement proposés dans le domaine de l'architecture – notamment dans la presse architecturale – sont le plus souvent destinés à mettre en valeur la personne interrogée, plutôt que l'occasion d'exposer une démarche scientifique. De ce point de vue, les disciplines architecturales et urbaines sont victimes du système de vedettariat qui les domine. De telles pratiques sont très éloignées de celles des spécialistes de l'histoire – au sens universitaire du terme – qui ont recours à l'entretien pour constituer un savoir nouveau, avant de transmettre celui-ci par l'enseignement ou par l'écrit. Quand Jean Lacouture interroge l'ancien ministre du général de Gaulle Jean-Marcel Jeanneney sur son parcours politique et sur ses pratiques de maître d'ouvrage¹, il réalise un véritable travail d'historien grâce

auquel le lecteur accède à de multiples éléments de réflexion très importants sur la constitution des villes et de l'architecture contemporaines. De même, lorsque Roselyne Chenu écrit sous la forme d'un livre d'entretiens les mémoires de Paul Delouvrier², elle nous donne accès à toute une série d'informations sur l'élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAU) de 1965 et sur la manière dont il a été conçu et mis en œuvre. Enfin, quand Jean-Yves Andrieux publie l'ouvrage *Patrimoine et société* (Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998), il apporte, grâce à la confrontation de plusieurs points de vue, un regard scientifique et véritablement novateur sur des problématiques patrimoniales.

À partir de ce constat, trois propositions me semblent pouvoir être formulées pour tenter de rapprocher les pratiques de la recherche urbaine et architecturale des pratiques des historiens.

La première proposition concerne le choix des personnes interrogées. Je ne crois utile ni pour la recherche, ni pour l'archivage, contrairement à ce que j'entends parfois, de multiplier à l'infini les entretiens de personnalités. Il peut y avoir des « urgences »

liées aux circonstances, mais, au-delà de cas isolés, le choix des témoins est nécessairement sélectif. Ces derniers doivent en outre être retenus sur la base de thèmes précis et en fonction de problématiques de recherche déterminées. Ainsi, dans le travail que j'ai mené avec Jean-Yves Andrieux, les personnalités politiques interrogées ont fait l'objet de choix méticuleux, en fonction d'un certain nombre de critères établis au préalable.

La deuxième proposition porte sur la méthode de l'entretien. Peut-être n'est-il pas inutile en effet de rappeler quelques banalités sur la nécessité de guider la personne interrogée pour éviter toute dérive de ses propos, en restant toutefois assez souple pour éviter toute censure de sa part. Peut-être aussi faut-il rappeler la nécessité de s'adapter à son interlocuteur. Le chercheur obtiendra de ce dernier un maximum d'informations dans la mesure où il aura su établir avec lui un climat de confiance, presque une relation d'intimité.

La troisième proposition, probablement la plus importante, porte sur le travail postérieur à la réalisation de l'entretien. Un entretien n'a véritablement d'intérêt que s'il est réécrit, cette réécriture étant très lourde et très complexe dans la mesure où elle

doit évidemment respecter la pensée de la personne interrogée. Un entretien doit par ailleurs être complété par un lourd appareil de notes, non seulement parce qu'il peut être nécessaire d'éclairer le lecteur sur certains points qui peuvent lui paraître obscurs, mais aussi parce que l'historien doit pouvoir conserver une liberté totale et entière d'appréciation, voire de critique, des propos qu'il a recueillis. Ce travail d'annotation sera l'occasion pour le chercheur de confronter ces propos avec les archives qu'il ne manquera pas de consulter.

Ces étapes sont fondatrices d'une démarche véritablement scientifique et sont les conditions indispensables de l'élaboration de documents de référence. Tant qu'elles ne sont pas toutes effectuées, aucun entretien ne me paraît pouvoir être livré au public.

1 Jean-Marcel Jeanneney, *Une mémoire républicaine, entretiens avec Jean Lacouture*, Paris, Seuil, 1997.

2 Roselyne Chenu, *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, 1994.

LA FONCTION DE L'ENTRETIEN DANS L'ARCHÉOLOGIE DU PROJET

Que ce soit pour son enseignement à l'école d'architecture de Lille, pour ses recherches personnelles et pour ses activités éditoriales, Richard Klein a recours à la production et à l'exploitation de témoignages oraux. N'étant pas un spécialiste des archives orales, il utilise cette source en fonction d'objectifs toujours différents, énumérés ici. Les écueils rencontrés l'amènent à s'interroger sur la politique à mener en matière d'archives orales. Qui, de l'archiviste, ou du chercheur avec ses étudiants, est le plus à même de fabriquer une source mettant en scène deux sujets, l'interviewé et l'intervieweur ?

RICHARD KLEIN

Architecte, maître-assistant,
école d'architecture de Lille,
équipe Architecture,
ville, histoire

Depuis plusieurs années, les étudiants du séminaire de troisième cycle Archéologie du projet que j'anime à l'école d'architecture de Lille mènent des recherches à partir de l'étude d'un territoire, d'un objet architectural, ou de l'œuvre d'un architecte. Ils doivent interroger les objets architecturaux qui nous entourent et reconstituer l'histoire détaillée des projets. Le plus souvent, il s'agit de confronter un objet matériel avec des sources archivistiques traditionnelles : dossiers d'affaires, esquisses, papiers variés, ou tout autre document susceptible d'en révéler la complexité. L'objectif du séminaire est de les initier au travail de recherche, de les aider à ordonner et à hiérarchiser les matériaux recueillis, afin d'établir une histoire détaillée des projets et, si possible, d'en tirer quelques développements pertinents sur l'architecture et son histoire. Ce faisant, les étudiants contribuent par leurs recherches à l'élaboration d'une histoire de l'architecture moins générale que celle qui nous est donnée à lire habituellement, mais, peut-être, nourrie de ce regard d'architecte dont nous pouvons penser qu'il possède dans ce domaine quelques qualités particulières.

Dans le cadre de ces travaux, des témoignages oraux ont ainsi été constitués et utilisés à des fins qui chaque fois différaient. Ainsi, en 1990, dans le cadre de l'étude monographique de l'œuvre de l'architecte calai-

sien Roger Poyé, une étudiante a recueilli les témoignages oraux du peintre Henri Lhotellier, alors très âgé. L'entretien, qui cherchait à obtenir des précisions sur le contexte artistique calaisien entre les deux guerres, assez délicat à reconstituer par d'autres moyens, a été mené, non sans regrets, de manière directive, et n'a pas été transcrit. Figure importante de l'abstraction en France, Henri Lhotellier, collaborateur de nombreux architectes en tant que concepteur de vitraux, a fréquenté toute l'avant-garde artistique de l'entre-deux-guerres puis de l'après-guerre, il était notamment proche de Félix Del Marle. Sa mémoire et ses connaissances auraient donc pu nous être d'une plus grande utilité que les propos finalement recueillis sur ses relations avec l'architecte Roger Poyé et les architectes et artistes calaisiens. Le témoignage d'une personnalité de cette importance est toujours frustrant quand il est strictement centré sur un objet d'étude précis.

L'année suivante ont également été interviewées M^{me} Prouvost, l'épouse de l'un des fondateurs du Comité interprofessionnel du logement (CIL), afin de comprendre la nature des relations qu'entretenait Jean Prouvé avec le CIL, l'architecte Pierre Delannoy, de manière à compléter le peu d'éléments biographiques dont nous disposions, et enfin Marcel Delcourt, commanditaire de la maison de Richard Neutra à Croix, dans l'optique, cette

fois, d'éclaircir les circonstances exactes de la commande.

Témoignages « indirects », biographiques, ou liés à la commande, ces entretiens étaient menés dans l'idée de pallier des lacunes documentaires. Aucune transcription, malheureusement, n'est venue pérenniser ces nouveaux documents intégrés aux recherches. Or Pierre Delannoy a détruit toutes ses archives. Élève d'Auguste Perret, il est l'un des architectes les plus prolifiques de l'après-guerre à Lille, et a réalisé quantité de ses projets des années cinquante en collaboration avec Jean Prouvé. Nous n'avons en outre pas pu recueillir les éléments de sa carrière, que seuls des entretiens systématiques et plus complets auraient permis de retracer.

À partir de 1992, alors que la question du devenir matériel des architectures était de plus en plus intégrée aux recherches historiques, nous avons aussi exploité des témoignages oraux qui se rapportaient, non à la phase de production de l'architecture, mais à la transformation ou à la réception des objets étudiés. Ont ainsi été interrogés un gestionnaire qui avait dirigé la transformation d'un immeuble de Guillaume Gillet comportant des panneaux de Jean Prouvé, les usagers de villégiatures un peu particulières examinées dans leur contexte de territoires urbanisés (le camping du Perroquet près de Dunkerque, les cabines de plage de Blériot-plage, les cabanes de la station de loisirs d'Aubigny-au-Bac), le propriétaire du blockhaus d'Éperlecque – l'édifice du ^{xx} siècle protégé au titre des monuments historiques le plus visité de la région – ou encore l'ancien propriétaire du cinéma Le Fresnoy à Tourcoing qui abrite aujourd'hui le Studio national des arts contemporains.

Durant l'année universitaire 1996-1997, le séminaire portait sur les architectures de la croissance. Les entretiens, précédés d'une recherche préalable de plusieurs mois sur les sources documentaires, ont fait l'objet d'un travail de transcription et de réécriture et ont été intégrés en annexe de l'étude. Là encore, ces entretiens ont été menés dans des optiques différentes. Les entretiens avec les membres d'un groupe d'architectes diocésains actifs dans les Chantiers du diocèse (Ludwik Peretz, Maurice Salembier), les témoi-

gnages de l'architecte et des commanditaires des boîtes de nuit Macumba (voir plus loin, p. 72) ou encore des principaux protagonistes de l'opération des « Mille clubs de jeunes », ont été adaptés à la problématique des études pour lesquels ils étaient menés. L'objectif était également de recueillir des informations susceptibles de compléter des sources documentaires traditionnelles.

L'entretien mené par un étudiant sur les piscines Toumesol (architecte Bernard Schoeller), avec une connaissance parfaite de l'opération, a abouti à un résultat différent : ce sont les réflexions *a posteriori* de l'architecte qui y sont relatées. Cette même année, une étudiante qui souhaitait mettre en question les pratiques professionnelles dans les années soixante a réalisé sept entretiens avec les architectes Charles Vollery, Maurice Salembier, André Gaillard, Ludwik Peretz, Jean Cesselin, Jean-Pierre Secq et José Segers. Transcrits et réécrits, ces entretiens, dont la construction était au cœur même du travail de recherche, sont peut-être les seuls à pouvoir prétendre, par la nature et le contenu des enregistrements, au rang et au statut d'archives sonores. Un guide (à diffusion interne), susceptible d'être transmis aux étudiants, a été produit pour expliquer le choix des architectes et la construction des entretiens, qui comprenaient une partie biographique et une partie liée plus spécifiquement au sujet de la recherche.

Depuis 1997, le séminaire s'est concentré sur les archives de Roland Simounet, dont le volume ne nous a pas laissé le loisir de recueillir de nombreux témoignages. Quelques entretiens ont été menés avec d'anciens collaborateurs de Roland Simounet dans le seul objectif de compléter des sources documentaires.

Pour résumer les différentes fonctions de l'entretien sommairement exposées ici, j'évoquerai les interviews que j'ai réalisées pour mes recherches personnelles. J'ai recueilli les réflexions d'un architecte sur l'une de ses réalisations après en avoir construit l'histoire (Robert Joly et l'Institut de l'environnement). J'ai complété, en interrogeant Pierre Barbe sur les transformations de la villa Cavrois de Robert Mallet-Stevens, des sources documentaires muettes, mesuré les usages et la

réception de cet édifice en m'entretenant avec les utilisateurs successifs, questionné le sculpteur Maurice Calka et l'architecte Charles Vollery à propos de leurs collaborations avec Robert Mallet-Stevens, interrogé Pierre Vago sur le livre *Robert Mallet-Stevens, l'architetto cubista* qu'il a publié (Bari, Dedali Libri, 1979).

À aucun moment, je ne pense récolter dans ces entretiens autre chose qu'une matière destinée à être écrite (plutôt qu'écoute). Mes entretiens, qui répondent à des objets de recherche précis, sont destinés à être réécrits avec la plus grande fidélité possible. Il me semble que, si cette matière est destinée à être archivée, elle ne peut l'être que sous sa forme reconstruite, c'est-à-dire sous sa forme écrite. Les entretiens que j'ai réalisés avec plus de trente artistes contemporains pour le journal *Sans titre*¹ me confortent dans cette opinion, et même dans l'idée que la préparation, l'entretien proprement dit et sa transcription relèvent plus du genre littéraire que de la science archivistique. Ces entretiens sont construits, transcrits, réordonnés, le contenu est partagé entre l'intervieweur et l'interviewé. Dans bien des cas, ils en disent autant sur le premier que sur le second. Pour avoir récemment travaillé sur l'enregistrement d'une conférence de Roland Simounet, il me semble que la différence est telle, entre ce document d'archives sonore (où l'acteur est pratiquement le seul impliqué dans la production du document) et les témoignages oraux résultant d'entretiens, que je prêcherais bien volontiers, si j'avais quelque autorité en la matière, pour réserver les entretiens à la publication écrite (avec les règles d'usage) et les archives sonores à la collecte archivistique. D'ailleurs le petit monde des archives de l'architecture a si peu de moyens, et une telle tâche devant lui, que l'on comprendrait mal qu'il perde ses forces dans une production d'archives plutôt que dans la collecte et la conservation de celles qui existent.

1 Ces entretiens ont été regroupés dans l'ouvrage *Comme un mobile home dans le désert*, Bruxelles, La lettre volée, 1998. Dans sa préface, Michel Baudson analyse le contenu, les méthodes et l'éthique de ces entretiens.

L'ORAL COMME ÉVEIL À L'ÉCRIT : L'ENTRETIEN AU SERVICE DE LA PÉDAGOGIE

Le séminaire Architecture et communication, que dirige Frank Vermandel en collaboration avec Emmanuel Doutriaux puis Caroline Maniaque, à l'école d'architecture de Lille, n'aborde l'entretien que depuis deux ans. Utilisé en tant que source aussi bien qu'à des fins pédagogiques, il s'y est progressivement révélé le moyen de réconcilier les étudiants en architecture avec l'expression écrite, qu'ils maîtrisent moins bien que l'oral.

FRANK VERMANDEL

Architecte,
maître-assistant à l'école
d'architecture de Lille,
responsable de l'équipe Conception
et enseignement de la conception

Le séminaire Architecture et communication cherche à inciter les étudiants, peu enclins à utiliser l'écrit comme outil de travail, à recouvrer une sorte de connivence avec le crayon, à transmettre par l'écrit leurs savoirs, projets et perception du réel, à les aider à déceler les vertus premières du langage, décrire, énoncer, désigner, distinguer, articuler, définir : en bref, à leur apprendre à communiquer. Dans les écoles d'architecture, où l'enseignement du projet tient souvent une place privilégiée, les outils de travail, qui sont en général la maquette et le dessin, tendent à reléguer l'écrit dans une place marginalisée. Les étudiants, nous avons pu l'observer pendant notre séminaire, avaient effectivement beaucoup de mal à formaliser leurs idées par les mots. Peu à l'aise dans l'écrit, l'architecte manie plus aisément la parole.

Le séminaire donne lieu à une publication, réalisée par les étudiants, qui finalise le travail d'écriture mené dans l'année¹. Il porte sur des objets d'étude précis : l'après-guerre, tout d'abord, puis, la thématique se modifiant d'année en année, la reconstruction dans le nord de la France, le logement de l'après-guerre, ou encore les villes nouvelles. Nous entendions faire travailler les étudiants sur des architectures qu'ils puissent voir

et analyser directement, et pas seulement étudier, à la manière de l'historien, à partir des seules archives ou publications.

Par la suite, le séminaire, centré sur des questions plus contemporaines, s'est attaché à tester l'actualité de notions que les historiens ou les critiques avaient pu développer dans les années quatre-vingt. C'est à ce moment-là que l'entretien a commencé à prendre une place centrale : la source devenait aussi forcément orale. L'année où le séminaire tentait de décrypter la notion de régionalisme critique de Kenneth Frampton, les étudiants sont allés interroger de jeunes équipes d'architectes afin de comprendre si cette notion avait encore un sens aujourd'hui. Les étudiants en quatrième année, qui n'avaient jamais fait d'entretiens auparavant, ont dû en apprendre les techniques. Il a fallu qu'ils se débrouillent ne serait-ce que pour prendre des rendez-vous avec des architectes, qu'il s'est parfois agi de rencontrer dans leur pays même, en Espagne, en Hollande ou en Allemagne. On peut signaler qu'ils ont été très bien reçus, l'architecte, même le plus célèbre, semblant reproduire hors de l'école la tradition d'un enseignement surtout transmis dans le cadre d'ateliers, de maître à élèves. La stratégie de la rencontre,

sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, s'est appuyée sur la préparation d'une grille d'entretien. Cette dernière nécessite une très bonne connaissance de l'œuvre des architectes en question et de la thématique historique, en l'occurrence donc le régionalisme critique.

Le thème « L'innovation en question », retenu une autre année avec l'intention de déterminer si l'innovation était encore d'actualité aujourd'hui, a provoqué la même démarche : rencontre avec de jeunes architectes, français, cette fois-ci, et sélectionnés par les étudiants eux-mêmes ; injection de l'histoire, prise ici comme grille d'analyse. Le séminaire a commencé par l'analyse de figures imposées, les architectes actifs dans les années cinquante et soixante, Édouard Albert, Guy Lagneau, Paul Nelson, Raymond Lopez, ou l'ingénieur Nicolas Esquillan, étudiés dans leur rapport à l'innovation. Il s'agissait d'armer les étudiants d'un peu de cette connaissance historique et théorique qui pourrait leur permettre de confronter la façon dont les anciens et les plus jeunes appréhendaient cette notion, afin de mieux en apprécier le sens et les glissements sémantiques.

La publication s'est nourrie des entretiens transcrits, impliquant, avec toutes les difficultés du genre, un important travail de réécriture. L'entretien est une source beaucoup plus ludique que les archives écrites, à l'abord plus aride, et, comme tel, il est plus apprécié par les étudiants en architecture. Mobilisant leur aptitude à la parole, il nous a permis de les conduire progressivement, par le biais de la transcription, à la question de l'écrit.

Le séminaire, aujourd'hui restructuré, relie l'histoire, désormais centrale, à notre objectif premier de communication. L'année 2000-2001, consacrée à Jean-Pierre Watel, architecte du Nord connu pour ses maisons individuelles et son habitat groupé, doit aboutir à une série d'entretiens destinés à être publiés, voire exposés, en tout cas communiqués.

1 Séminaire Architecture et communication, école d'architecture de Lille, « Rencontres, jeunes équipes d'architectes. L'innovation en question », brochure, Lille, 1998-1999.

MAI 68 ENTRE HISTOIRE ET MÉMOIRE : LE CHERCHEUR FACE À LA QUESTION GÉNÉRATIONNELLE

La communication de Jean-Louis Violeau, chercheur au laboratoire Architecture, culture, sociétés, XIX^e-XX^e siècles (ACS), s'appuie sur son travail de thèse sur les implications de Mai 68 pour la communauté des architectes, plus particulièrement pour la frange de cette communauté qui a reçu de plein fouet le choc des événements, qu'elle y ait été favorable ou qu'elle s'y soit opposée. Les entretiens ont constitué, bien entendu, un apport essentiel à ce travail.

JEAN-LOUIS VIOLEAU

chercheur au laboratoire ACS,
école d'architecture Paris-Malaquais

Dans le maquis des écrits...

Sur Mai 68, les écrits, qui sont légion, ont été bien explorés. Mai 68 fait partie de ces événements majeurs qui ont touché de plein fouet les intellectuels et sommé chacun d'eux de prendre position. Comme l'affaire Dreyfus, dont l'histoire a commencé à être écrite alors que les événements n'étaient pas encore arrivés à leur terme, l'histoire de 68 a d'abord été écrite à chaud, puis réécrite et réexplorée tout au long des trente dernières années du siècle.

Son élaboration « à chaud » fait partie d'un événement qui a montré sa propension à s'auto-célébrer alors que ses braises n'étaient pas encore éteintes¹. Cette élaboration à chaud masque parfois « l'événement » lui-même et, par suite, donne lieu, dans une circularité de la glose, à d'autres commentaires sur ces commentaires. Et nombre des écrits sont marqués autant par l'espoir de prolonger la spontanéité et l'indécision d'un moment singulier que par l'échec du discours à vouloir le fixer. Il s'agit aussi, dans la plupart des cas, d'élaborer une vérité, certes commune,

mais en même temps singulière, parce que spécifique à un groupe donné : une *véracité*.

En fait, il en va de 68 comme du Dimanche de Bouvines² : la lecture de l'événement est avant tout tributaire du contexte dans lequel est baigné le lecteur. Grand soir et prélude d'une révolution à venir juste après 68, feu de paille révolutionnaire au milieu des années soixante-dix, mise en valeur de l'aspect culturel au sens large à la fin des années quatre-vingt, à l'approche du vingtième anniversaire³. L'histoire propose un événement ou une date à la commémoration, le présent en dispose. La bataille de mémoire n'est jamais terminée et chaque effet de résonance révèle un état particulier de la société. Les colorations successives de ces commémorations rythmées par la numérotation décimale rappellent du reste étrangement le parcours d'une génération qui reconstruit, successivement, sa propre identité : militantisme en 1968-1969, deuil des illusions en 1978, maturité sociale et mise en valeur de la trajectoire de certains leaders en 1988. Les commémorations de 1968 elles-mêmes

pourraient d'ores et déjà être envisagées dans leur valeur historique, en tant qu'histoire de la mémoire.

Bien entendu, le chercheur réélabore les systèmes de relations du passé à travers les représentations de la communauté sociale qu'il étudie en même temps qu'à travers son propre système de valeurs. Je pourrais définir ma recherche comme une tentative de socio-histoire dont l'écriture est contemporaine des effets des événements analysés, avec des acteurs toujours vivants. Lorsque l'on replace ces intellectuels en face du moment critique qui a accompagné leur naissance sociale, un double constat se dégage immédiatement, d'une part sur la relation entre l'histoire et la mémoire, d'autre part sur la question générationnelle. Mai 68 est un moment exceptionnel qui ne laisse aucun interlocuteur indifférent, d'autant plus que mes interlocuteurs, des architectes, en général des intellectuels, ont été frappés au premier chef par un événement qui reste aussi l'un des derniers états d'échec du « monde des idées ».

L'illusion rétrospective

Il faut donc se méfier du caractère spontané de certains témoignages, dû au fait que l'on s'exprime en général plus volontiers sur l'extraordinaire que sur l'ordinaire de la vie, qui émerge assez peu lors des entretiens. Quand on parle, on *joue* aussi avec sa vie. Mai 68 est le support de reconstructions mémorielles, de constructions identitaires et générationnelles. Les différentes lectures décennales, on l'a dit, montrent comment la vision d'un événement se modifie en suivant *grosso modo* la trajectoire sociale d'une génération. La dernière commémoration en date, celle de 1998, révèle une mise en accusation des protagonistes ralliés aujourd'hui à l'ordre, notamment dans la presse culturelle (*Les Inrockuptibles*, *Technikart*...) aux mains de rédacteurs plus jeunes, qui n'ont pas directement vécu les événements : c'est encore autour de cet événement, ressenti comme le dernier en date, que se joue la question générationnelle.

Mes interlocuteurs avaient été souvent obligés de donner un sens aux « événements » à l'occasion de la parution d'articles ou entretiens biographiques, de revues commémoratives, de colloques, de discours de remise de prix, d'expositions... Certains avaient rédigé une ébauche d'autobiographie, accentuant encore ce constat d'une cohérence restituée *a posteriori*. Ces « histoires de vie » invitaient à la prudence, sachant que « l'enquête empirique sur tous ceux qui sont conviés à parler de Mai 68 ou bien qui s'expriment spontanément sur le sujet a sans doute au moins autant d'intérêt que l'examen circonstancié de ce qu'ils en disent ».

La parole est donc construite, et d'autant plus que mes interlocuteurs, très à l'aise dans le langage, ont, dans leur métier, un grand usage de la parole⁵. Qu'ils soient hommes de médias, enseignants (et l'on sait que l'enseignement du projet est un enseignement oral) ou participants réguliers de concours (la récente polémique sur l'anonymat a montré le rôle qu'y joue l'oral), ils peuvent s'être eux-mêmes trouvés dans la situation d'enquêté ou, en qualité de chercheur, d'enquêteur.

L'implication du chercheur

S'informer au préalable sur l'interviewé permet d'installer une sorte de connivence avec lui. Mes entretiens ont de ce fait nécessité une longue préparation, minutieuse, jusque dans les détails, avec un interlocuteur souvent flatté qu'un étudiant qui n'a pas vécu ces événements puisse se rappeler certains de ses faits d'armes... La connaissance de ces détails invite également à la confiance, comme si, dès lors, il n'y avait plus rien à cacher. D'où l'utilité des enquêtes exploratoires pour préparer ce type d'entretiens et faire une fois pour toutes l'expérience de certains écueils : l'interventionnisme, la volonté de faire dire à tout prix, le comportement « faussement pas dupe », le questionnaire trop précis qui fige l'interviewé dans des réponses stéréotypées... Bref, le temps de se dire qu'une bonne question modale, plutôt vague et qui invite l'interviewé à se raconter, reste la

meilleure façon d'entamer un entretien ; qu'il vaut mieux se taire et laisser raconter au début pour aller ensuite vers le plus précis et le plus conflictuel.

La seule évocation de 68, qui éveille toujours l'intérêt, m'a permis d'accéder sans difficulté auprès de mes interlocuteurs. 68 a en outre l'avantage, par delà son grand pouvoir mnémotechnique, de susciter des paroles fortement positionnées, encore aujourd'hui, ce qui facilite le travail de cartographie des positions successives des interviewés. La politisation des choix réapparaît rapidement lors de l'entretien, alors que les lignes de clivage politiques ont été depuis longtemps dissoutes. En cela, ma recherche diffère de celle de Danièle Voldman sur les architectes de la Reconstruction, peu marqués dans leurs choix par des motifs idéologiques ou politiques⁶.

J'ai d'abord interrogé les gens dont l'accès m'était le plus facile. J'avais choisi, venant de l'université, de m'inscrire en DEA chez les architectes. Ce DEA, cohabité par plusieurs écoles d'architecture (Paris-Malaquais, Paris-Belleville, Paris-La Villette et Versailles), me donnait la possibilité de toucher les enseignants de quatre écoles actives en 68. Après le DEA, au fil d'une immersion progressive dans ce milieu (intégration à un laboratoire de recherche), le contact a été de plus en plus aisé. L'enquête s'apparentait à de l'observation participante. Les interlocuteurs semblaient plus disponibles. Certains entretiens, à la fin de ma campagne (menée entre 1994 et 1997), ont même été proposés par des personnes ayant eu vent de mon travail. Simultanément, l'impromptu des premières « rencontres » était moins de mise. C'est d'ailleurs à ce moment-là que la relecture des entretiens a pu être demandée⁷. La représentation que se faisaient les interviewés de la situation d'enquête avait évolué. Aussi quelques personnes ont-elles été écartées en raison d'une trop grande proximité professionnelle.

Mais j'arrivais là à un point de bascule. L'accès, devenu plus facile pour certains interlocuteurs, s'avérait plus difficile pour d'autres. Plusieurs ont

commencé à refuser l'entretien, soit de façon motivée (des interlocuteurs, âgés de 50 à 65 ans, refusaient cette « historicisation », se sentant encore jeunes, peu aptes au regard rétrospectif), soit par effet de champ, mon travail ayant pu à tort être assimilé à une « tendance », ou encore à cause d'entretiens menés avec d'autres interlocuteurs. Le passage du « vous » au « tu », l'instauration d'un discours de connivence, ont pu gêner l'entretien, obscurci d'implicite, de non-dit, parfois assimilable à des stratégies qu'il fallait mettre à jour. La parole des premiers entretiens était en général plus libre que celle des derniers, plus contenue, sauf lorsque l'interlocuteur se lâchait – plus ou moins consciemment –, et c'est à ce moment-là que surgissaient les anecdotes. Enfin, j'ai eu le sentiment de perdre peu à peu la fraîcheur nécessaire à l'entretien. J'ai accepté moins volontiers les biais de la mémoire et les reconstructions. J'ai dû réprimer l'envie d'intervenir. Mon oreille n'était plus aussi curieuse et disponible qu'au début. Comment laisser à l'interlocuteur sa vérité et son usage sans taire la mienne ? J'en arriverais presque à penser que je ne pouvais plus faire d'entretiens sur cette période.

Démentis des archives et reconstructions identitaires

Ce point de bascule est dû aussi à une recherche menée parallèlement en archives, qui n'aurait guère eu de sens sans cette campagne d'entretiens préalables, et qui, de plus, ne pouvait être menée plus tôt en raison du délai de communicabilité de trente ans. Les archives, de fait, ont confirmé un élément qui était apparu en filigrane dans un petit nombre d'entretiens : les événements proprement dits n'ont guère modifié l'évolution de l'enseignement de l'architecture en France. La réforme était entamée depuis 1962 au moins, depuis le décret-cadre Debré, la fondation de l'atelier Candilis à la fin de la même année, et surtout la création du Groupe C au Grand Palais à la rentrée 1965-1966. Les décrets de réforme, que reprendront mot pour mot les décrets Malraux de décembre

1968, étaient prêts pour la signature dès le mois d'avril, donc avant Mai⁸.

Bref, au-delà de l'événement proprement dit et des conflits, il est donc plutôt question d'un temps intérieur vécu en commun, et vécu qualitativement et non quantitativement. Subsiste bien, au-delà des conflits, ce que Maurice Halbwachs appelle une « communauté affective », dans laquelle, si l'on se souvient, « c'est que les autres m'incitent à me souvenir, que leur mémoire vient au secours de la mienne, que la mienne s'appuie sur la leur⁹ ». Ainsi 68 reste-t-il le facteur identitaire d'une génération d'architectes qui peut exhiber et conserver durablement des plis spécifiques et repérables. Il n'y a pas à proprement parler de calcul dans cette reconstruction, ou, si calcul il y a, alors il est très complexe.

Il y a eu sur le moment mythique qu'a été 68 une parole publique monopolisée par quelques acteurs officiels régulièrement appelés à « dire le sens » sur cette période. L'équivalent, finalement, de grands récits d'un passé simplifié où le monde se partage en deux camps, entre vainqueurs et vaincus. Je me suis moi-même spontanément dirigé vers les « vainqueurs » de 68 (ceux qui avaient fait l'histoire, et du même coup leur histoire...) puisque je n'avais, à l'origine, qu'une connaissance livresque de cet événement et n'avais donc pas entendu parler des vaincus. En outre, cette « histoire officielle » de 68 pose question aux travaux menés aujourd'hui par de jeunes chercheurs qui sont les petits-enfants de ce bouleversement social et culturel au sens large (renouvelant les rapports parents/enfants, les questions de la sexualité, de l'autorité, le rapport d'une société à ses jeunes). L'armature intellectuelle que l'on tente d'analyser dans le passé fait encore partie de notre présent et de notre horizon d'expériences vécues. Il ne s'est pas encore produit, à proprement parler, de rupture cognitive. En outre, il est rare qu'un événement social important ne soit comparé à Mai 68, que la constitution, même embryonnaire, d'une génération sur les bases d'un événement collectif significatif ne se réfère

à cette fameuse génération devancière, celle de 68... À tel point que l'on peut se demander si une génération digne de ce nom (avec ce que cela sous-entend de cohérence, d'originalité, de solidité-solidarités et de force d'événement fondateur) a pu se constituer depuis ! Un côté paralysant, une sorte de *postlatch* qui revient rituellement avec chaque mouvement social touchant en premier lieu les « jeunes » (1986, mouvements lycéens, manifestations anti-CIP), comme une sorte de défi – faire aussi bien, aussi flamboyant et radical – lancé à toutes les (éventuelles) générations postérieures. Sachant, bien entendu, qu'une génération n'a de chance de se constituer et de prendre conscience d'elle-même qu'en affrontant de face cette question.

C'est donc en mêlant entretiens et archives que j'ai pu lever à la fois les ambiguïtés de la mémoire et mieux me repérer dans le maquis d'écrits publiés depuis sur un moment aussi identitaire. Le recours au témoin n'était pas ici justifié par un manque d'archives. Si l'examen des archives, cependant, n'avait pas été précédé par cette campagne d'entretiens, il aurait été moins fructueux, parce seule la pellicule supérieure a été ouverte à la consultation. Cela dit, alors que l'on aurait pu en attendre une certaine sécheresse, les archives administratives de l'École des beaux-arts, finalement riches, laissent assez clairement apparaître les lignes de fracture qui morcellent l'unité de l'École bien avant 68. Son éclatement en 1968 en unités autonomes rend ensuite les archives moins cohérentes et plus lacunaires.

Enfin, si les archives m'ont permis de démentir l'hypothèse initiale que tout s'était passé en Mai, les entretiens, en revanche, m'ont permis de contredire une autre idée reçue, l'ascension d'une « génération 68 » et son couronnement après mai 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir : en fait, Valéry Giscard d'Estaing, promouvant une architecture urbaine discrète et banale, avait été plus réceptif aux thèses des architectes de cette génération que ne l'ont été, après 1981, François Mitterrand et

Jack Lang avec leurs Grands projets spectaculaires. Ainsi (en schématisant), l'entretien invite à repenser, et les archives à vérifier.

L'histoire peut gagner à être parlante pour s'écrire de chair, prendre de l'épaisseur. Les entretiens m'ont toujours apporté la perception d'un climat. Ils font aussi toujours émerger de nouveaux problèmes, parce que le témoin établit son discours en restructurant sa mémoire. Puisque la mémoire est la présence du passé, il est *a priori* possible d'agir sur celle-ci, alors qu'il serait absurde de vouloir changer le passé; en témoignant, le témoin fabrique aussi l'histoire à laquelle il a participé (l'histoire s'écrit parfois même à cause, à partir, de témoignages marquants).

Il faut certes se demander ce que disent ces discours, mais aussi ce qu'ils sont en eux-mêmes. Se méfier par exemple de l'illusion, avec l'entretien, d'une prise directe sur la vie et la vérité, de l'émotion, de l'immédiateté qui expose au piège de l'anachronisme, de la fascination du «direct» incitant à utiliser l'entretien de manière illustrative, comme des tableaux d'époque.

La vérité de l'entretien, en outre, n'est pas toujours celle que l'on peut déceler à travers d'autres sources. Sur 68, où est la vérité? Dans les archives, qui disent que pas grand-chose n'a finalement été modifié par les événements, ou dans les discours, selon lesquels tout s'est passé en mai? Les deux, bien sûr: il y a, à travers les «paroles sur», la création d'un effet de réel, d'une émotion, d'un souvenir collectif, d'un lieu de mémoire. Une génération s'est bel et bien constituée et solidifiée autour de ce moment initiatique et fondateur. Comment écouter alors l'individuel pour comprendre le collectif? Cette mémoire aussi est fluctuante, à la manière de ce livre adoré dans l'enfance, dont nous parle Halbwachs, que l'on se prend soudain à relire, projetant ainsi une lumière nouvelle qui «change à ce point les valeurs des parties que, tout en les

reconnaissant, nous ne pouvons dire qu'elles soient restées ce qu'elles étaient¹⁰».

Après tout, l'histoire n'est pas seulement présence du passé, elle est aussi sens du passé, et c'est toujours de cette démarche régressive chère à Marc Bloch qu'il s'agit, l'idée de comprendre le passé *par* le présent. Si la spécificité de l'analyse sociologique consiste en son impératif de compréhension au sens webérien, les paroles recueillies n'en sont pas moins des clés de lecture sans doute pertinentes pour le présent, tandis qu'en retour la connaissance du passé n'est rien sans la perception présente du passé. Ces témoignages, dans le sens où ils expriment la mémoire collective, la mémoire constituante d'une génération sur un moment initiatique, sont *vrais*: ils expriment une vérité et l'impact d'un moment pour une génération; chez le témoin, le «pacte d'authenticité» peut fréquemment l'emporter sur le «pacte de vérité», réduisant la distance entre histoire et fiction¹¹. Se demander où est la vérité, peut-être est-ce mal poser le problème: l'intérêt n'est pas de savoir si le «vrai» est vrai, mais de savoir pourquoi ce «vrai-là», peut-être faux, est ressenti comme vrai par un interlocuteur. Comme si, finalement, l'intérêt du témoignage se trouvait ailleurs que dans ce qu'il dit explicitement. Comme si son intérêt se trouvait aux endroits où il biaise, où, pour ainsi dire, il trompe et se trompe.

1 Cf. «Le Retour de l'événement», dans Jacques Le Goff et Pierre Nora (dir.), *Faire de l'histoire. 1. Nouveaux problèmes*, Paris, Gallimard, coll. «Folio histoire», 1986, p. 306 (éd. originale, Gallimard, 1974). Selon P. Nora, les lectures contemporaines de l'événement, indissociables de l'événement, peuvent être son exorcisme ultime, la dernière séquelle de sa résolution.

2 Cf. Georges Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard, coll. «Folio histoire», 1985 (éd. originale, Gallimard, 1973); la bataille a été vue, tour à tour, après 1870 comme le triomphe sur les Alle-

mands, ennemis héréditaires, au temps de l'Action française comme la victoire de la monarchie, au milieu des années trente comme une victoire populaire, pour ensuite perdre de son actualité à partir des années soixante avec la construction européenne.

- 3 Pour un panorama des parutions qui ont coloré les commémorations en 1978 et 1988, voir Jean-Pierre Rioux, «À propos des célébrations décennales du Mai français», *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, Presses de l'ESP, juillet-septembre 1989, n° 23, p. 49-58; Antoine Prost, «Quoi de neuf sur le Mai français?», *Le Mouvement social*, avril-juin 1988, n° 143 (numéro «Mémoires et histoires de 1968»), p. 91-97; et François Dosse, «Mai 68, mai 88: les ruses de la raison», *Espaces Temps*, 1988, n° 38-39 (numéro «Concevoir la révolution. 89, 68, confrontations»), p. 45-50.
- 4 Bernard Lacroix, «D'aujourd'hui à hier et d'hier à aujourd'hui: le chercheur et son objet», *Scalpel. Cahiers de sociologie politique de Nanterre*, Groupe d'analyse politique de Paris X, 1999, n° 4-5 (numéro «Mai 68: Trente ans après, comment expliquer?»), p. 150. Pierre Bourdieu, «L'illusion biographique», *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, n° 62-63, p. 69-72.
- 5 Michel Trebitsch fait remarquer les biais et les implications de cette aisance pour une histoire des intellectuels qui est aussi une histoire des dominants. «Les Intellectuels face au micro», *Cahiers de l'IHTP* (numéro «La Bouche de la vérité. La recherche historique et les sources orales», dir. par D. Voldman), novembre 1992, n° 21, p. 87-91.
- 6 Danièle Voldman, «Récits d'urbanistes après les ruines», «La Bouche de la vérité», *op. cit.*, p. 93-100.
- 7 Les rectifications éventuelles correspondaient rarement aux passages polémiques, plutôt à ceux relatifs à la construction et à la présentation de soi, et le texte supprimé après relecture n'a rarement paru être le plus intéressant.
- 8 Jean-Louis Violeau, «Les Architectes et le mythe de Mai 68», dans Geneviève Dreyfus-Armand, Robert Frank, Marie-Françoise Lévy, Michelle Zancarini-Fournel (dir.), *Les Années 68. Le temps de la contestation*, Paris, IHTP/Bruxelles, éd. Complexe, 2000.
- 9 Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1994, p. VI (éd. originale, Albin Michel, coll. «Bibliothèque de l'évolution de l'humanité», 1925).
- 10 M. Halbwachs, *op. cit.*, p. 84.
- 11 Philippe Lejeune, «Autobiographie et histoire littéraire», *Le Pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 311-341.

LIMITES ET ATOUTS DES ARCHIVES ORALES

Au militantisme des professionnels de l'histoire orale s'exprimant dans la première partie de ces journées d'étude s'oppose le point de vue plus critique des chercheurs en histoire de l'architecture au sujet de l'entretien et de ses méthodes, empiriques, et en tant que telles difficiles à fixer. Le dessin et le plan, principaux outils de travail et de communication de l'architecte, invitent par ailleurs à considérer la spécificité de la source orale dans cette discipline. Utile pour lire d'anciennes techniques graphiques, l'entretien qui se joue autour du dessin, catalyseur de la mémoire de l'architecte, nécessite de penser l'enregistrement en fonction de cette spécificité.

RÉMI PAPILLAUT

maître-assistant
à l'école d'architecture de Toulouse

J'ai eu pour la première fois recours à l'entretien à l'occasion d'une recherche pour le Plan urbain sur les temporalités de l'urbanisme, au travers d'une opération d'urbanisme des années soixante, Toulouse-Le Mirail. Un certain nombre d'acteurs impliqués dans la construction du Mirail ont alors été interrogés sur ce thème : de grands noms de l'architecture, Candilis, Josic, mais aussi des jeunes architectes qui avaient pris part à l'opération, quelques élus et techniciens, au total une vingtaine de personnes. L'ensemble de ces entretiens a donné lieu à des heures de cassettes, une somme phénoménale d'enregistrements qu'il a fallu transcrire. Une véritable horreur vu l'ampleur de la tâche ! Une découverte également : alors ignorant des techniques de l'entretien, j'ai mené mes enquêtes à partir d'un guide d'entretien fourni par le Plan urbain. Les entretiens ont fait l'objet d'une importante préparation en amont : l'interview, précédée de recherches en archives, se faisait sans prise de notes, de façon à ne pas influencer le locuteur, à ne pas orienter son discours. Il s'agissait, les entretiens étant tous enregistrés, de rester le plus ouvert et le plus neutre possible. Les questions préalablement préparées venaient dans le désordre de manière à laisser libre cours au discours de l'interviewé. J'ai

adopté le parti de laisser le silence de l'interviewé s'installer avant de rebondir sur une autre question. La transcription s'est faite de manière intégrale, sans coupure, ni réévaluation, sans appareil de notes, les entretiens étant laissés dans leur état brut.

En fait, la technique de l'entretien, jamais vraiment arrêtée, est fortement conditionnée par le thème de la recherche et par la personnalité du locuteur. Dans une deuxième recherche, portant sur le Mill Owners Association Building (l'immeuble de l'Association des propriétaires d'usines de textile d'Ahmedabad) construit par Le Corbusier, j'ai procédé d'une tout autre manière. Pour cette recherche à caractère essentiellement monographique, centrée sur un bâtiment, je me suis contenté de prendre des notes, les entretiens n'ayant pas été enregistrés. L'entretien était très directif : les questions très précises avaient pour objet de cadrer l'architecte Jean-Louis Vêret, dont la multitude des souvenirs tendait à nous éloigner de notre propos. La question des temporalités en urbanisme, dans la recherche précédente, justifiait, elle, le recours à l'enregistrement et à la méthode de l'entretien non directif. L'entretien, moins axé sur la recherche des faits que sur celle des représentations, tendait à

faire jaillir les dimensions mémorielles qui étaient en œuvre : à chaque acteur il était demandé de se remémorer tout à la fois le déroulement chronologique de son parcours et la manière dont il se représentait la ville dans ses différentes temporalités : passé, présent, futur, temps court, temps long.

De prime abord, je serais plutôt enclin à mettre l'accent sur les limites de cette source. L'entretien mise sur les capacités mnémoniques de l'interviewé. Or, il convient de se méfier d'un premier type de mémoire en jeu, la mémoire reconstruite. Le cas de Georges Candilis (1913-1995), architecte en chef de l'opération de Toulouse-Le Mirail, qui, vingt ans avant de mourir, a publié ses mémoires sous le titre *Bâtir la vie*¹, l'illustre pleinement. Il n'a cessé, depuis leur publication de répéter mot pour mot, dans ses conférences et articles, ce qu'il avait mis sur papier dans *Bâtir la vie*. L'entretien que j'ai eu avec lui n'échappe pas à ce travers. Pour arriver à obtenir d'autres éléments que ceux que je connaissais déjà, il m'a fallu batailler avec Candilis, confronter ce qu'il me disait avec cette autre vérité que me livraient les archives, entreprise parfois douloureuse pour l'architecte. J'ai eu recours pendant l'entretien à des documents qui allaient à l'encontre des propos de l'architecte. Et ce n'est que grâce à ces documents, qui m'ont permis de recueillir une parole non convenue et un matériau

nouveau, que mes entretiens se sont finalement révélés riches d'enseignements.

Le deuxième type de mémoire à laquelle le chercheur peut se trouver confronté, c'est ce que j'appellerai la « mémoire en œuvre ». L'interviewé, dans ce cas, exerce devant vous et avec vous un travail de mémoire auquel il ne s'est encore jamais livré. Des éléments secondaires au regard du temps chronologique semblent occuper une place trop importante : une heure d'entretien accaparée par un souvenir fort – une violente dispute que l'architecte a eue avec un maître d'ouvrage – ne sert pas toujours l'écriture de l'histoire. Les six entretiens de trois heures que j'ai eus avec Alexis Josic ne m'ont pas été très utiles. Il a fait preuve d'une véritable amnésie au sujet de plusieurs événements que j'avais pointés comme essentiels. Cette amnésie sert-elle l'histoire orale ? On peut même se demander s'il n'est pas dangereux de lui accorder un sens.

Pour l'architecture, la source orale revêt une certaine spécificité en raison de la place qu'y occupe le dessin. Le dessin, moyen de communication propre à l'architecte, constitue, selon moi, un des lieux privilégiés de la mémoire. L'enregistrement, tout d'abord, ne peut saisir le moment où l'architecte a recours à la feuille de papier pour expliquer, par le biais du croquis ou du dessin, telle partie ou telle étape du projet. Ce

moment, qui, lors de l'entretien, a pu paraître important pour l'intervieweur, le dessin lui semblant alors concentrer la substance même d'une mémoire qu'il met soudainement en mouvement, a perdu tout intérêt une semaine après, lorsque l'entretien est transcrit. Les phrases du type « Voyez ce trait qui va de là à là, telle tension que j'ai voulu donner », vagues et pour le moins imprécises quand on les réécoute, perdent vite toute signification. En fait, si la technique de l'enregistrement convient à l'entretien mené avec un homme politique, un écrivain, un technicien ou un habitant, pour qui le discours constitue le principal support de la mémoire, elle passe à côté de l'essentiel lorsque l'interviewé est un architecte : elle ne permet de saisir ni la gestuelle, ni, le dessin auquel celui-ci a très souvent recours, ni les modalités d'une mémoire soudainement réanimée. L'entretien, dans le domaine de l'architecture, s'offre en revanche comme un moyen de retrouver la codification graphique précise de l'époque : sans l'explication de l'architecte, cette codification qui n'a plus cours n'a aucun sens. Enfin, l'entretien ouvre des pistes qui permettent d'orienter le travail dans les archives écrites, de les questionner autrement.

1 Récit recueilli par Michel Lefebvre, Paris, Stock, 1977.

LES MÉMOIRES DE PIERRE VAGO : QUE RECUEILLIR D'UN TÉMOIN DÉJÀ AUTEUR ?

Aymone Nicolas a rédigé une thèse de doctorat à l'université Paris I intitulée « L'Union internationale des architectes (UIA) et les concours internationaux d'architecture, 1949-1969 ». Les archives de l'architecte Pierre Vago, déposées à l'Ifa, en constituaient le point de départ. Les entretiens qu'elle a réalisés avec lui, alors qu'elle classait ce fonds, la font douter de l'utilité d'interroger un architecte « écrivain ». Pierre Vago, en effet, commence en 1977 à écrire ses mémoires, qui, selon le projet élaboré en 1980 avec l'éditeur allemand Karl Krämer, ont pour objet ses rencontres avec « les grands noms de l'architecture » ; ils ne seront finalement publiés qu'en 2000, par Maurice Culot,

AYMONE NICOLAS

docteur en histoire de l'art,
vacataire, école d'architecture
de Paris-Malaquais

Mon projet initial était de réaliser une monographie de Pierre Vago, un architecte qui était aussi urbaniste, critique et médiateur. L'objet de ma thèse a ensuite évolué : les entretiens avec Vago, qui avait été le premier secrétaire général de l'UIA, m'ont aiguillée dans ce sens. D'emblée, à vrai dire, c'était moins l'architecte qui m'intéressait que son implication dans les congrès et les concours, ce sur quoi les archives de son agence, évidemment, ne pouvaient guère informer.

Pierre Vago, né en 1910, vit aujourd'hui [en 2000] à Fontainebleau¹. Formé à l'École spéciale d'architecture dans l'atelier Perret, il devient, à 21 ans, rédacteur en chef de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui*. Architecte en chef de la Reconstruction dans les Bouches-du-Rhône, il est l'auteur d'une architecture rationaliste, représentée en particulier par ses églises et logements construits en France et à l'étranger. Fondateur de l'Union internationale des architectes (UIA), il en est le secrétaire général de 1948 à 1969. Depuis qu'il n'exerce plus comme architecte, il n'a cessé d'être, selon l'expression de Gilles Ragot, « un inlassable promoteur de l'architecture moderne ».

Vago, dans ses mémoires, ne s'est pas contenté d'être le miroir de son époque. Ses mémoires relatent sa vie

de 1910 à aujourd'hui. Il y est question, à côté d'Auguste Perret ou de Le Corbusier, de sa propre naissance, de ses études à l'École spéciale d'architecture, de ses activités d'architecte, de résistant, de secrétaire général de l'UIA. Le manuscrit, terminé en 1993, a fait l'objet, depuis 1977, de nombreuses tractations avec au moins cinq maisons d'éditions allemandes et françaises, qui exigeaient de Vago, pour raccourcir le texte, la suppression des parties relatives à sa vie privée, qu'il jugeait quant à lui indissociables de la carrière d'un architecte. Le manuscrit n'a été publié qu'en 2000, mais intégralement, par Maurice Culot et les Archives d'architecture moderne de Bruxelles, sous le titre *Pierre Vago, une vie intense*.

Quand j'ai commencé mes entretiens, j'avais déjà eu le manuscrit en main. Ne voulant pas me limiter à la source quelque peu suspecte de ces mémoires, j'ai fait une quinzaine d'entretiens, semi-directifs, dans le but d'obtenir une autre version que ce qu'il avait écrit. Certains ont pu être très préparés et dirigés. L'entretien au sujet du Grand Abri de Lourdes, la basilique enterrée dont il a dirigé la construction avec Pierre Pinsard et André Le Donne, a duré par exemple tout un après-midi. Nous avons travaillé à partir d'archives et de documents que j'avais apportés.

Puis j'ai arrêté de l'interroger : je ne parvenais pas à recueillir d'autres informations que celles que j'avais déjà lues dans ses mémoires. Je me suis alors interrogée sur les raisons qui avaient poussé Vago à écrire ses mémoires. J'ai formulé trois hypothèses, qui montrent combien il est important de rapporter les propos de la personne interrogée aux circonstances qui l'ont amenée à écrire sur sa vie et ses activités professionnelles. Vago commence à écrire ses mémoires en 1977, au moment où il cède progressivement son agence à son fils Jean-Pierre : en somme, quand il cesse son activité de praticien. Deuxièmement, son engouement, à la fin des années soixante-dix, pour les récits de vie peut expliquer qu'il soit enclin, lui-même, à raconter sa vie. Sa bibliothèque, surtout constituée de biographies et d'autobiographies, contient les vies romancées du cardinal de Richelieu ou du général de Gaulle. Ma troisième hypothèse a trait à l'architecture. La rédaction de ces mémoires me semble être une réponse à la critique sévère portée en 1974 au Mouvement moderne, notamment par Bernard Huet, alors à la tête de *L'Architecture d'aujourd'hui*. C'est à cette date, en effet, que Pierre Vago a démissionné du comité de rédaction de *L'Architecture d'aujourd'hui*, dont il était le président, avec tout le groupe des architectes de sa génération. Au travers de ses mémoires, Pierre Vago s'efforce en quelque

sorte d'apporter sa propre version sur la production des années trente et cinquante, alors très critiquée.

Est-il donc intéressant d'interroger un témoin qui est déjà auteur ? J'aurais tendance à répondre par la négative, et cela pour deux raisons.

La première raison tient à la définition courante de la vérité. J'ai eu un entretien d'au moins deux heures avec Vago, malheureusement non enregistré, sur les différences entre témoignage et récit historique, mémoires et autobiographie. Il considère son œuvre, non comme un écrit autobiographique, mais comme un témoignage d'événements vécus. Comme beaucoup d'auteurs de mémoires, il appuie sa vérité sur la légitimité du témoin oculaire. Ses mémoires sont truffés d'anecdotes intéressantes – la visite du pavillon suisse avec Le Corbusier ou Willem Marinus Dudok, la destruction des hangars d'Orly d'Eugène Freyssinet qu'il a vue depuis un train en 1940 –, susceptibles d'éclairer des circonstances de la vie publique et privée qui ont abouti à des commandes d'architecture. Ces anecdotes, aussi intéressantes soient-elles, je les ai entendues à nouveau lors des entretiens que j'ai eus avec Vago. En bref, mes entretiens ne m'ont pas permis de récolter d'éléments que je n'aie lus auparavant dans ses écrits. La mémoire orale qu'il m'a livrée est quasiment identique à celle de ses mémoires écrits. Ce que je voulais

entendre – les bruits de couloir dans un congrès, la réaction de Louis Kahn au jury du concours de Tel Aviv en 1963 –, Vago me l'a raconté exactement comme j'avais pu le lire auparavant, en me mimant Louis Kahn, avec des gestes en plus peut-être.

La deuxième raison nous est soufflée par Pierre Nora dans son introduction aux *Lieux de mémoire*² : « La mémoire, écrit-il, est un phénomène toujours actuel, un lieu vécu au présent éternel, l'histoire est une représentation du passé, l'histoire a vocation d'universel. La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace et le geste. La mémoire reste un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif. En fin de compte, la mémoire est toujours suspecte à l'histoire. » Le travail de réécriture et de mise en forme de sa propre mémoire auquel s'est adonné Vago a finalement engendré ce que ce que Nora appelle la mémoire prothèse. Mais le collecteur d'archives orales, dans ce cas, ne recueille qu'une mémoire dévitalisée par l'écriture.

1 Il y est décédé en janvier 2002.

2 Pierre Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, tome 1, Paris, Gallimard, 1983.

POUR COMPRENDRE LA DÉMARCHE DE PROJET : L'ENTRETIEN RÉITÉRÉ ET INTERACTIF

On a rarement l'occasion d'aborder un fonds d'archives sous l'œil attentif de son donateur. Pour le chercheur, le jeu d'allers et retours qui s'instaure alors entre mémoire matérielle et mémoire orale permet d'entrer dans l'épaisseur de l'histoire, d'en affiner la lecture, pour finalement mettre à jour la réalité d'une pratique.

Catherine Blain, chercheur au Laboratoire de recherche histoire architecturale et urbaine – sociétés (LADRHAUS), a tiré la matière et la forme de sa thèse d'une telle confrontation entre des archives multiples (conservées à l'Ifa/encore chez leurs producteurs, en vrac/organisées) et non pas un, mais trois architectes donateurs.

CATHERINE BLAIN

chercheur au LADRHAUS,
école d'architecture de Versailles

Le titre de cette communication est né de discussions sur la spécificité de mes recherches sur l'Atelier de Montrouge, atelier collectif fondé en 1958 par Jean Renaudie, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer et Jean-Louis Véret, et actif jusqu'en 1981¹. En effet, en raison des conditions d'investigation dont j'ai bénéficié successivement – d'abord présence des architectes, puis traitement et classement de leur très riche fonds d'archives déposé à l'Ifa (1999-2000) –, l'entretien «réitéré et interactif», ou plutôt le dialogue constant avec les protagonistes, est devenu la pierre angulaire de ma démarche analytique.

Histoire et mémoire

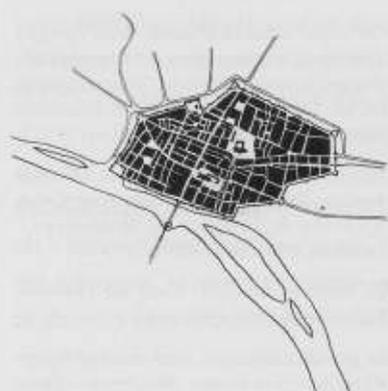
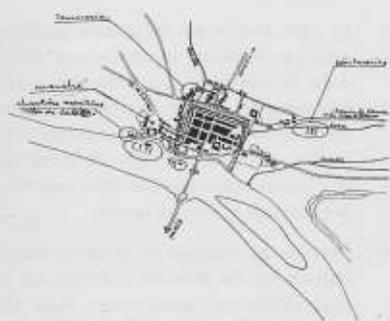
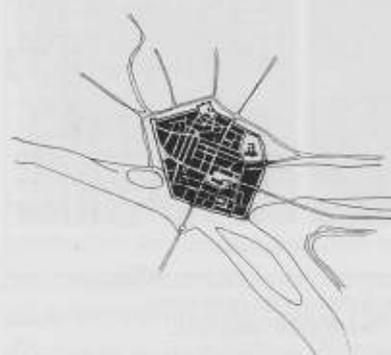
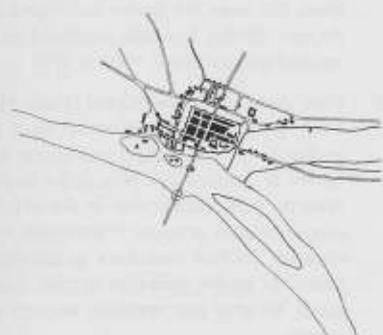
Au début de la recherche, le fonds de l'Atelier de Montrouge (d'ailleurs incomplet) n'était pas classé, et l'on ne connaissait qu'assez vaguement sa production; seules quelques réalisations phares étaient identifiées par les historiens comme des œuvres significatives du xx^e siècle, tels le village du Merlier à Cap Camarat (1959-1965), le STI n° 1 d'EDF à Issy-les-Moulineaux (1960-1964) ou la bibliothèque La Joie par les Livres à Clamart (1963-1965)². Le premier défi consistait donc à brosser les grandes lignes des vingt ans d'activité collective de l'Atelier, sachant – privilège! – que la mémoire des architectes

pouvait être convoquée dans cette entreprise.

Ce chantier s'est d'abord engagé par une vaste préparation: dépouillement systématique des sources écrites sur la période de l'après-guerre – ouvrages de différentes disciplines et revues d'architecture et d'urbanisme – ponctué par des sondages dans les dossiers d'archives. Cette connaissance préalable a servi de support aux premiers entretiens avec Riboulet, Thurnauer et Véret, entretiens non directifs, sur le mode de conversations enregistrées, qui ont permis de nouer un contact, d'ouvrir le dialogue. Cela a été un très beau moment, une rencontre, entre architectes, entre générations; où ma méconnaissance et ma naïveté par rapport à la complexité et à la richesse de leur histoire sont apparues avec une formidable évidence. Ainsi, à partir de ce moment, les entretiens n'ont plus été enregistrés; les échanges, ayant entre autres pour support le dépouillement des archives «annexes» encore conservées par Jean-Louis Véret, sont venus nourrir le chantier du «catalogue raisonné» de la production – un outil de mémoire par excellence – et, parallèlement, affiner le propos de la thèse en construction. En effet, au vu du parcours de ces architectes et de leurs prises de position sur la scène architecturale et urbanistique (ils ont une pratique diversifiée, qui touche aux diffé-



1. De gauche à droite :
Jean-Louis Véret, Gérard Thurnauer,
Pierre Riboulet (cl. Catherine Blain).



2. Évolution du centre historique de Rouen, croquis de l'Atelier de Montrouge, 1960 (IFA/DAF, fonds ATM).

rentes échelles du champ d'exercice, de l'édifice à la ville), les objectifs se sont précisés : il s'agissait non seulement de cerner la nature des projets de l'Atelier et d'en relater le mode de conception et de mise en œuvre (analyse de ces histoires *en elles-mêmes* et *pour elles-mêmes* afin de construire un réseau d'interprétations possibles³) mais, également, d'aller au-delà de ces interprétations particulières pour questionner la globalité de la démarche, pour saisir comment s'étaient développées et exprimées, comment avaient évolué les idées au fil de cette pratique collective engagée, ancrée dans l'histoire socio-culturelle. Dès lors, une étroite interdépendance ayant été instituée entre les archives et la mémoire, un rôle clé se trouvait conféré aux entretiens.

Dans les méandres du vrac

Un trait particulier de mon expérience est l'existence de cette seconde étape de recherche, menée durant le classe-

ment des dossiers de projets jusque-là enfermés dans le vrac du fonds d'archives⁴ – une opération décidée lorsque j'ai achevé la première version du « catalogue raisonné » de l'Atelier, et engagée à l'été 1999, toujours en relation avec les architectes. Car ce processus a, de lui-même, suscité une méthode d'archéologie active : un jeu d'allers-retours incessant entre différents niveaux d'interprétation, entre différentes sources, différentes mémoires, durant lequel la présence de projets « oubliés » (souvent non réalisés), de non-dits ou de lacunes, ainsi que les liens entre les différents éléments, ont soulevé bien des interrogations.

Au-delà du plaisir de manipuler les données brutes, de sonder des archives, de les faire parler et de les organiser en s'aidant souvent d'informations complémentaires recueillies auprès des architectes, ce processus recèle une autre richesse : il pose, de fait, et très clairement, la question de la

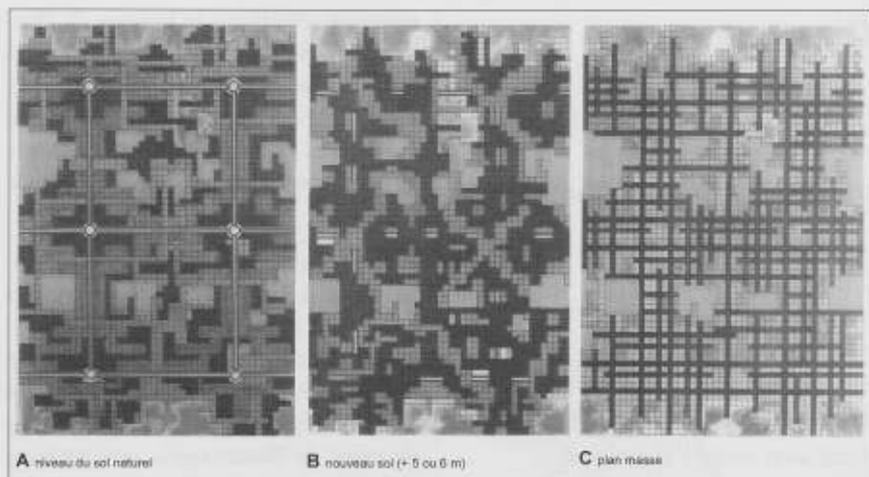
mémoire sélective – la logique de l'histoire se dévoilant le plus souvent dans les interstices, dans les zones d'ombre, ou même, au-delà, dans les relations complexes qu'entretiennent les choses entre elles et avec la réalité de l'époque.

C'est assurément durant cette entreprise visant à retrouver et dénouer tous les fils de ce labyrinthe de l'histoire⁵ que l'entretien, « réitéré et interactif », a eu un rôle essentiel. Les architectes sont, en règle générale (et c'est le cas de ceux de Montrouge), peu prolifiques en textes écrits. Le dépouillement des dossiers, des rapports, de la correspondance est certes propice à engendrer des discussions. Mais s'il est un élément d'archives capable de convoquer la mémoire (sinon de la renouveler), et ainsi d'approcher le contenu de la « boîte noire » de la démarche de projet⁶, ce sont bien les dessins ou maquettes, ces outils de la pensée spécifiques aux architectes.

L'archéologie d'une pratique

Les documents graphiques, dont on doit d'ailleurs toujours questionner le statut⁷, racontent chaque fois une histoire particulière. On peut les apprécier isolément, pour les modes de conception dont ils témoignent, sinon pour leur mode d'expression ou même leur « joliesse » ; ensemble, ils se font aussi l'écho de la diversité des problématiques abordées, des échelles, des enjeux – ainsi que des lignes de conduite privilégiées par les architectes. Ainsi, par exemple, de quelques illustrations qui ont joué un rôle dans la réflexion de l'Atelier sur l'aménagement de la Basse-Seine : la première, diffusée dans les pages d'un rapport d'analyse précédant le dessin du plan directeur de Rouen, révèle l'attention portée à l'évolution historique de la ville (ill. 2) ; les deux autres, extraites des deux rapports d'étude produits dans le cadre de l'étude de la ville nouvelle du Vaudreuil, condensent au mieux des intentions urbanistiques et architecturales (ill. 3 et 4).

Ces images montrent combien les archives d'architecture recèlent d'éléments dont l'interprétation, peut-être davantage encore que celle des pièces écrites, est de prime abord ardue, ne



3. Ville nouvelle du Vaudreuil (Eure), trames des voies et des constructions, rapport de l'Atelier de Montrouge, avril 1968 (IFADAF, fonds ATM).

serait-ce qu'en raison de leur codification graphique. Dans le cas de l'Atelier de Montrouge, personnage à tiroirs, pour saisir le juste propos de ces dessins et maquettes, témoins des projets et d'une pratique, il aura fallu croiser bien des sources, bien des niveaux d'analyse. Et cette entreprise historiographique aurait été tout autre sans la présence des architectes : car de fait, sans l'apport des entretiens, un certain nombre de questions seraient restées sans réponses.

Je ne peux donc que militer pour l'ouverture d'un foisonnement de chantiers de recherche sur le passé récent, faisant appel à la parole de ces témoins que l'on a la chance d'avoir autour de soi⁸, et pour un mode d'entretiens dont l'objectif soit, avant même d'en proposer une lecture critique, de reconstruire un fragment d'histoire. Il est évident que cette approche place le chercheur dans un statut ambigu, lui-même étant acteur de cette restitution, et qu'il perd au fil du temps une certaine part d'autonomie d'analyse. Mais sa vision y gagne aussi en épaisseur, notamment lorsqu'il a la chance de vivre quelques moments de pur bonheur : comme cette promenade architecturale à Issy-les-Moulineaux organisée dans le cadre des Journées du patrimoine de septembre 2000, expérience de *temps retrouvé*, de contraction de temps, où se sont rencontrés autour d'une réalisation, support mnémorique par excellence, un public non averti et les architectes, qui sont redevenus alors très avertis (ill. 1), notamment grâce à l'apport des documents d'archives précédemment recueillis.

- 1 Cet atelier collectif a connu deux époques distinctes, à quatre puis à trois associés : d'abord Renaudie-Riboulet-Thurnauer-Véret (ATM1, 1958-1968), puis Riboulet-Thurnauer-Véret (ATM2, 1968-1981).
- 2 Voir Catherine Blain, Laure Béchir, Élisabeth Essaian, David Peyceré, Vlada Traven, « Les Archives de l'Atelier de Montrouge », *Colonnes*, n° 15, juin 2000, p. 6-7.
- 3 Cf. Fernand Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969, p. 23.
- 4 Le gros du classement, confiée à une équipe d'architectes et jeunes chercheurs – Laure Béchir, Élisabeth Essaian et Vlada Traven –, a été achevé au printemps 2000. Laure Béchir a ensuite inventorié les pièces complémentaires (notamment les photographes).
- 5 Ma démarche générale, qui s'inspire de l'archéologie moderne – tendant à se débar-

asser des habitudes de la collection [pour étudier les relations entre les objets] (Alain Schnapp, « L'Archéologie », dans J. Le Goff, P. Nora, *Faire de l'histoire*, t. 2 : *Nouvelles approches*, Paris, Gallimard, 1974, p. 3-24) –, accorde une attention spécifique à l'histoire des différents projets, vus comme autant d'événements de types et de niveaux différents, pris dans des trames historiques distinctes (Michel Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969, p. 191).

- 6 Dans *Naissance d'un hôpital* (Paris, Plon, 1988, p. 119), Pierre Riboulet écrit par exemple : « Je vais rédiger une courte note faisant la synthèse des principales dispositions du parti architectural et des objectifs que je m'étais proposé d'atteindre. Cela étant fait, j'ai bien conscience qu'une bonne partie du projet, peut-être la plus importante, ne sera pas montrée, ne sera pas connue. »
- 7 En effet, le rôle des documents graphiques n'est pas le même lorsqu'ils sont diffusés dans le cadre de rapports qui, parfois accompagnés d'écrits, servent à cristalliser un moment de la réflexion, et lorsqu'ils sont réunis au sein de dossiers, devenant alors des pièces contractuelles d'un marché ou des outils de la mise en œuvre.
- 8 Gardons en mémoire ce qu'en dit Maurice Halbwachs (*La Mémoire collective*, éd. critique établie par Gérard Namer, Paris, Albin Michel, 1997, p. 130 ; éd. originale, Paris, PUF, 1950) : « Tant qu'un souvenir subsiste, il est inutile de le fixer par écrit, ni même de le fixer purement et simplement. Aussi, le besoin d'écrire l'histoire d'une période, d'une société, et même d'une personne ne s'éveille que lorsqu'elles sont déjà trop éloignées dans le passé pour qu'on ait chance de trouver longtemps encore autour de soi beaucoup de témoins qui en conservent quelque souvenir. »



4. Ville nouvelle du Vaudreuil (Eure), planche du rapport de synthèse de l'Atelier de Montrouge présentant une maquette de principe, 1972 (IFADAF, fonds ATM).

L'ANECDOTE COMME SOURCE D'UNE HISTOIRE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME

Le travail de recherche ici présenté a été effectué pour le Plan urbanisme construction architecture. Il analyse les pratiques et les trajectoires professionnelles de cadres de l'administration de l'urbanisme métropolitain qui se sont investis entre 1945 et 1960, en tant qu'administrateurs de la France d'outre-mer ou qu'ingénieurs des Ponts et chaussées, dans les territoires d'Afrique noire française, dans la mise en œuvre de la « politique d'équipement » du Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES, ministère de la France d'outre-mer). L'entretien est au cœur d'une recherche centrée sur les pratiques et nourrie d'une théorie de l'action, qui met en question l'évidence, et pour laquelle le savoir et la réalité, indissociables de leur contexte d'énonciation, se font et s'étudient au travers du « faire ». L'anecdote, que Jean-Charles Fredenucci privilégie dans ses entretiens, se présente comme un moyen de lutter contre le discours convenu des hauts fonctionnaires de l'aménagement.

JEAN-CHARLES FREDENUCCI

doctorat à l'Institut d'urbanisme de Lyon,
université Lyon II

Les limites de l'écrit pour dire le banal

En faisant de l'épisode colonial un événement majeur de la vie de ces hauts fonctionnaires, ma recherche s'attache à relever les traces du faire colonial dans les pratiques de l'urbanisme métropolitain des années soixante et soixante-dix. L'expérience africaine est ainsi considérée comme une période d'apprentissage, un temps de formation aux pratiques de l'urbanisme.

Étudier les ressorts d'une formation acquise au fil du terrain et de l'expérience implique, en raison de l'absence évidente de traces écrites, de constituer des sources orales, riches de ces anecdotes qui ponctuent le récit de vie de ces hauts fonctionnaires.

Les sources écrites sont d'une manière générale peu disertes sur les pratiques professionnelles. Produites par les institutions, elles portent surtout sur les dysfonctionnements auxquels elles tentent de répondre. À ce titre,

il est difficile d'y déceler les traces du « faire », du quotidien, du banal, de ce qui, en somme, fonctionne naturellement. Dans le domaine de l'urbanisme, les pratiques professionnelles relèvent, en outre, d'une culture de l'oral d'autant plus prononcée qu'elles s'exercent dans le cadre de postes dits de « brousse ». L'attractivité du « métier » de colonial (administrateur de la France d'outre-mer, la FOM, en particulier), tel qu'il est théorisé depuis les années trente mais aussi pratiqué par les professionnels rencontrés, tient, en effet, tout autant au primat de l'action qu'à la défiance envers l'écrit, voire à son refus dans ce qu'il représente de contraintes et d'anémie « paperassière »¹. Plus précisément, l'action des cadres de l'administration coloniale des territoires d'Afrique noire française² de l'après-guerre se situe dans un hors-champ politique et administratif qui tend à libérer le fonctionnaire du contrôle administratif des pouvoirs – fédéraux (Dakar, Brazzaville) aussi bien que central (Paris) – que l'écrit représente pour lui.

La mémoire orale, susceptible de dépasser les silences de l'écrit en matière de pratiques professionnelles, ne s'y substitue pas pour autant. L'histoire est en effet plus large que la mémoire. La mémoire orale permettrait de poser des hypothèses de travail, facilitant le passage au dépouillement d'archives dans un deuxième temps.

L'anecdote pour révéler le réel

La mémoire orale, parce qu'elle permet l'accès à une histoire sensible, contribue à sortir le « faire » de l'obscurité. La réminiscence d'une situation de travail, par exemple, permet, au même titre qu'un croquis ou une photographie, de retrouver l'« effet de réel » que piste l'historien. Ainsi, « la parole prend un risque que l'écriture peut chercher à dissoudre³. » Elle rend visible ce qui était jusqu'ici immergé car pré-conceptuel, car « allant de soi » dans la conscience des acteurs⁴. Il faut, en effet, pour comprendre le sens des pratiques et des intentions, interroger le banal, l'acquis, les évidences sur lesquelles le professionnel s'appuie pour agir. Les anecdotes qui ponctuent le récit recueilli constituent un moyen d'ac-

céder à cet espace immergé que l'acteur n'interroge pas, de le mettre en perspective avec la partie émergée du projet habituellement défini par des intentions. L'anecdote, le souvenir ravivé, constituent le principal matériau pour reconstituer le processus de formation professionnelle que je cherche à étudier.

L'épisode colonial a l'avantage de faciliter la rencontre avec de hauts fonctionnaires habituellement peu enclins à parler librement de leurs pratiques. Il relève de ce que l'on pourrait appeler une mémoire « andalouse ». Mémoire heureuse, en effet, l'épisode colonial bute sur une histoire présentée comme malheureuse (la colonisation). La perte des territoires, mais surtout la censure du jugement moral et aujourd'hui l'indifférence de l'opinion publique face à l'épisode colonial, placent la mémoire coloniale dans une sorte de purgatoire.

Or la mémoire qui m'a été livrée par ces hauts fonctionnaires est une mémoire heureuse. L'expérience professionnelle, acquise en une dizaine d'années entre 1945 et 1960, et dans un espace qui concédait à ses fonctionnaires de grandes marges de ma-

noœuvre, est d'une manière générale jugée riche d'enseignements. Elle a de fait nourri chez eux de réelles capacités d'initiative et de création.

La mémoire, livrée par des professionnels âgés aujourd'hui de 65 à 85 ans, est évidemment sélective : les pratiques décevantes sont refoulées et les événements plus heureux seuls gardés en souvenir. Le stress vécu dans certaines situations de travail n'en transparait pas moins sous la forme de souvenirs écrans et dans un certain type de récit, l'anecdote.

1 Georges Hardy, *Ergaste ou la vocation coloniale*, Paris, Larose, 1924. Georges Hardy est directeur de l'École d'administration coloniale de 1924 à 1932.

2 Confédérations de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française et mandats du Cameroun et du Togo.

3 Viviane Claude, « Hypothèses sur la mémoire professionnelle. Une matière urbaine », *Annales de la recherche urbaine*, n° 77.

4 Paul Veyne, « Foucault révolutionne l'histoire », *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1978.

LA RECHERCHE AUX ARCHIVES, OU L'INDISPENSABLE TÉMOIGNAGE ORAL POUR FAIRE PARLER DES ARCHIVES MUETTES

Les Archives de la construction moderne, rattachées au département d'architecture de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, ont pour mission de conserver et de valoriser des fonds d'archives de bureaux d'architectes, d'ingénieurs ou d'entreprises de la Suisse romande de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Elles ressentent le besoin de compléter leur collecte par des témoignages oraux. C'est dans le cadre de la recherche, donc dans une étape de valorisation, que cette préoccupation s'est affirmée. Le cas des « archives fragmentaires » de l'architecte Jacques Favarger, auquel Martine Jaquet a consacré sa thèse de doctorat, révèle l'importance du témoignage oral pour une recherche qui dépasse le seul objet bâti ou le seul travail de l'architecte. Ainsi, les caricatures de l'architecte Jean-Pierre Vouga, sans le recours à l'oral, perdent toute valeur documentaire.

MARTINE JAQUET

historienne de l'art,
Archives de la construction moderne,
École polytechnique fédérale
de Lausanne

«[...] Toute source historique virtuelle, quelle qu'elle soit, contient aussi des éléments qui lui sont communs avec d'autres sources ; la quantification d'un ensemble dont on a réuni de tels éléments répétitifs permet de mettre en évidence certains caractères des collectivités dont ces éléments gardent l'empreinte.»

Krzysztof POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. «Folio histoire», 1999.

L'oral au service de la complexité architecturale : le travail sur Jacques Favarger

Les Archives de la construction moderne conservent un fonds d'archives Jacques Favarger (1889-1967), de petite taille, en provenance de la famille de l'architecte. Un autre fonds a été déposé aux Archives de la Ville de Lausanne par un ami de Jacques Favarger qui avait sauvé de la destruction un certain nombre de dossiers de plans. Mais la somme des documents conservés ne permettait pas de retracer l'ensemble de l'activité de cet architecte.

Mon travail de thèse cherchait à identifier les œuvres de l'architecte et à les confronter à la production contemporaine pour en dégager les particularités. C'est la nécessité de reconstituer son œuvre qui m'a engagée sur la voie des témoignages oraux.

La méthode, plutôt empirique au départ, a évolué au fil du travail. J'ai commencé par contacter l'un des anciens associés et la belle-fille de l'architecte. Ces entretiens se sont avérés décevants : l'architecte rencontré n'avait travaillé que fort peu de temps avec Favarger, et sa belle-fille, qui avait longtemps vécu à Paris



Caricatures de Jean-Pierre Vouga :
René Bonnard, un architecte connu
pour son attitude « prophétique ».

et ne s'était pas intéressée aux activités de son beau-père, ne m'a fourni que des indications d'ordre biographiques, au demeurant utiles.

La connaissance préalable de mon sujet ainsi que ces entretiens exploratoires m'ont aiguillée vers d'anciens collaborateurs de Jacques Favarger. Une toile s'est ainsi peu à peu constituée : plusieurs anciens apprentis dessinateurs devenus depuis architectes, son ancien chef de chantier notamment, m'ont mise sur la piste d'objets bâtis inconnus jusque-là et m'ont conduite à interroger d'autres personnalités. C'est ainsi que j'ai aussi rencontré quelques clients ou leurs descendants, et des maîtres d'ouvrage avec lesquels Favarger avait travaillé.

La méthode de travail avait un peu évolué : la discussion démarrait sur la base d'un échange d'informations. Au cours de mon travail, j'avais réuni des renseignements souvent complémentaires à ceux que les témoins pouvaient me transmettre, suscitant de leur part commentaires, compléments d'information, etc.

La mémoire de ces conversations a d'abord été conservée sous forme de notes d'entretien. Le besoin s'est fait très tôt sentir de les enregistrer puis de les transcrire *in extenso*, afin de créer un matériau permettant leur étude et leur mise en valeur.

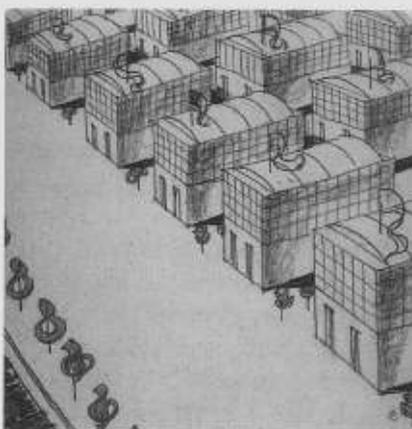
Au cours de ces entretiens, qui se sont déroulés sur de nombreux mois, j'ai bénéficié de rencontres parfois riches d'émotions, dues à la sympa-



Assemblée générale de la section vaudoise de la SIA, 1938.

De l'avis de son auteur, c'est l'un des dessins les plus réussis. On observe, dans le sens des aiguilles de la montre : un ingénieur-mécanicien et un ingénieur en construction métallique jouant au Meccano ; Edmond Virieux, l'ingénieur en charge du plan d'extension de Lausanne, et un architecte, traçant de nouvelles chaussées ; l'architecte Charles Thévenaz, alignant les travées – jugées répétitives – du nouveau Collège classique, dont il avait gagné le concours ; un professeur ingénieur hydraulicien devant un barrage ; deux ingénieurs en béton faisant leurs mélanges ; l'ingénieur directeur de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman ; l'architecte Alphonse Laverrière jouant avec les croix de son cimetière du Bois-de-Vaux (concours qu'il avait gagné) ; un architecte homme d'affaires jouant à un jeu de hasard ; enfin, deux ingénieurs des chemins de fer.

thie que portaient à Jacques Favarger les personnes interrogées. La qualité relationnelle des entretiens ne devait cependant pas occulter l'analyse du matériau recueilli. D'où la nécessité de confronter le témoignage à la réalité, pour constituer l'histoire, de « débusquer les fictions¹ ». Le travail de vérification des sources orales ne s'est pas déroulé sans difficulté, quand il fallait identifier un lieu ou une construction dans des quartiers entre temps complètement restructu-



Outre les dessins de personnalités, il existe aussi des dessins d'actualité évoquant la polémique entre la Suisse allemande et la Suisse romande à propos de l'Exposition nationale suisse de 1939 à Zurich. Ce dessin évoque l'emprise dominante du Polytechnicum de Zurich sur cette manifestation et une architecture moderniste peu inventive.

rés, faire la part de l'oubli et de la réticence à évoquer certains sujets.

Ce travail a surtout, au-delà de la volonté atteinte de compléter un corpus alors connu, suscité de nouvelles interrogations méthodologiques et épistémologiques.

Les entretiens mettent en évidence le côté univoque des archives d'architectes : seule l'activité de l'architecte diplômé, du responsable de l'agence, est considérée comme digne d'être conservée, léguée à la postérité. Certains architectes élaborent d'ailleurs très tôt dans leur carrière une stratégie d'« auto-archivage ». On connaît à ce sujet les coupures de presse fournies par l'Argus à l'architecte Alphonse Laverrière, soigneusement conservées pendant cinquante ans².

Les rencontres avec des anciens employés du bureau Favarger ont permis de pointer d'autres aspects de la vie d'un atelier. Les archives sont le plus souvent centrées sur la notion de « projet », au centre de l'activité de l'architecte ; les faits relatifs à la réalisation et à la construction sont souvent négligés dans les fonds qui nous sont confiés. Or les entretiens avec un chef de chantier nous apprennent beaucoup sur la faisabilité des projets du bureau.

Les témoignages de ses anciens apprentis ont mis en lumière le rôle pédagogique de Jacques Favarger et l'importance que jouent les agences dans la transmission des savoir-faire. Les documents écrits ne peuvent retracer la réalité des échanges et des transferts de connaissances au sein d'un atelier.

Ce travail nous encourage à constituer d'autres archives sous forme d'entretiens, afin de documenter les pratiques dans les bureaux, le rapport avec les maîtres d'ouvrage, les traditions ou les détails de mise en œuvre tels que peuvent nous les transmettre les maçons par exemple. La série de témoignages publiée en 1988 par Christiane Wist sous le titre *Ils ont bâti la ville*³, donnant la parole à des représentants de divers corps de métier (peintres, charpentiers, menuisiers, couvreurs, etc.) actifs à Genève pendant l'entre-deux-guerres, est, à ce titre, riche d'enseignements.

Mais nous sommes malheureusement rattrapés par le temps. L'urgence de ce travail est apparue au cours de la rédaction de ma thèse : plusieurs personnes que j'avais rencontrées sont décédées et seuls subsistent leurs témoignages. Une génération disparaît, et avec elle une large partie de ses connaissances.

Le témoignage, point d'ancrage d'une recherche architecturale nourrie de l'apport d'autres disciplines : les caricatures de Jean-Pierre Vouga

Jean-Pierre Vouga, né en 1907 à Neuchâtel, parent éloigné de Jacques Favarger, a déposé dans notre institution un petit fonds constitué de caricatures, publications diverses, photographies et quelques plans. Architecte diplômé de l'École des beaux-arts de Paris, Jean-Pierre Vouga a été très actif dans les associations professionnelles suisses et internationales, comme l'Union internationale des architectes (UIA), fondée à Lausanne en 1948.

La série de caricatures réalisées sur calque et agrémentées d'un commentaire humoristique était destinée à



Frédéric Gilliard, connu pour ses constructions de logements sociaux mais également féru d'archéologie gallo-romaine.

être projetée par épidiroscope lors des soirées de la section vaudoise de la Société des architectes et des ingénieurs suisses (SIA). Ces dessins nous ont dans un premier temps amusés ; mais rapidement, nous nous sommes aperçus qu'ils nous étaient indéchiffrables. Il s'agissait certainement d'architectes et d'ingénieurs dont nous connaissions l'activité, dont nous conservons même souvent les archives, mais il nous était impossible de les identifier. Aussi ai-je demandé à Jean-Pierre Vouga de commenter ses dessins. L'entretien plutôt informel, devant les documents, a été enregistré, puis transcrit. La subjectivité du dessinateur, les commentaires qu'il fait quelques décennies plus tard sur ses propres dessins, éclairent différemment l'histoire officielle d'une



Assemblée générale de la section vaudoise de la SIA, 1940. Cette convocation était placée sous le thème du vestiaire.

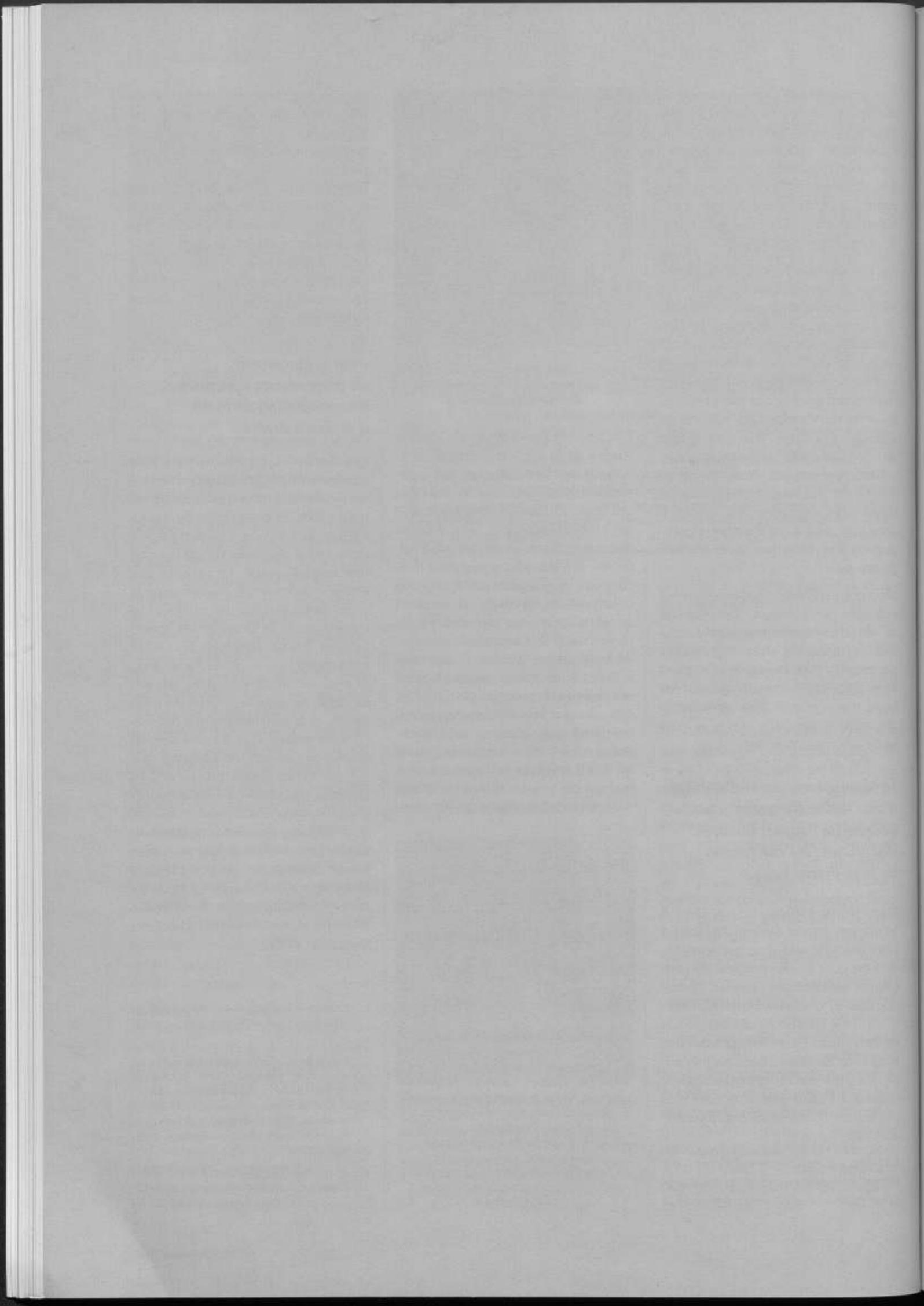
Outre l'identification possible grâce à certains vêtements, comme le directeur de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman, on peut aujourd'hui décrypter ce qu'était le « look » de l'architecte : personnage immuablement en manteau à carreaux (Charles Thévenaz), paletot court et chapeau pour Alphonse Laverrière, baret basque pour l'auteur du dessin.

corporation. Cette série de caricatures offre un regard précieux pour une sociologie du milieu des architectes et ingénieurs de notre pays. En accusant leurs traits de caractère, Jean-Pierre Vouga met en évidence les rapports qu'ils entretiennent au sein de leurs professions respectives. Ces documents invitent le chercheur à constituer les sources nécessaires à l'écriture d'une socio-histoire des architectes et ingénieurs en Suisse romande.

Pour le lancement de programmes raisonnés de constitution de fonds d'archives orales

Les Archives de la construction moderne envisagent aujourd'hui de recueillir des témoignages historiques dans la perspective de valorisation des fonds conservés, de constitution de séries venant enrichir leur connaissance. Le recours aux sources orales serait engagé dans le cadre de recherches sur un objet historique choisi et identifié. Les témoignages oraux peuvent servir de contrepoint aux archives constituées : ils nous racontent une autre histoire, ils infléchissent la recherche elle-même, et nous confrontent à des disciplines voisines, anthropologie ou sociologie notamment. Le travail que les Archives de la construction moderne ont réalisé sur les concours d'architecture en Suisse romande avait déjà mis en relief la domination des architectes Beaux-Arts, mais également l'émergence de personnalités étrangères au sérail. Des entretiens plus systématiques contribueraient à l'écriture d'une véritable histoire de cette corporation.

- 1 Krzysztof Pomian, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1999, p. 75.
- 2 Pierre Frey, « Publications, expositions », dans : Pierre Frey (dir.), *Alphonse Laverrière, 1872-1954 : parcours dans les archives d'un architecte*, Lausanne, Les Archives de la construction moderne/Presses polytechniques et universitaires romandes, 1999, p. 266-268.
- 3 *Ils ont bâti la ville, Genève, 1920-1940 : ouvriers et artisans racontent*, Genève, Fondation Collège du Travail, 1988.



LES ARCHIVES DOCUMENTAIRES
DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS

QUELQUES
COLLECTES
EN COURS

LES ARCHIVES ORALES DE L'IFA : UN MATÉRIAU HAUTEMENT VOLATIL

L'Institut français d'architecture (Ifa), organisme national de promotion de l'architecture fondé en 1980, a constitué, en vingt ans d'existence, un important matériau oral issu de ses programmes (conférences, débats, documents collectés pour préparer les manifestations). Une enquête rapide mais systématique¹ menée en 2000 par Dominique Lefrançois dans les différents services de cette structure de petite taille (une trentaine de permanents) révèle une situation contrastée, globalement peu organisée en vue de la conservation de ces sources, mais un intérêt récent pour leur valorisation. La prise en compte du matériau oral dans chaque service de l'Ifa confirme l'opportunité d'une politique à l'échelle de l'institution, qui ne serait sans doute pas difficile à mettre en place.

DOMINIQUE LEFRANÇOIS

urbaniste, chercheur

L'enregistrement réflexe

L'Ifa a pour habitude d'enregistrer ses conférences et ses journées d'étude. Mais cette habitude semble plus tenir du réflexe que d'une politique de conservation de la mémoire de ses activités. L'enregistrement des conférences, entrepris depuis l'origine de l'Ifa, est loin d'être systématique, et, surtout, nul se préoccupe du devenir de la parole conservée sur bande : nombre de cassettes semblent aujourd'hui perdues. Personne non plus n'est en mesure de dire ce que contiennent celles aujourd'hui conservées, dont les légendes laconiques ne peuvent guère renseigner que leur auteur : les enregistrements à l'Ifa, on peut s'en douter, résistent mal aux changements de personnel et à la reconfiguration des services. La qualité des enregistrements ne laisse pas moins à désirer. Réalisés avec un matériel peu sophistiqué, ils sont souvent inaudibles, ou interrompus par de grands blancs ou des paroles indistinctes lorsque le conférencier s'est éloigné du micro. Certaines bandes laissent même penser que l'intervenant a simplement négligé de l'utiliser. On ne s'est pas non plus préoccupé des liens étroits entre parole et image chez les architectes – les cassettes sont remplies de ces

injonctions « diapo suivante » que nous connaissons tous, tandis que les diapositives elles-mêmes sont rarement conservées.

La volonté de conserver la mémoire des événements produits à l'Ifa a toutefois été affirmée lors de la réorganisation du service des expositions en 1999. Depuis, l'enregistrement des débats ou « conversations » qu'organise le Salon de l'Ifa est en principe systématique. Architectes, artistes, paysagistes, historiens, chercheurs, auteurs d'ouvrages sur l'architecture, éditeurs de revues : l'Ifa réunit un échantillon assez représentatif de la parole émise sur la scène architecturale. À raison de trois conversations par semaine, on a enregistré en 2000 pas moins de cent vingt conversations d'une heure trente, auxquelles il convient d'ajouter les « entretiens de Chaillot » (conférences données par des architectes de notoriété internationale dans la salle de la cinémathèque de Chaillot). Ce matériau au contenu fort riche souffre encore une fois d'être mal enregistré : le nombre important de cassettes inaudibles rappelle qu'un investissement de base comme un simple magnétophone DAT est indispensable.

Pour qu'émerge une réelle politique de conservation, il conviendrait enfin

de trouver un meilleur lieu de stockage que la cave de l'Ifa, sujette à de régulières inondations...

Une mémoire à exploiter au présent

Il existe d'autres types d'enregistrements au sein de certains services de l'Ifa qui ont recours à la source orale pour leurs activités internes : les commissaires d'expositions réalisent, avec les architectes dont ils veulent montrer les œuvres, des entretiens, que l'on commence, en 2000, à exploiter à des fins de communication. Diffusée aux journalistes, une cassette peut ainsi en quelque sorte se substituer au dossier de presse. Ce support, simple et peu coûteux, a l'avantage d'être facilement communicable et de pouvoir être écouté par le plus grand nombre.

Le film, en revanche, est peu utilisé par le service des expositions, malgré tout l'intérêt qu'il peut offrir dans le domaine de l'architecture. À visionner les cassettes vidéo qui existent pour les entretiens de Chaillot, on constate d'ailleurs que la vidéo ne garantit aucun supplément de qualité : filmées dans le noir, ces conférences souvent accompagnées de projections de diapositives n'ont de valeur que pour la parole conservée. L'Ifa, faute de moyens, ne peut s'offrir les services de professionnels de

l'image. La vidéo, moins chère à réaliser en interne, a surtout un usage pédagogique : dans une exposition sur un architecte, où l'on regarde plus qu'on ne lit véritablement, un entretien filmé explique, contextualise, souligne, mieux peut-être que les textes ou les pièces présentées. Les rushes de ces entretiens vidéos sont conservés, au rebours d'une tendance du service des expositions qui ne garde guère de traces des préparations et témoigne peu d'intérêt pour le document original : plans et dessins, retravaillés par le commissaire, disparaissent après le montage des expositions, les plans originaux sont renvoyés aux architectes exposés. Ne subsistent finalement que les brouillons des entretiens filmés, ce qui, pour une vidéo de 10 mn, peut représenter 20 mn de rushes et de parole préservée.

Depuis peu, la source orale est aussi envisagée d'un point de vue éditorial. L'exposition de Patrice Goulet qui s'appelait justement «Rushes» (1997, 1998), et qui présentait des projets caractéristiques de l'époque, a montré que l'entretien enregistré pouvait représenter une manne financière significative. Vendu à 1000 exemplaires, le CD-rom des entretiens des architectes exposés (accompagnés de leur transcription) a constitué l'une des meilleures ventes de l'Ifa. Aussi l'Ifa envisage-t-il une

nouvelle forme de catalogues à petit prix, consistant essentiellement en un entretien avec l'architecte exposé, sous la double forme du CD et de sa transcription.

De même, le Salon qui, dans la galerie d'exposition, permet de se tenir au courant de l'actualité architecturale en feuilletant les derniers numéros des revues autour d'un café, souhaite mettre à disposition les cassettes des conférences organisées à l'Ifa : le public demande régulièrement à écouter les enregistrements de conférences récentes.

Enfin, la bibliothèque de la future Cité de l'architecture, en cours de préfiguration, se dote d'un fonds audiovisuel tout différent des documents évoqués jusqu'ici, constitué de films documentaires et d'émissions radiophoniques².

1 Le présent article, qui laisse de côté le centre d'archives de l'Ifa (voir l'article suivant, p. 66) mais s'attache aux services de la rue de Tourmon, découle d'entretiens menés à l'automne 2000 et reflète la situation de ce moment.

2 En 2003, la bibliothèque, lors de son ouverture provisoire au musée de la porte Dorée (ancien musée des Arts africains et océaniques), offrira près de 300 films présentés avec les livres dont ils constituent le pendant sonore.

LA CONSTITUTION D'ARCHIVES ORALES AU CENTRE D'ARCHIVES DE L'IFA

Lieu de conservation de fonds d'archives d'agences architecturales, le centre d'archives de l'ifa est aussi un lieu de recherche, où les étudiants complètent souvent leurs sources écrites par des entretiens.

Il apparaît cependant aussi difficile de conserver au centre d'archives de l'ifa les éléments oraux susceptibles d'y arriver que d'y entreprendre une politique de collecte de sources orales. David Peyceré confronte les quelques expériences existantes et des programmes plus constitués menés ailleurs, qui pourraient servir de modèles ou d'inspiration.

DAVID PEYCERÉ

conservateur,
responsable du centre
Archives d'architecture du XX^e siècle, Ifa

La constitution d'archives orales était un souci du centre d'archives de l'ifa dès sa création. Ce centre a servi de plate-forme à bien des projets de livres et à bien des recherches qui ont suscité d'intenses collectes de documentation, entre autres par le biais d'entretiens. Pourtant, il n'a jamais mis en place une politique concrète, ni même réussi à repérer ses propres productions. À ce titre, il n'est pas différent du reste des services de l'ifa évoqués plus haut (p. 64) par Dominique Lefrançois.

Une telle politique est-elle possible? Bien sûr, et des exemples existent ailleurs. Qu'exige-t-elle? Peut-être avant tout une volonté individuelle, comme le prouve la politique menée depuis peu d'années à l'Académie d'architecture grâce à l'engagement personnel de Georges Philippe. Des moyens aussi, bien entendu, mais sans doute peu de chose en comparaison de ceux que requiert le classement des archives classiques.

Le centre d'archives de l'ifa, s'écartant du mode classique de fonctionnement des services d'archives, a toujours favorisé un dispositif où les fonds sont classés par les étudiants qui les utilisent comme source pour des maîtrises ou des thèses. Ce système n'est pas sans perversité à l'égard de ces étudiants, qu'il contraint à de

longs détours fastidieux dans les documents écrits, et qu'il encourage, pour peu qu'ils en aient la tendance, dans l'impression confortable que toute la matière de leur travail se trouve dans cette masse de papiers mise à leur disposition, au lieu de les pousser à en sortir. Espérons que ces longs détours aient tout de même leur valeur méthodologique. En revanche, ce dispositif apporte beaucoup au fonds d'archives, qui va bénéficier de la culture que l'étudiant se constitue nécessairement et grâce à laquelle il replace le fonds dans un contexte, en éclaire certaines obscurités. Dans ce rapport entre études et fonds d'archives, comment intervient la rencontre avec l'architecte auteur des archives?

Elle intervient d'abord lors du don des archives et de leur transfert. Même si le personnel du centre d'archives connaît l'architecte, souvent encore présent et actif à ce moment-là, ou les membres de sa famille qui donnent les archives, il n'est pratiquement jamais arrivé que les informations recueillies alors soient enregistrées. C'est déjà bien si l'on pense à en noter certaines et à ranger ces notes en tête de l'inventaire des archives le jour où celui-ci est établi. Au moment du don, l'équipe du centre d'archives sait en général fort peu de choses encore sur la carrière du donateur, très peu de choses

aussi sur les lacunes et les zones d'ombre des archives.

Il est arrivé qu'un classement sommaire d'un fonds suscite une rencontre avec son donateur. C'est arrivé une seule fois depuis 1995, avec André Chatelin, un architecte dont la carrière s'est déroulée de la fin de la guerre jusqu'aux années quatre-vingt dans un registre très courant alors, immeubles de standing, collèges préfabriqués, bureaux et hôpitaux à Monaco, avec tout de même un souci de qualité, qui, à première vue ne justifie sans doute pas une étude monographique, mais aussi avec quelques projets surprenants, surtout dans ses premières années. L'entretien avec lui, mené surtout par Maurice Culot, a duré moins de deux heures, mais, porté par une série de questions précises suscitées par l'ouverture (rapide) de ses dossiers, il a été d'une grande richesse, permettant d'un coup de faire surgir une série de noms et de relations, notamment au niveau de ses maîtres d'ouvrages. J'ai regretté de ne pas avoir enregistré cet entretien – personne n'a semblé y penser un instant. N'en reste que la transcription des notes prises par moi ou par Maurice Culot.

Revenons aux étudiants. Nathalie Roulleau-Simonnot, qui a écrit en 1996 une thèse sur André Hermant (université de Provence), a réussi, tout en classant le fonds, à rencontrer un grand nombre de collaborateurs et de témoins de cet architecte, dont le suicide en 1971 faisait planer sur sa vie un pan d'ombre un peu particulier. Elle n'a jamais, à ma connaissance, enregistré ces rencontres, dont elle a cependant tiré un parti significatif.

La thèse de Noémie Lesquins sur Jean Le Couteur (école des Chartes/EPHE), également accompagnée du classement du fonds, a donné lieu à une vingtaine d'entretiens avec l'architecte, qui cette fois étaient enregistrés et devaient être déposés aux archives de l'Ifa : pour la première fois depuis longtemps, l'étudiante préparant la thèse a proposé que l'Ifa fournisse les cassettes et en détienne ensuite la propriété. Elles sont cependant restées en sa possession jusqu'ici, pour être dotées d'un

répertoire qui n'est jamais venu : elles étaient, telles quelles, difficilement exploitables en raison des nombreux temps morts et redites de cette (trop) longue suite d'entretiens avec la même personne. Défaut de méthode lors de la constitution de la source, sans doute, malgré un intérêt et une volonté explicites dès le début.

De même, il y a une dizaine d'années, Céline Camo-Menesson, qui écrivait un mémoire de maîtrise sur Émile Aillaud (déjà décédé alors), a rencontré et enregistré un grand nombre de personnalités, notamment des artistes ayant travaillé avec Aillaud comme Olivier Debré, ou le peintre Gilles Aillaud. Elle aussi a longtemps conservé chez elle ces cassettes, pourtant destinées à compléter le fonds d'archives.

On constate donc la rareté d'une démarche a priori complémentaire, mais parfois aussi ressentie comme contradictoire avec la consultation des archives. Y compris pour des travaux de grande qualité, dont la problématique se situe sans doute ailleurs que dans cette articulation : pour sa thèse sur Pingusson (mort en 1973), Simon Texier a rencontré peu de ses collaborateurs, ne les a jamais enregistrés, et les exemples similaires ne manquent pas.

Le centre d'archives a aussi recueilli deux autres types de documents sonores. D'une part le fonds, exceptionnel par sa constitution, des conférences sur l'architecture organisées au Centre Georges Pompidou par l'association Architecture et construction entre 1977 et 1988. Ces conférences étaient enregistrées sur des bandes magnétiques d'un standard aujourd'hui obsolète. Généralement prononcées par des architectes de premier plan, parfois des personnalités âgées et aujourd'hui disparues, parfois des jeunes architectes de l'époque aujourd'hui au sommet du star-system, elles n'ont jamais été exploitées depuis qu'elles sont à l'Ifa ; à vrai dire, nous manquons d'information sur le statut de ces paroles enregistrées. Fait notable, les carrousels de diapositives présentés pendant certaines de ces conférences ont été miraculeusement

jointes au fonds. Reste à mener un travail d'inventaire certainement long pour savoir, au-delà d'un nom et d'une date, ce que contient vraiment cette centaine d'enregistrements.

L'enregistrement des « conversations » sur les archives d'architecture organisées au salon de l'Ifa est un autre type de sources qui pourrait être conservé par le centre d'archives de l'Ifa. Il rentre dans le schéma décrit plus haut par Dominique Lefrançois. Les premières conversations n'étaient pas enregistrées, le Salon s'étant mis en place en 1999 par approximations successives. Quant aux cassettes que le centre d'archives a réalisées de manière artisanale, nous avons constaté que nous les perdions avec une grande facilité au fur et à mesure de leur apparition.

Je voudrais évoquer trois exemples de politiques menées hors de l'Ifa, et desquelles nous pourrions nous inspirer. La plupart de celles dont j'ai connaissance sont récentes, et nous manquons de recul pour les apprécier. La plus ancienne sans doute est celle de l'Art Institute de Chicago : un programme existant depuis une quinzaine d'années, dont les résultats sont disponibles sur internet. Il s'agit d'entretiens, aujourd'hui une cinquantaine, menés systématiquement avec les architectes de la région, donc en général de la deuxième École de Chicago, par une historienne en charge du programme depuis le début. Avec chacun, elle évoque sa carrière en quelques séances soigneusement préparées, qu'elle transcrit « à l'américaine » avec le minimum d'interventions nécessaires pour produire un texte lisible ; elle rédige une fiche présentant l'architecte, son œuvre (par quelques images) et les points forts de l'entretien, dont elle fournit une ou deux citations. Il est possible de consulter ces fiches et même de télécharger les entretiens sur internet.

Le musée d'architecture de Stockholm a entrepris un programme du même genre en 1999, en se concentrant sur les architectes dont le musée conserve ou compte recevoir les archives. L'idée est de documenter ce que les Suédois définissent comme les « processus informels » de

l'œuvre de l'architecte, ceux que les archives ne révéleront sûrement pas. Le programme a été conçu en analysant des séries d'entretiens menés longtemps auparavant (avec les collaborateurs de Gunnar Asplund à la fin des années quatre-vingt, par exemple), et, ce qui est très important, en analysant leur usage postérieur; il est également confié à une historienne qui travaille au musée depuis longtemps, et qui se consacre à plein temps à la préparation et la conservation de ces entretiens¹.

Plus près de nous, l'Académie d'architecture réunit régulièrement ses membres pour évoquer, sous des formes diverses, l'activité de certains d'entre eux. Depuis quelques années, sous l'impulsion de l'architecte Georges Philippe, ces réunions sont enregistrées et filmées en vidéo. Le principe en est qu'un architecte évoque sa carrière devant un petit nombre de ses confrères qui discutent avec lui ou lui posent des questions: on n'est plus dans une démarche d'historiens mais dans le regard rétrospectif de contemporains et de collègues, animés par une culture commune et l'intention de «faire passer» quelque chose. L'Académie enregistre aussi sa vie de corps social, réceptions d'architectes étrangers, visites de chantiers, autant de traces qui resteront des témoignages de certaines pratiques de l'architecture autour de l'an 2000.

Nous inspirant de ces quelques exemples, quel programme pour-

rions-nous essayer d'établir pour compléter la documentation que l'Ifa constitue depuis vingt ans? Je n'énonce pas encore un programme mais me contente pour l'instant d'évoquer des vœux pieux...

Ce qui nous manque est l'équivalent du travail qu'entreprend le musée d'architecture de Stockholm: une saisie de la mémoire orale des auteurs des archives. Mais le centre d'archives de l'Ifa a toujours beaucoup plus intégré les étudiants que les historiens à ses travaux. Aussi serait-il plus conforme à sa tradition, et au rôle pédagogique que nous prétendons jouer, de mettre sur pied un programme d'entretiens et de le confier à des étudiants – dûment encadrés par nous –, malgré les inconvénients connus à l'avance: déficit de maturité parfois, de culture souvent, asymétrie entre l'enquêteur et l'architecte aggravée par la différence de générations, manque de professionnalisme inévitable. À l'inverse, une certaine naïveté, une certaine fraîcheur, peuvent être des atouts...

La différence est grande entre l'approche des étudiants en histoire de l'art à l'université et celle des étudiants en architecture qui s'intéressent à l'histoire: comme elles sont très complémentaires, il serait idéal de pouvoir les associer en tandems qui pourraient préparer ensemble et peut-être pratiquer ensemble les entretiens. Mais y a-t-il des enseignants désireux d'associer leurs pro-

grammes entre des universités et des écoles d'architecture?

Reste ensuite à sélectionner les architectes qu'il est intéressant d'aller rencontrer, identifier les collaborateurs ou les proches à contacter également, repérer les éléments d'archives ou de bibliographie à consulter avant l'entretien; reste enfin à définir un cadre, un canevas, un fil conducteur, suffisamment souples et en même temps assez systématiques pour que ces entretiens, menés sur plusieurs années, fassent «série».

Enfin, il serait certainement nécessaire d'assortir ce programme d'une gratification financière permettant d'exiger des intervieweurs, au-delà de la cassette, une mise en forme précise, à définir également, sous forme d'inventaire ou de transcription.

Au prix donc d'un solide encadrement – qui sans doute dépasse les moyens humains dont dispose aujourd'hui le centre d'archives de l'Ifa –, il est sans doute possible de mettre en place, somme toute à peu de frais, un programme systématique de conservation de la mémoire orale, des «processus informels» ou des leçons des architectes, dont, trop souvent, les archives nous parviennent sans aucun mode d'emploi.

1 – Je remercie Jöran Lindvall, directeur du musée, pour ces informations.

L'EXPÉRIENCE DES ARCHIVES MODERNES DE L'ARCHITECTURE LORRAINE (AMAL)

CATHERINE COLEY

directrice de l'AMAL,
chercheur au LHAC,
école d'architecture de Nancy

Les Archives modernes de l'architecture lorraine (AMAL) sont une association fondée en 1987. Si ses missions sont analogues aux missions d'ordre historique de l'Ifa, elle dispose cependant de moyens beaucoup plus modestes.

À l'occasion du traitement des fonds, l'association effectue souvent un travail d'enquête complémentaire sur les sources et constitue des dossiers documentaires, archivés par le service régional de l'Inventaire de Lorraine, comprenant entre autres des photographies et documents familiaux, des interviews enregistrées, etc.

La valorisation des fonds se fait sous forme d'expositions d'importance variable nécessitant parfois un matériau absent des archives traditionnelles, que l'AMAL va chercher auprès des architectes eux-mêmes, ou dans leur environnement socioprofessionnel. Se fondant sur une assez longue expérience, Catherine Coley (laboratoire Histoire de l'architecture contemporaine) pose quelques questions provocantes mais nécessaires.

Faut-il interdire aux étudiants en architecture d'interviewer les architectes ?

Étant donné le manque de moyen de l'AMAL, les travaux sont le plus souvent confiés à des étudiants en architecture ou en histoire de l'art, collaborateurs improvisés et dociles employés généralement dans le cadre de stages ou de commandes précises.

L'AMAL leur apporte une base méthodologique, notamment sous forme d'un modèle d'interview assez directif, mais adaptable en fonction du sujet ou de la situation. Celui-ci aide les étudiants les plus impressionnables à garder le cap face à des architectes parfois trop bavards ; nous conseillons également aux étudiants de se munir de documents (plans ou photographies, issus ou non des archives), de manière à baser leur questionnement sur des éléments concrets, et à poser les

questions le plus précises possibles. Enfin, nous les guidons dans le choix des personnes à interviewer : si l'architecte est encore vivant, les étudiants enregistrent en général une ou deux interventions auprès de celui-ci, qui seront complétées plus tard par l'interview d'autres partenaires.

Les architectes n'ont pas toujours l'habitude de s'exprimer, et peuvent se montrer surpris et embarrassés que l'on s'intéresse à eux et à leur travail : une façon de les amener à se détendre consiste à les emmener sur les lieux de leurs constructions les plus significatives. Les entretiens réalisés lors de ces visites, très instructifs, sont toujours enregistrés, même si la situation n'est pas toujours très confortable pour l'intervieweur et la prise de notes difficile.

L'exploitation des enregistrements, réalisée notamment à l'occasion d'expositions, n'est pas toujours immédiate. Les entretiens ne font pas tous l'objet de transcription immédiate,

essentiellement pour des raisons d'organisation matérielle et financière. La phase de collecte des entretiens, plus liée à l'urgence, nécessite, en revanche, de prendre en compte l'âge des personnes, et donc de définir des priorités relatives à leur espérance de vie. Ce qui – on s'en doute – est parfois bien difficile à évaluer.

Si les étudiants ne font pas de transcription, ils sont en revanche censés rédiger une fiche analytique précisant les temps forts de l'interview, énumérant les questions posées et en suggérant d'autres, esquissant donc une poursuite du travail. Il arrive, par exemple, que les entretiens révèlent l'existence ou l'importance de tel ou tel collaborateur ou maître d'ouvrage auxquels on n'avait pas pensé d'emblée et dont l'interview n'avait pas été budgétée...

C'est dans ce contexte, somme toute idéal, que nous rencontrons parfois de regrettables « interférences », trahies par la réponse de l'architecte à nos sollicitations : « Je n'ai plus rien à dire, j'ai tout dit... » Nous nous rendons alors compte que celui-ci a été harcelé par des générations d'étudiants en architecture qui lui ont posé trop souvent les mêmes questions, sans qu'il reste de traces des entretiens, ni même souvent d'exploitation véritable.

En dehors du bénéfice qu'elles peuvent apporter aux étudiants eux-mêmes – c'est pour eux en effet l'occasion de rencontrer des professionnels en fin de carrière –, l'intérêt de ces entretiens non encadrés est souvent maigre. Laissés à eux-mêmes, les architectes ont tendance à énumérer un certain nombre de lieux communs : ils rappellent l'origine de leur vocation, évoquent les charrettes de l'École des beaux-arts, etc. À toujours répondre aux mêmes questions, ils se focalisent sur tel épisode de leur carrière qu'ils finissent par enjoliver, renforçant au fur et à mesure leur « légende personnelle », dont on a ensuite beaucoup de mal à les sortir... Il faut alors entreprendre toute une démarche pour essayer de regagner leur confiance et obtenir qu'ils se débarassent de ce carcan.

La solution passe nécessairement par l'encadrement de ces prestations, ce qui requiert la formation préalable des enseignants eux-mêmes : sensibiliser donc enseignants et étudiants à la valeur des archives orales et leur faire prendre conscience du rôle qu'ils peuvent avoir à jouer en la matière, leur rappeler la situation d'urgence préalablement évoquée, et leur apprendre aussi la patience... Au fil des années, j'ai mesuré combien cette dernière qualité était importante : il faut parfois se résoudre à passer un après-midi à enregistrer pour recueillir finalement trois ou quatre phrases intéressantes...

De petits joueurs pour une grande peinture

L'autre grande expérience de l'AMAL concerne son implication depuis une dizaine d'années dans l'étude de l'œuvre du constructeur Jean Prouvé, passant par l'exploitation de ses archives (déposées aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle), mais aussi par la collecte de sources complémentaires.

Étant donné la modestie de nos moyens, nous nous sentons certes « petits joueurs » face à cette « grande peinture », sur laquelle se penchent d'éminents chercheurs internationaux.

Le fonds le plus ancien des archives Jean Prouvé (qui correspond à l'activité des Ateliers Jean Prouvé de 1923 à 1955) comporte essentiellement des pièces graphiques et rend assez peu compte de l'évolution de l'entreprise, de son mode de production ou encore de ses relations avec les architectes et la clientèle. De son côté, Jean Prouvé a peu écrit, et il n'existe pas de témoignages oraux le concernant : à la fin de sa vie, il a répondu à quelques interviews souvent redondantes et d'ordre très général (seul Peter Sulzer, son biographe, s'est entretenu très précisément avec lui, et conserve de nombreuses cassettes enregistrées qu'il n'accepte pas de communiquer), et il a fait l'objet de quelques petits films conservés à l'INA : dans ces interviews, dont certaines ont été publiées, il livre sa propre analyse d'une carrière passionnante mais mouvementée, et

« construit » sa mémoire, pour ne pas dire sa légende. Plusieurs livres parus depuis sa disparition en 1984 se basent sur cette interprétation, négligeant d'autres témoignages qui auraient pu permettre de l'affiner ou de la relativiser.

Aussi ai-je eu envie d'aller au-delà de cette image qu'il voulait donner de lui-même et, à l'occasion d'une recherche menée avec Jean-Paul Bignon pour le BRA, nous nous sommes engagés dans l'étude du mode de production des usines Prouvé, ce qui était aussi l'occasion d'approfondir les relations qu'il entretenait avec ses collaborateurs.

À l'occasion d'une recherche sur l'évolution du mode de production des Ateliers Prouvé intitulée « Entre artisanat et industrie » (deux volumes déjà publiés pour les années 1923-1939 et 1939-1949¹), je me suis attachée à retrouver l'information brute par l'étude des documents d'archives, mais aussi à préciser et croiser les interprétations données par Prouvé avec celles obtenues auprès de ses proches collaborateurs.

Cette étude repose donc en grande partie sur le recueil de cette mémoire, un travail auquel Jean-Claude Bignon et moi-même étions peu préparés, mais dont les résultats ont été satisfaisants, et en tout cas exploitables durablement puisque tous ces entretiens (pour certains fastidieux) ont été enregistrés.

Nous avons pourtant essayé les plâtres d'une méthodologie encore incertaine : ainsi, nous n'avons pas pensé, à l'occasion des interviews faites dans l'ordre chronologique pour les deux premières périodes, à interroger chacun des protagonistes sur la totalité des périodes, et plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui décédés dont le témoignage aurait été capital.

La troisième phase de cette recherche, concernant la période 1949-1954, est actuellement en cours : elle correspond à une époque troublée, et, pour obtenir une vision plus claire des choses, nous avons dû intensifier le rythme des interviews. Cela met en évidence les divergences d'interprétation entre les

propos de Prouvé et ceux rapportés par ses collaborateurs. Cette méthode implique donc d'incessantes vérifications, mais permet par la même occasion de découvrir enfin l'information brute.

Celle-ci peut aussi se trouver dans d'autres sources. À l'occasion du dépouillement des archives de l'Aluminium français (actuellement Pechiney), j'ai pu entrer en contact avec l'Institut d'histoire de l'aluminium, qui poursuit depuis longtemps un travail systématique de collecte d'archives orales. Cet institut est très méfiant à l'égard des initiatives touchant à un domaine qu'il considère comme le sien (une circonspection du même ordre que celle que je conçois à l'égard des étudiants en architecture...). Ainsi, quand j'ai contacté d'anciens collaborateurs de Jean Prouvé, anciens employés de l'Aluminium français, j'ai constaté qu'ils avaient déjà été interviewés par des chercheurs de l'Institut et avaient en quelque sorte un contrat d'exclusivité avec ce dernier. L'Institut m'a alors littéralement imposé sa présence à certains des entretiens avec ces « anciens » et m'a demandé un double des cassettes. Il n'était pas si désagréable, à vrai dire, de constater qu'il existait des gens plus évolués que nous en matière de méthode de collecte d'archives orales...

Je veux ici insister sur l'utilité de la transcription immédiate des enregistrements : transmise aux personnes interviewées, elle leur permet de réagir, corriger, compléter leurs dires et à l'intervieweur de rebondir, de poser différemment certaines questions, d'en formuler d'autres...

Dans le cadre de notre recherche, nous avons également interviewé des stagiaires des ateliers Prouvé dans les années cinquante, qui ont réussi, à force d'insistance de notre

part, à dépasser l'image d'Épinal qu'ils avaient d'abord donnée – dans le cadre d'interviews antérieures – de leur passage « idyllique » chez Prouvé. À force de revenir à la charge, ils sont parvenus à formuler une analyse critique *a posteriori*... Catherine Prouvé, fille de Jean Prouvé, historienne de l'architecture, qui a une grande connaissance de l'œuvre de son père, a collaboré avec nous, notamment en nous introduisant auprès de ces personnes, et en se chargeant elle-même de nombreux entretiens. Tout au long de ce travail, l'intérêt de pratiquer le va-et-vient entre protagonistes et transcriptions s'est vérifié.

Nous avons également assisté à certains « détournements » de l'information lors de la correction de la transcription par l'interviewé, certains d'entre eux n'hésitant pas à la réécrire complètement et à apporter des changements notoires. Dans tous les cas, nous conservons la transcription brute et la correction finale.

Nous envisageons aujourd'hui une restructuration complète de notre organisme, qui pourra peut-être même aboutir à sa liquidation. Il faudra que nous trouvions une solution concernant la conservation et le dépôt définitif de ces cassettes. Celles concernant Prouvé peuvent poser des problèmes de droits d'auteur que nous n'évaluons pas encore très bien : les héritiers de Jean Prouvé, qui se sont constitués en société civile d'exploitation, ont un droit à faire valoir sur l'utilisation des témoignages oraux ; nous ne pouvons pas non plus les exploiter sans l'autorisation de l'interviewé ou de ses ayants droit.

Il serait bon que les différentes institutions travaillant à la collecte des archives orales œuvrent ensemble à rationaliser la constitution de ces

fonds et leur exploitation... En guise de conclusion, je ferai quelques rappels et suggestions allant dans ce sens.

Il faut signaler l'existence d'un petit guide pratique à l'usage des étudiants élaboré par Richard Klein ; et l'on trouvera plus loin (encadré, p. 72) l'un de nos canevas d'interviews, qui peuvent évidemment être améliorés.

De même, il serait bon de procéder, sans complexes, à des échanges de listes de ce que chacun possède en matière d'archives orales... et, pourquoi pas, de trouver les moyens d'une conservation un peu centralisée : la publication des transcriptions pourrait résoudre une grande partie des problèmes rencontrés.

Certaines publications, malheureusement souvent confidentielles, comme par exemple les recherches publiées par le BRAU à propos de la Reconstruction (Rèmi Baudouï, Jacques Rosen), ou plus récemment les séminaires de recherche de l'école d'architecture de Lille², font une place importante à la transcription « brute » d'interviews d'architectes et d'acteurs de l'histoire récente. Certaines sont totalement inédites, voire uniques, et apportent un éclairage irremplaçable pour la compréhension de certaines périodes ou thématiques encore mal connues.

1 Jean-Claude Bignon, Catherine Coley, *Jean Prouvé entre artisanat et industrie*, recherche financée par le Bureau de la recherche architecturale. Vol. 1 : 1923-1939, AMAL-école d'architecture de Nancy, 1990 ; vol. 2 : 1939-1949, école d'architecture de Nancy, 1992 ; vol. 3, 1949-1953, à paraître.

2 Voir plus haut (p. 44) l'intervention de Frank Vermandel.

MODÈLE D'INTERVIEW DE L'AMAL

Cette fiche a été rédigée en 1997 par Aurélie Pirotte, alors étudiante de l'école d'architecture de Lille, lors d'un stage aux Archives modernes de l'architecture lorraine à Nancy. Élaboré dans le cadre d'un mémoire (voir la présentation du programme d'enquêtes par Richard Klein, ci-dessus p. 43), ce modèle d'interview a été testé sur un cas particulier, l'architecte Michel Pétauud-Létang, auteur des boîtes de nuit Macumba. À l'exception de quelques questions (supprimées dans la présente transcription) strictement orientées sur la carrière particulière de cet architecte ou sur les caractéristiques spécifiques des Macumba, cette fiche dense, bien que non exhaustive (elle n'évoque notamment pas les questions d'implantation ou de publication), paraît constituer un canevas pertinent, adaptable, pour construire un entretien ou une série d'entretiens avec un architecte, que ce soit sur l'ensemble de sa carrière ou sur l'une de ses opérations.

État civil

Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance

Adresse

Profession des parents

Profession des frères et sœurs

Profession du conjoint

Orientation

Quel métier vouliez-vous exercer étant enfant ?

À quel âge avez-vous décidé de devenir architecte ?

Pourquoi ce choix ? Pourquoi ce métier vous a-t-il séduit (un événement particulier, un membre de votre entourage architecte, un métier dont on parlait beaucoup) ?

Avez-vous hésité entre différentes études possibles ?

Vos études démarrent-elles à l'école d'architecture, ou bien avez-vous suivi d'autres formations au préalable ? En même temps ? Après votre diplôme ?

Dans quelle(s) école(s) vous êtes-vous présenté ?

Comment les avez-vous choisies (proximité, famille, réputation) ?

Formation

Dans quelle école avez-vous suivi vos études d'architecture ?

En quelle année êtes-vous entré ?

Aviez-vous un autre objectif que celui de devenir architecte (motivation artistique, apprentissage des techniques...) ?

Quel cours principal préféreriez-vous (théorie de l'architecture, construction, histoire, perspective) ?

Quel atelier avez-vous suivi ?

Par quoi a été dicté votre choix ? Connaissiez-vous les caractéristiques de chaque atelier ?

Pouvez-vous décrire la personnalité du « maître » ainsi que la doctrine architecturale de cet atelier ?

Vous souvenez-vous des références ?

Étiez-vous d'accord avec les paroles du professeur ?

Vous arrivait-il de contester sa doctrine ?

Étiez-vous engagé dans les débats ou conflits doctrinaux ?

Étiez-vous convaincu d'une doctrine en particulier ?

Que pensiez-vous de la procédure du jugement par un jury ? Et aujourd'hui ?

Avez-vous été « marqué » par un professeur, par un cours, par un Grand Prix de Rome ?

Quelles relations entreteniez-vous avec les autres élèves (compétition, débats, corrections, obéissance aux anciens, camaraderie) ?

Avez-vous gardé contact avec certains par la suite ?

L'enseignement par le projet et les cours vous semblaient-ils complémentaires ?

Étiez-vous d'accord avec l'enseignement, ou choqué par le décalage entre l'école et la réalité extérieure (par rapport à la demande sociale : habitat, équipements sanitaires et ménagers ; par rapport aux techniques de construction : béton armé, etc. ; par rapport au style : moderne) ?

Utilisiez-vous la revue d'architecture, avait-elle une incidence sur votre travail ?

Comment l'école parlait-elle de l'actualité architecturale ?

Avez-vous voyagé au cours de vos études ?

Ce(s) voyage(s) étai(en)t-il(s) intégré(s) au cursus ou dicté(s) par une volonté personnelle ?

Quel était le sujet de votre projet final ?

Comment l'avez-vous choisi ? Et pourquoi ?

En quelle année avez-vous terminé vos études ?

Avez-vous travaillé ailleurs, en même temps que vos études (endroit, mission, statut) ?

À la fin de vos études, étiez-vous satisfait de votre formation ?

Comment envisagiez-vous votre métier et votre avenir professionnel ?

Exercice

Début d'activité professionnelle en 19..

Pouvez-vous décrire le contexte économique et social de cette époque ?

Pouvez-vous décrire l'actualité architecturale de l'époque (architectes, expositions, recherches) ?

Votre premier emploi : endroit, mission, statut.

Si vous avez « choisi » votre employeur, lequel, et pourquoi lui ?

Avez-vous déjà l'intention de vous installer à votre propre compte ?

Quand avez-vous monté votre agence ?

Y avait-il des étapes obligatoires avant cette installation ?

Vous êtes-vous associé avec un autre architecte (ou une autre profession) ?

Au démarrage, votre production et votre réflexion ont-elles été équivalentes à celles menées à l'école ?

Étiez-vous influencé par des doctrines ou des architectes contemporains ?

Pouvez-vous décrire globalement ces premiers projets et recherches ?

Comment ont évolué vos réflexions et productions au cours des années soixante-dix ?

Avez-vous rencontré des changements significatifs de commandes (programmes, maîtres d'ouvrage, échelle) ?

Quelles étaient vos références ? Un architecte, une doctrine, un événement (exposition, conférence, commande) vous ont-ils influencé ?

Connaissiez-vous personnellement un architecte renommé ?

Comment utilisiez-vous la revue d'architecture, quelle a pu être son incidence sur votre travail ?

Quelles étaient ces revues ? Étaient-elles uniquement d'architecture (design, construction...) ?

Au cours des années soixante-dix, avez-vous senti une évolution de votre propre travail d'architecte ?

Pouvez-vous décrire la structure du travail et le mode de fonctionnement de votre agence (la commande, le programme, le processus de conception, les relations avec les entreprises, le chantier) ?

Les Macumba

Le Macumba est-il un projet comme un autre, est-il conçu et réalisé de la manière décrite précédemment ?

Comment obtenez-vous la commande ?
Connaissiez-vous le commanditaire ?
Quelles étaient ses exigences
(coût, montage, architecture) ?
Une clientèle particulière était-elle ciblée ?

Pouvez-vous indiquer les principes architecturaux de base ? Comment répondez-vous à l'existence d'un objet ludique et polyvalent (le plan, l'éclairage, le décor) ?

Avez-vous choisi le mobilier ?

Avez-vous dessiné le graphisme ?

Le montage en quatre-vingt-dix jours imposait des relations privilégiées avec les entreprises. Pouvez-vous les décrire en précisant les rôles de chacun ?

Les entreprises étaient-elles les mêmes pour tous les chantiers ?

Vous déplaciez-vous sur chaque chantier ?

Que représentait à vos yeux une série de boîtes de nuit déclinants des caractéristiques communes : un thème de recherche, un but lucratif... ?

Les numéros de la série sont-ils exactement identiques ?

Pouvez-vous énoncer les modifications, les corrections éventuelles de quelques exemplaires ?

La génération quatre-vingt-dix intègre-t-elle le style soixante-dix des premiers Macumba ?

Quelles ont été vos sources d'inspiration ? D'autres objets ludiques vous ont-ils influencé ?

Le type de clientèle était-il un facteur déterminant ?

Avez-vous conçu et réalisé d'autres projets de ce type ?

Êtes-vous « attaché » à cet objet ?

Aimeriez-vous le voir protégé ?

D'après vous, comment protéger ou conserver une série ?

La démolition ou les transformations des Macumba vous touchent-elles ?

Vous consulte-t-on lors des « liftings » ?

Conclusion

Le projet du Macumba a-t-il transformé votre regard sur l'architecture, a-t-il modifié votre manière de concevoir ?
Le considérez-vous comme une étape importante de votre carrière ?

Quelles ont été les leçons de ce projet ?

Quelles ont été pour vous les leçons de la décennie soixante-dix ?

Cette période vous semble-t-elle spécifique (discours, techniques constructives, caractères plastiques particuliers) ?

Votre définition de l'architecture est-elle la même aujourd'hui qu'hier ?

À votre avis, peut-on considérer la décennie soixante-dix comme annonciatrice de réflexions et d'actes architecturaux contemporains ?

La courte durée de vie ou la jeunesse d'un bâtiment vous paraissent-elles opposées à l'idée de patrimoine ?

L'architecture des années soixante-dix vous paraît-elle intéressante à protéger ? Pourquoi ?

LES ARCHIVES ORALES EN HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE AU CENTRE DES ARCHIVES DU MONDE DU TRAVAIL À ROUBAIX

Dès son ouverture en 1993, le Centre des archives du monde du travail (CAMT) à Roubaix, dont le domaine d'intervention était alors interrégional, a eu la mission de collecter des archives d'architecture. Cette mission devait être d'échelle locale et s'appuyer sur une association, l'Association des archives d'architecture du nord (AAAN). En 1995, le CAMT a acquis une compétence nationale, et s'est vu confier dans ce cadre, deux ans plus tard, la tâche de développer la collecte des archives d'architecture. Conservant aujourd'hui une quarantaine de fonds d'archives relatifs à l'architecture, il a contribué à pallier l'engorgement du centre d'archives de l'Ifa et à prendre en compte les archives, souvent oubliées, des ingénieurs, des entreprises de travaux publics, des bureaux d'études ou des sociétés d'aménagement. En matière d'archives orales, il rassemble trois types de fonds très différents.

ALICE THOMINE

conservateur du patrimoine,
Institut national d'histoire de l'art,
chargée jusqu'en 2000 des archives
d'architecture au CAMT,
secrétaire de l'AAAN

Le sous-titre que je voulais dans un premier temps donner à cette intervention, « De l'archive à la recherche », sans doute un peu prétentieux, voulait souligner l'ambiguïté du statut des archives orales¹ et de son producteur, cet « archiviste oral » dont l'importance a été évoquée plus haut. Je dois avouer que si j'avais rencontré un tel personnage dans le monde des archives de l'architecture, je me serais empressée de lui faire réaliser mes entretiens et remplir les petites fiches descriptives qui doivent, si j'ai bien compris, accompagner tout dépôt d'archives orales et que je n'ai, pour ma part, jamais établies. L'ironie de cette entrée en matière est une façon détournée d'excuser la modestie des expériences que je vais retracer. En effet, celles-ci n'ont rien à voir avec les campagnes estimées à 200 000 francs évoquées par Laure Quenouëlle (ci-dessus, p. 19). Pour des raisons de moyens, toujours réduits

dans les archives, ces expériences, loin d'être le résultat d'une politique réfléchie, sont liées soit à des manifestations ponctuelles, soit à des concours de circonstances. L'absence de moyens explique aussi que, dans ces opérations, j'ai parfois été à la fois commanditaire, intervieweur et chercheur.

Les archives orales faisant partie du versement d'un fonds d'archives

Je commencerai par évoquer les conférences, interviews, émissions de radio ou discours présents dans les fonds d'archives qui nous sont confiés. C'est une catégorie qu'on rencontre peu – au CAMT, seules les archives de Roland Simounet (1997 017) et de Jacques Couëlle (1999 004) en contiennent –, sans doute parce que très souvent, comme ces documents sont conser-

vés séparément des dossiers papier en raison de leur format, les donateurs ne pensent pas à les donner avec les dossiers traditionnels. Il s'agit, de plus, d'un matériau particulièrement fragile. Ainsi, sur les quelques bandes sonores conservées dans le fonds Couëlle, plusieurs sont aujourd'hui illisibles. Qui plus est, ce matériau est en fin de compte souvent décevant. Le Centre conserve la cassette d'un long entretien entre Jacques Couëlle et Michel Ragon, tout à fait alléchante au regard de l'importance qu'a eue Michel Ragon pour la redécouverte de Jacques Couëlle. Mais en fin de compte, cette cassette n'apporte aucune information inédite par rapport à la retranscription qui en a été faite dans la publication du Centre Georges Pompidou² ou par rapport à d'autres interviews de Couëlle³. L'intervieweur, comme l'a évoqué Aymone Nicolas, est régulièrement bloqué par la volonté de l'architecte de (re)créer une mémoire uniforme,

Les enregistrements des journées d'étude du Centre des archives du monde du travail

Le CAMT conserve par ailleurs l'enregistrement des journées d'étude qu'il organise sur l'histoire de l'architecture. J'appellerais volontiers ces journées d'étude conférences-témoignages. Elles sont généralement liées à l'arrivée d'un fonds d'archives, et sont destinées à le compléter en rassemblant divers témoignages oraux d'acteurs de l'architecture, et à le confronter au regard extérieur d'historiens, de témoins, de critiques ou de sociologues. La première, dans le domaine de l'histoire de l'architecture⁴, a été organisée en mars 1998 autour de Paul Bossard, dont le fonds était arrivé quelques mois plus tôt (1997 035). Cette journée, centrée sur sa principale réalisation, l'ensemble résidentiel des Bleuets à Créteil (1958-1961), a rassemblé, outre Paul Bossard qui était encore vivant, un certain nombre d'intervenants du projet, notamment des représentants de la maîtrise d'ouvrage (Benjamin Kaplan), des collaborateurs ou amis de Paul Bossard (Christian Devillers, Claude

Franck, Laurent Israël, Bernard Kohn, etc.) ainsi que des historiens ou des critiques (Gérard Monnier, François Chaslin).

La seconde a eu lieu un an plus tard à l'occasion de la présentation à Roubaix d'une exposition sur Jean Dubuisson produite par l'Ifa, qui a recueilli ses archives. Cette journée d'étude, orientée sur les logements de l'architecte, comprenait, outre des témoignages, une visite, commentée par Jean Dubuisson, de la résidence du Parc qu'il a construite à Croix.

La troisième journée portait sur Roland Simounet, dont les archives sont déposées et conservées au CAMT (1997 017). Elle a eu lieu en décembre 2000, à l'occasion de l'exposition « Roland Simounet à l'œuvre » au musée d'Art moderne de Villeneuve-d'Ascq. Fort de l'expérience des deux autres journées d'étude, le CAMT, qui souhaitait recueillir une parole suffisamment riche pour évoquer l'architecte – décédé, contrairement aux deux autres –, a invité vingt-cinq intervenants d'horizons très divers : des architectes ayant collaboré avec Simounet (Dominique Pinon, Vincent Crépet), des personnes du chantier (staffeur, maître maçon, éclairagiste), des personnes liées à la maîtrise d'ouvrage (les conservateurs du musée de Nemours et du musée Picasso ; Bruno Foucart, membre du cabinet du ministre de la Culture Michel Guy au moment du concours du musée Picasso). Des historiens comme Joseph Abram, Xavier Malverti, Richard Klein, des critiques comme François Chaslin, des sociologues comme Monique Eleb, étaient chargés de replacer ces témoignages dans un contexte historique et culturel pour élargir le débat.

Ce type de journées présente assurément des avantages. Il offre la possibilité de confronter immédiatement les différents témoignages et donne un caractère riche et vivant aux témoignages en rassemblant des personnes qui ont connu les architectes concernés mais qui se connaissent également entre elles. Cette familiarité a notamment permis d'évoquer, sans doute plus facilement que

devant un chercheur, les qualités humaines de Roland Simounet. Enfin, contrairement à un entretien fait par un chercheur pour son propre usage, une journée d'étude permet simultanément d'enrichir la vision des personnes présentes dans la salle, architectes ou étudiants en architecture, historiens de l'architecture, critiques...

Les entretiens traditionnels

Le CAMT dispose également d'archives orales constituées de façon traditionnelle.

Entrent dans ce cadre les entretiens faits dans un but scientifique de recherche ou d'exposition, tels ceux réalisés à l'occasion de l'exposition « Dunkerque en projet : Neptune (1989-1999) » conçue par l'AAAN. L'objectif était de réaliser une exposition et un livre destinés à commémorer les dix ans de l'opération d'urbanisme menée par Richard Rogers Partnership pour la reconversion de la friche industrialo-portuaire de Dunkerque. Le risque de sombrer dans l'entreprise hagiographique était grand : l'opération, portant sur une histoire extrêmement contemporaine, était commanditée par un des principaux acteurs de l'opération Neptune, l'agence d'urbanisme de Dunkerque (AGUR). L'AAAN a mené 31 entretiens d'environ une heure, destinés à alimenter le livre qui accompagnait l'exposition. Du fait du temps disponible, l'association a fait le choix de privilégier le nombre par rapport à la durée des interviews, de façon à mettre en valeur la diversité des intervenants : acteurs de la Communauté urbaine de Dunkerque et du port, société d'aménagement, architectes, urbanistes, artistes, personnel de l'AGUR. Force est d'avouer que cette opération est restée partiellement infructueuse, puisque en fin de compte, l'équipe n'a publié intégralement que cinq de ces trente et un entretiens⁵ en raison de leur caractère extrêmement répétitif. Ces témoignages constituent, en revanche, l'unique moyen d'évoquer l'originalité de cette opération urbaine, dont le mode de conception repose sur la concertation et le principe des workshops⁶. Leur impor-

tance au sujet des méthodes de travail, non perceptibles dans les documents écrits ou dessinés, est à souligner. Dans le même ordre d'idées, un travail d'archives orales sur le Comité interprofessionnel du logement (CIL) apparaît aujourd'hui indispensable pour comprendre la place des architectes dans le mécanisme des choix réalisés pour la construction des logements financés par le 1% logement dans la région lilloise.

De façon un peu moins classique, j'ai réalisé des entretiens à visée archivistique. Ainsi, les entretiens menés pour *La Gazette des archives*⁷ étaient destinés à aider les archivistes, en les éclairant sur la genèse des archives numériques et en leur faisant prendre conscience de leur importance. À ce titre, j'ai interviewé, à partir d'une grille de questions centrée sur le processus de création et l'usage de l'outil numérique, des architectes aussi divers que Philippe Louguet et Gilles Neveux, actifs à Roubaix, Dominique Perrault, auteur de la Bibliothèque nationale de France, ou Empreinte, une agence d'urbanisme de la région lilloise.

J'ai aussi pratiqué des entretiens pour compléter des fonds d'architectes à leur réception, tels ceux de Noëlle Janet et Christian Demonchy, réduits à quelques plans et photographies alors que l'histoire de la commande semble passionnante dans le cas de ces deux architectes qui pendant plus de vingt ans ont construit pour le Club Méditerranée et se sont ensuite consacrés aux prisons (2000 033). Ma volonté était de restituer la genèse des projets. On peut d'ailleurs se demander, de façon polémique, s'il n'est pas préférable pour un chercheur d'avoir un fonds réduit et circonscrit complété par quelques interviews qu'il mènera, plutôt qu'un fonds pléthorique.

Dans le futur, il sera sans doute indispensable de multiplier ce type d'entretiens, notamment parce qu'il permettra de réaliser en collaboration avec le producteur le tri d'archives très techniques, comme celle des ingénieurs ou des bureaux d'études, pour lesquels l'archiviste manque bien souvent des connaissances nécessaires à leur analyse critique. L'entretien ne peut-il être perçu comme un nouvel outil archivistique ?

- 1 L'entretien, en sa qualité de document provoqué, est une source secondaire, au même titre qu'une publication ; il faut donc le considérer comme tel, c'est-à-dire comme un document sujet à interprétation. Aussi, parler d'entretien n'a sans doute pas de sens, et il me semble préférable de parler d'entretiens, au pluriel : entretiens avec plusieurs acteurs d'une même opération de façon à confronter les témoignages, mais aussi entretien itératif avec un personnage, de façon à faire évoluer le témoignage.
- 2 Jacques Couëlle. *Vivre ailleurs, aujourd'hui*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1988.
- 3 Cf. l'interview de Jacques Couëlle dans le rapport de recherche pour le ministère de l'Équipement de O. Chavernoff, Cl. Genzling, P. Lefèvre, école d'architecture de Paris-La Villette, 1987-1988. Je remercie pour ces renseignements Virginie Thiéry, qui prépare son CEEA à l'école d'architecture de Lille, sous la direction de Philippe Louguet, sur l'œuvre de Jacques Couëlle.
- 4 Ce type de journées a été organisé également pour des archives d'entreprises ou des archives sociales (par exemple sur les prêtres-ouvriers, 18-20 octobre 1999).
- 5 *Dunkerque en projet : Neptune (1989-1999)*, ouvrage collectif, Roubaix, AAAN, 1999.
- 6 Atelier de travail réunissant l'ensemble des participants de l'opération.
- 7 « Informatique en architecture : utilisation et problèmes de conservation », *La Gazette des archives*, numéro spécial « Les Archives des architectes », n° 190-191, 3^e et 4^e trimestres 2000.

UNE COLLECTION AU CŒUR DES COLLECTIONS LES ARCHIVES ORALES À L'ÉCOMUSÉE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Les archives orales occupent une place privilégiée au sein des musées de société, qui s'appuient sur une démarche ethnographique pour mener leur mission d'enregistrement et de conservation de la mémoire collective. Le rôle culturel de ces musées les conduit à réfléchir sur la manière de « restituer » à leurs informateurs la parole confiée. À l'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'entretien est à la fois un objet de collection et un outil répondant à des fins méthodologiques. Exploité de manière pluridisciplinaire, il oriente le sens et le contenu des collections du musée et constitue un vecteur privilégié de communication auprès du public. Les expositions et spectacles destinés à restituer la parole recueillie aux habitants permettent à la fois de générer du lien social et d'offrir une autre lecture de la ville.

JULIE GUIYOT-CORTEVILLE

conservateur du patrimoine,
directrice de l'écomusée
de Saint-Quentin-en-Yvelines

Un musée de la ville

L'écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, créé à la fin des années soixante-dix, a pour ambition d'enregistrer les mutations successives d'un territoire qui, en moins de vingt ans, est passé du stade de vaste plateau agricole à celui d'une ville de 150 000 habitants regroupant sept communes. Il tente d'analyser les enjeux urbains et politiques des villes nouvelles, tout en menant une réflexion sur les modes de vie contemporains.

Par son questionnement et sa démarche, l'écomusée est proche des musées de ville. Il s'en distingue néanmoins par son approche patrimoniale. Dans une ville traditionnelle, les objets patrimoniaux puisent leur légitimité dans plusieurs siècles d'histoire. Au musée de Saint-Quentin-en-Yvelines, le patrimoine est appréhendé dans une acception

plus large : les villes nouvelles, considérées comme un vaste champ d'expériences sociales, politiques et urbanistiques, se caractérisent par leur valeur d'expérimentation. C'est à partir de l'analyse des logiques qui ont présidé à la constitution du territoire que le musée décline l'inventaire urbain : plaquettes de promoteur, bâtiments caractéristiques d'un courant architectural, d'un projet social, d'une époque, œuvres d'art publiques, maquettes, supports de communication institutionnelle, et ainsi de suite.

L'écomusée est donc à la fois un lieu de recherche et un lieu de collecte, deux activités indissociables partageant le même objet d'investigation : l'histoire du tissu urbain singulier des villes nouvelles, ni « banlieusard » ni « traditionnel ». C'est de la confrontation des différents discours recueillis auprès des acteurs identifiés comme agissant sur le territoire

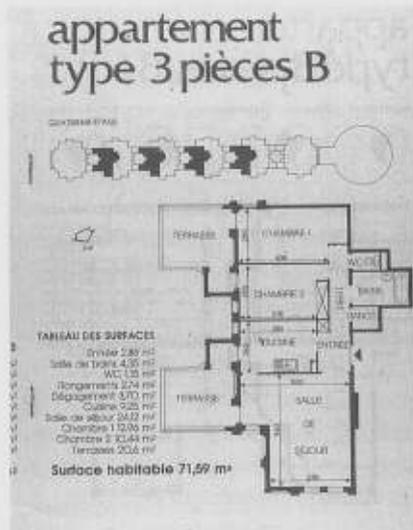
- habitants dépositaires d'une mémoire ouvrière ou rurale, habitants pionniers ou récemment arrivés sur les lieux, mais aussi aménageurs, élus, architectes - que peut naître une compréhension des phénomènes urbains complexes.

La recherche, travail d'observation et d'enquête mené sur le terrain auprès des acteurs de la ville et réalisé en partenariat avec des organismes scientifiques, est résolument pluridisciplinaire. Les historiens confrontent les faits décrits aux archives écrites et peuvent ainsi construire des hypothèses, notamment sur les enjeux et les rapports de force, tandis que les ethnologues, centrés sur l'analyse des discours, s'intéressent aux représentations.

Les collections d'archives orales et audiovisuelles réunies par le musée permettent d'animer les plans et les maquettes, derrière lesquels se cachent souvent des convictions, des passions, des conflits, bref, de multiples histoires de vie et de non moins multiples enjeux politiques. Deux types de recueil d'archives orales coexistent : des enquêtes explorant, à partir d'un même guide d'entretien, une thématique commune (par exemple, les « pionniers » ou premiers habitants de la ville nouvelle), et la constitution d'une source historique, souvent menée dans un contexte d'urgence auprès d'acteurs essentiels de la ville.

Les archives orales : une collection parmi d'autres ?

Le musée, investi dans un questionnement général sur la ville, a organisé ses collections à partir de ses axes de recherche. Il s'est interrogé sur les moyens de témoigner de l'histoire de la ville nouvelle. Les maquettes et les plans semblaient *a priori* l'instrument pédagogique le plus adapté, mais les fonds existants étaient propriété de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Quentin-en-Yvelines (EPASQY), et les maquettes ne nous intéressaient pas en tant que telles. Nous souhaitions créer un musée de société et non un musée d'architecture. Aussi nos premiers fonds ont-ils été structurés autour et à partir des



Plaquettes de promoteurs, dons d'habitants à l'écomusée lors d'enquêtes ethnographiques aux Arcades du Lac (Ricardo Bofill, architecte).

archives orales, pièces majeures du dispositif d'enquête, et des images fixes ou animées.

Les enquêtes ethnographiques et les entretiens nous ont ensuite permis de décliner de nouvelles collections dans lesquelles étaient cités de façon récurrente certains objets comme les plaquettes de promoteurs, conservées précieusement par les habitants lors de leur acquisition, ou encore les listes de mariage avec du mobilier et de l'électroménager, caractéristiques de la période pionnière des années soixante-dix. Les entretiens avec certains aménageurs ont nourri à leur tour les collections du musée : beaucoup avaient eu le réflexe de conserver les premiers supports de communication produits par la ville nouvelle, d'autres avaient réuni des articles de presse, pris des photos. Autant d'axes de collecte que nous avons repris à notre compte à partir de dons puis dans une politique plus systématique d'acquisitions volontaires.

La période contemporaine nous permet de bâtir une véritable mémoire collective, d'autant plus intéressante qu'elle peut être saisie dans sa diversité polyphonique et polysémique. On peut collecter parallèlement le point de vue de l'architecte qui



conçoit, de l'élu qui décide et de l'habitant qui prend ou pas possession des lieux. La difficulté du musée en prise directe avec le territoire est évidemment la restitution d'une parole sensible à différents points de vue. Les élus craignent la contradiction ou la mise en perspective, les aménageurs, la parole critique de l'habitant. Les habitants, de leur côté, peuvent répugner à être confrontés à l'image et aux représentations d'eux-mêmes, mises en scène dans le musée, qui consacrent le temps qui passe.

Le statut de ces archives orales reste ambigu, même si un rapport d'inspection de la direction des Musées de France est venu, en 1994, confirmer notre position : photos et entretiens doivent avoir le statut de collection. L'inventaire, très normé dans les musées, conçu avant tout pour l'objet en trois dimensions, pose problème pour les archives orales. Si la cassette en elle-même est un objet, la transcription sur papier est-elle un document d'archives ? On ne peut inventorier le discours en tant que tel. Il ne peut être ni cédé, ni acheté. La notion d'inaliénabilité s'adapte mal au témoignage, et la propriété intellectuelle du guide d'entretien réalisé par l'intervieweur, comme celle du discours de l'interviewé,

posent davantage de questions que les archives écrites.

Après avoir beaucoup hésité, nous nous sommes arrêtés à un compromis tendant à associer les deux usages que sont la recherche et la collection, en classant dans un premier temps les archives orales en collection d'études. Une fiche est remplie par l'informateur, auquel on garantit l'anonymat, le document d'archives n'est pas accessible directement. Un même numéro d'inventaire est donné à la cassette et à la transcription. Cela ne résout pas tous les problèmes juridiques : la parole ne se cède pas comme un objet, chacune de ses utilisations doit être négociée. Ainsi, à la lecture de leurs entretiens, les acteurs politiques et personnes engagées dans la construction de la ville nous demandent parfois de modifier leur discours. Ce droit, qui leur revient, nous ne pouvons que leur concéder. Nous conservons dans ce cas toutes les étapes du témoignage, archivées et réservées.

Rendre aux habitants la parole confiée

Un musée, aujourd'hui, n'est plus un temple de la connaissance, il est à la fois un lieu de repères et de questionnement. Pour restituer aux habitants la parole qu'ils nous ont confiée, nous avons maintenant

recours, au-delà de l'exposition, au moyen de médiation plus chaleureux et interactif que constitue le spectacle vivant. La fiction portée par le spectacle vivant, que nous produisons avec Le Prisme, centre de développement artistique de Saint-Quentin-en-Yvelines, permet d'instaurer une distance entre la parole confiée et la parole restituée, mais aussi de la valoriser en la mettant en scène. Dans le cadre de l'exposition sur les pionniers de la ville nouvelle, la transcription des entretiens ethnographiques a été confiée à plusieurs metteurs en scène qui ont dirigé des comédiens interprétant des témoignages d'habitants. À l'issue du spectacle, les comédiens rencontraient les habitants dont ils avaient joué le rôle sans les connaître. À l'occasion de l'exposition « Les dimanches en ville nouvelle », le metteur en scène Gil Galliot a écrit la pièce *Les Habits du dimanche* à partir de récits et d'entretiens recueillis auprès des habitants. Les représentations étaient données en appartement chez les habitants, qui invitaient de leur côté voisins et amis. Lors des Journées du patrimoine, la description architecturale des lieux visités dans la ville était suivie d'une lecture des témoignages d'habitants par des comédiens.

Les archives orales, qui sont au centre de notre dispositif, nous encombrant cependant car leur traitement

est long, laborieux et complexe. La transcription intégrale des enregistrements, avec les soupirs, les silences, les hésitations, constitue un travail pointu qui ne peut pas être délégué sans de nombreuses précautions. Le classement des archives enrichies d'annexes – le guide d'entretien, la fiche signalétique, le talon sociologique de l'informateur – nécessite également beaucoup de temps.

Aujourd'hui, nous nous dirigeons vers la vidéo, l'image étant de plus en plus sollicitée pour les témoignages présentés dans les expositions, ce qui pose d'autres problèmes (l'anonymat, la représentation, etc.). Nous sommes donc confrontés à un dilemme permanent : développer les archives orales devient une nécessité pour avancer dans notre compréhension de la ville nouvelle, ainsi que pour améliorer la médiation avec les publics. Dans le même temps, le traitement de ce fonds requiert une disponibilité aujourd'hui difficile à concilier avec l'ensemble des missions toujours plus importantes confiées au musée. Il faudra rapidement se poser la question de la formation de professionnels, de documentalistes notamment, formés à cette spécialité qui ne tolère pas l'improvisation. Un entretien non traité, non transcrit, devient vite un entretien obsolète, tout comme une image non légendée.

ARCHITECTURE ET ART RELIGIEUX EN FRANCE, 1920-1970 : UN PROGRAMME D'ENQUÊTES ORALES

Comme l'histoire de l'architecture, l'histoire de l'art du xx^e siècle ne peut faire l'économie de la confrontation des sources classiques (œuvres, archives) avec les témoignages oraux qu'elles peuvent susciter. Véronique David n'est pas intervenue lors des journées d'étude¹, mais a proposé ensuite cette contribution un peu (mais à peine) en marge du champ de l'architecture, exemple concret du montage, du financement et des retombées d'un programme d'enquêtes orales. Comme ceux évoqués dans les premiers articles (programmes des Archives nationales, du Service historique de l'armée de terre), celui-ci n'implique pas d'étudiants dans un cycle pédagogique, mais des fonctionnaires de services scientifiques de l'État.

VÉRONIQUE DAVID

chargée d'études documentaires,
Inventaire général

L'architecture et l'art religieux ont connu, au cours du siècle écoulé, des bouleversements et des mutations sans précédent. Le traumatisme des deux guerres mondiales, l'urbanisation galopante, leur ont insufflé une extraordinaire vitalité. Les chantiers d'églises ont constitué de véritables laboratoires d'expérimentations et d'applications de formules résolument innovantes. C'est ce vaste champ d'études qui fait l'objet de nos recherches, plus particulièrement consacrées à l'architecture et au vitrail, dans le cadre de l'Inventaire général (Véronique David et Michel Hérold) et des Archives nationales (Jean-Charles Capronnier, CHAN, service des cartes et plans). Elles commencent, de façon traditionnelle, par le dépouillement de la bibliographie et des sources conservées dans les fonds publics. Une attention toute particulière est consacrée aux fonds privés, notamment aux archives d'agence d'architecture, qui font désormais l'objet de campagnes de collecte ou de classement raisonnées et systématiques, principalement de la part de l'Ifa. De même, les fonds d'atelier des peintres et peintres verriers sont pris en compte, lorsqu'ils existent et que leur accès

est possible. Simultanément, les rencontres avec les différents intervenants, acteurs directs, proches, descendants ou collaborateurs, se sont vite imposées comme une nécessité. Il serait absurde d'élaborer une histoire de l'art religieux du xx^e siècle en se passant de la mémoire vivante, dont l'apport s'est vite révélé indispensable à la compréhension de l'écrit, souvent laconique. Mais, bien plus qu'une complémentarité à l'écrit, il nous conduit dans l'intimité des acteurs de la vie artistique, et nous aide à mieux comprendre leurs intentions à chaque étape de l'élaboration des œuvres, qu'il est plus facile, ainsi, de situer dans leur contexte. Ces témoignages mettent souvent au jour l'existence de réseaux professionnels et familiaux, dont l'importance peut s'avérer déterminante. De façon privilégiée, l'oral peut assurer la transmission, ou au moins l'explication, des savoir-faire indispensables à la connaissance de l'œuvre.

Lors des entretiens, la perte considérable d'informations que représentait la simple prise de notes à usage ponctuel a très vite suscité l'idée de campagnes d'archives orales permettant de garder vivante cette mémoire et de la mettre à disposition du

public. La disparition même des architectes et artistes ayant travaillé avant la Seconde Guerre mondiale et l'âge avancé de leurs descendants directs donnent à cette entreprise un caractère d'urgence absolue.

Thématiques et principes de réalisation

Trois grands thèmes ont été retenus :

- la création dans l'art religieux de l'entre-deux-guerres,
- les chantiers des deux reconstructions, de la conception à la réali-

sation; les architectes, leurs partenaires et leurs interprètes,

- les orientations liturgiques et les applications formelles, des chantiers du Cardinal à Vatican II.

Les interlocuteurs sont, par définition, de nature très différente : les architectes et artistes eux-mêmes, leurs collaborateurs immédiats ou indirects (dessinateurs, peintres cartonniers, exécutants), les descendants d'architectes et d'artistes, et enfin les commanditaires ou maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre de l'Inventaire général et de l'UMR 22 (CNRS), qui a dégagé le budget nécessaire à l'achat d'un matériel d'enregistrement et d'écoute (voir encadré ci-contre), quatre entretiens d'une heure ont été menés en 2002 (voir encadré ci-dessous), auprès des deux peintres verriers Jacques Bony et Michel Durand, du peintre Jean Le Moal, et de Geneviève Appert-Sarrabezolles, fille du sculpteur Carlo Sarrabezolles.

Un climat de confiance était établi lors de visites préalables, qui permettaient aussi d'explorer la personnalité

Michel Durand (né en 1931, actif jusqu'en 1992) fut le chef d'atelier, le directeur, puis le successeur de l'atelier de vitrail de Max Ingrand, le plus important en France après la Seconde Guerre mondiale. Il est le témoin privilégié d'une époque dont on retient habituellement les collaborations avec les peintres verriers de peintres comme Chagall ou Matisse, et du fonctionnement d'une grande entreprise comme il y en eut peu en France. Il la fait revivre d'une façon très concrète et personnalisée, plans et photographies des lieux à l'appui. Son activité est celle d'un grand professionnel qui maîtrise parfaitement toutes les données du métier, et qui a su satisfaire des commanditaires aux exigences diverses (services des Monuments historiques, commandes publiques ou privées, vitraux d'accompagnement ou civils, etc.)

Jacques Bony (né en 1918) appartient à un tout autre univers. Rattaché au milieu des rénovateurs de l'art sacré par ses liens personnels avec la famille Hébert-Stevens, il est aussi le frère de Paul Bony, réalisateur des maquettes de Rouault, de Chagall et de Matisse. Comme secrétaire de la revue *L'Art sacré* de 1949 à 1954, il côtoie le père Couturier, en qui il voit principalement un esthète, tout comme le père Régamey, dont il apprécie le rôle de pédagogue. En contact aussi avec l'architecte Mallet-Stevens ou avec le peintre Maurice Rocher, il se trouve au cœur de l'un des courants les plus importants de la vie artistique du xx^e siècle. Peintre de formation, il se consacre essentiellement au vitrail à partir des années cinquante, dans des registres très différents : restauration, vitrail de complément dans des monuments classés, création. On sait peu qu'il a développé ses dons d'acteur et de décorateur au Théâtre antique de la Sorbonne.

Également passionné de théâtre, **Jean Le Moal** (né en 1909) est surtout connu pour son activité de peintre et pour ses recherches dans le domaine de l'abstraction. Son expérience de l'animation de l'espace (réalisation de décors et de costumes) le conduit à aborder les problèmes de l'art monumental, dans le domaine du vitrail, mais aussi de la mosaïque, de la sculpture et de l'architecture intérieure. Entre 1956 et 1986, il reçoit des commandes de verrières pour plusieurs édifices historiques ou contemporains (église Notre-Dame de

Rennes, cathédrales de Saint-Malo, de Nantes et de Saint-Dié). Les maquettes de ses verrières étant basées sur le graphisme et la couleur, Le Moal a beaucoup insisté sur la difficulté de leur interprétation par les peintres verriers. La structure trop importante offerte par l'atelier de Jean Barillet ne permettait aucune marge de manœuvre, aucun échange, alors que, plus tard, son travail avec Bernard Allain répondait mieux à son attente, tant pour la palette que pour trouver des solutions techniques mieux adaptées aux monuments. Ses liens d'amitié avec Manessier et Bazaine nous aident à mieux saisir la parenté de langage formel qui nous avaient frappés par ailleurs. Le Moal met également en avant le rôle tout à fait méconnu de Marguerite Huré comme découvreur d'artistes cartonniers, ou celui du chanoine Ledeur comme acteur majeur du renouveau de l'art sacré après la Seconde Guerre mondiale en Franche-Comté. Son témoignage conduit à nuancer l'importance habituellement attribuée à l'action du père Couturier.

Geneviève Appert-Sarrabezolles (née en 1930), fille du sculpteur toulousain Carlo Sarrabezolles (1888-1971). Ce dernier, formé à l'École des beaux-arts de Paris (atelier Mercier), est l'inventeur dans les années vingt de la technique de sculpture sur béton en taille directe, autrement dit de la sculpture sur béton frais, ou « béton à fresque ». Cette innovation, qui participe du renouveau des techniques décoratives appliqué à l'art sacré, est utilisée pour la première fois dans la décoration du clocher de Villemomble, construit sur les plans de Paul Tournon, dont Sarrabezolles sera le sculpteur attitré (Élisabethville, église des Missions de l'Exposition coloniale internationale de 1931, église du Saint-Esprit à Paris). Le témoignage de sa fille, dont le culte filial pour le père artiste – banal en soi – est rehaussé par le souvenir d'une concorde familiale exemplaire, restituée avec précision aussi bien l'intimité de l'atelier que les difficultés de la commande ou de la création, ou encore le réseau d'amitiés privilégiées entretenu avec certains architectes, tel Roger-Henri Expert, chantre du classicisme moderne.

de l'artiste et de repérer les thèmes les plus prometteurs. Sans imposer un cadre rigide, les principales rubriques abordées ont été la formation, la carrière, les savoir-faire, les chantiers, la façon de se situer dans son temps et dans son métier.

Les entretiens ont été menés en binôme, ce qui présente le double avantage d'enrichir la réflexion et de libérer l'un des enquêteurs des contraintes techniques.

Les bénéfiques des premières enquêtes

Ces enquêtes orales rendent vivantes l'œuvre et la personnalité de l'artiste, offrant une véritable alternative à la « grande » histoire de l'art. D'autres intérêts très pratiques ressortent de ces entretiens : ils permettent de constituer un répertoire d'adresses et

offrent un véritable vivier de nouveaux sujets d'études. En dévoilant l'existence de fonds documentaires, d'albums photographiques et même d'œuvres inconnues à ce jour, enfin, ils contribuent à leur sauvegarde.

Perspectives

L'urgence réside actuellement dans la conservation, la valorisation et la diffusion de ces enquêtes. L'établissement d'une convention de dépôt avec un organisme susceptible de les recueillir est prioritaire. Elle s'accompagnera du transfert des cassettes DAT sur support CD et de leur indexation.

Le corpus des interviewés sera élargi suivant une politique raisonnée, en tenant compte de l'éventail des professions, des générations, de la place de chacun dans le métier ou dans le

cadre des institutions. Afin d'améliorer les méthodes d'enquêtes, il serait également souhaitable que les enquêteurs suivent des formations.

À terme, une table ronde sera organisée à l'Institut national du Patrimoine, dans un but de sensibilisation à la pratique des enquêtes orales, pour confronter les points de vues de ceux qui pratiquent ailleurs des démarches comparables, et peut-être pour fédérer les actions futures dans un domaine qui apparaît vaste, mais qui surtout s'apparente à une course contre le temps.

1 La campagne d'entretiens et les indications budgétaires figurant en encadré ont été évoquées lors des journées d'étude, mais l'article a été rédigé postérieurement.

Budget de la campagne d'archives orales engagée par l'Inventaire général et l'UMR 22 du CNRS en 2001

Matériel :

Lecteur enregistreur de DAT portable avec 2 entrées micro XLR, marque Tascam,
Cassettes DAT 65 minutes, marque Sony,
2 micro-cravates statiques omnidirectionnels, marque Sennheiser,
câble, marque EV,
casque dynamique ouvert, marque Sennheiser.
Total hors taxe : 2 220 euros (environ 14 500 francs)

Il n'est pas prévu de transcription. L'indexation est prévue mais pas encore réalisée (nous ne voulons plus accumuler d'interviews avant de l'avoir faite) ; il faudra sans doute compter quatre ou cinq heures de travail pour une heure d'interview.

Le temps de préparation est difficile à évaluer, car la préparation s'effectue pendant notre temps de travail habituel (avant même d'avoir l'idée d'enquêtes orales, nous avons toujours rencontré des artistes, ce qui est indispensable pour étudier leurs travaux de création et restauration). On peut cependant préciser le temps qui a été nécessaire pour les quatre enquêtes évoquées : trois ou quatre visites préalables aux personnes interviewées, d'une ou deux heures chacune, et des visites d'édifices qui peuvent être répartis dans toute la France (tout aussi indispensable, on ne peut pas parler d'œuvres sans les avoir vues) : cela fait aussi partie de notre travail courant, et l'on peut dire, un peu arbitrairement, qu'il faut connaître un minimum de cinq ou six édifices par personne rencontrée (deux ou trois jours en moyenne). Il y a aussi un temps nécessaire après l'enquête, pour continuer à rencontrer ces personnes (pour mieux comprendre telle ou telle œuvre, leur communiquer des informations, etc.). Je considère tout à fait indispensable de répondre à leur demande de renseignements qui peuvent être des photocopies d'articles, des références bibliographiques, des photographies d'œuvres.

ÉLÉMENTS POUR UNE FILMOGRAPHIE DE L'ARCHITECTURE : SONDAGE DANS LES ARCHIVES TÉLÉVISUELLES DE L'INA

ALICE THOMINE

conservateur du patrimoine,
Institut national d'histoire de l'art,
chargée jusqu'en 2000 des archives
d'architecture au CAMT,
secrétaire de l'AAAN

Mettant de côté le cas des œuvres de fiction, ce travail s'est centré sur la question des films documentaires, émissions et actualités relatifs à l'architecture et diffusés à la télévision, en se limitant aux années 1945-1980 (1945 est l'année où la communication télévisée est assurée de façon régulière par l'émetteur de la tour Eiffel). L'accès aux archives audiovisuelles est aujourd'hui facile, grâce aux structures d'accueil de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) dont les archives sont toutes répertoriées dans une base de données, permettant des interrogations par lieu, thème ou nom. Cependant, les archives de la télévision n'ont pas été conservées dans leur intégralité : ainsi, les archives de l'ORTF sont très lacunaires, tandis que le souci de conserver les émissions de télévision de façon systématique est très récent.

Le premier intérêt des sources télévisuelles est d'offrir des documents d'une richesse iconographique incontestable, mais bien souvent méconnus et rarement exploités par les historiens de l'architecture. Ces sources constituent également une certaine forme d'« archives orales », car la télévision met en scène les différents acteurs de l'architecture, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage ou utilisateurs. Il faut d'ailleurs souligner que, par rapport aux revues d'architecture, la télévision laisse une grande place au discours des utilisateurs, sans doute parce que ceux-ci constituent en fin de compte également le public télévisuel, et offre ainsi des témoignages qu'il est difficile de trouver ailleurs.

Bien sûr, ce niveau d'information doit être analysé avec toute la prudence nécessaire à l'étude d'un document médiatisé (sélection des points de vue, déformation de l'interview, rôle de l'image pour renforcer ou infirmer une opinion). Cependant, en dépit des recherches aujourd'hui en pleine croissance sur la télévision, il existe peu de travaux facilement accessibles donnant des éléments de contexte (producteurs, réalisateurs, commanditaires, repérage exhaustif de ces documentaires ou émissions et des journaux télévisés). C'est cette subjectivité même du discours télévisuel qui en fait toute la richesse puisqu'elle offre un autre type d'« archives orales » correspondant au discours du commentateur, qui, très souvent lié directement à la conception de l'émission, utilise la bande son, et même parfois l'image, pour intervenir et donner son opinion.

En l'absence d'un travail de fond sur l'inventaire des fonds de l'INA se rapportant à l'architecture, l'objectif ici est simplement de donner quelques pistes pour l'utilisation de ces archives. Les documents qu'offre la télévision peuvent se ranger en deux grandes catégories : les actualités, journaux ou informations ; les émissions et les documentaires.

Les actualités

L'architecture est très présente dans les journaux télévisés, qui couvrent de façon très large la question de la reconstruction, ainsi que l'inauguration des bâtiments phares de la période (ceux de Niemeyer, Le Corbusier ou Pouillon).

Le travail de sélection réalisé par l'INA pour Paris (*INA News : les transformations de Paris : quarante ans de grands travaux*, rassemblant 32 sujets couverts par les actualités entre 1958 et 1993) et pour le logement social (*INA News : urbanisme et banlieues, 50 ans de logement social*, rassemblant 30 sujets couverts par les actualités entre 1944 et 1990) donne un excellent aperçu de la richesse de ces documents.

Les émissions

Toutes les grandes séries d'émissions de la période accordent une place importante à la question de l'envi-

ronnement bâti, notamment par le biais des grandes questions de société que sont la Reconstruction et la croissance des besoins en logement : *Cinq colonnes à la une*, *La France défigurée*, *La France dans vingt ans* (1^{re} chaîne), *Chefs-d'œuvre en péril* (1^{re} chaîne), etc. Il faut noter la série d'émissions réalisée par Éric Rohmer en 1975 et consacrée exclusivement à l'architecture, *Villes nouvelles*.

Ces émissions sont parfois très proches du documentaire, ainsi les émissions de *Cinq colonnes à la une* consacrées à Brasilia (5 mai 1961) et à Sarcelles (2 décembre 1961). Elles peuvent aussi laisser place à la subjectivité du réalisateur, comme c'est le cas pour la série de Rohmer.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie s'appuie notamment sur celle, très riche, fournie par Florence Descamps dans son manuel de 2001.

Écrire l'histoire : quelques références

- François BÉDARIDA (dir.), *L'Histoire et le métier d'historien en France, 1945-1995*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1995.
- Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou le métier d'historien*, Paris, A. Colin, coll. « Cahiers des Annales », 1941 (rééd., A. Colin, 1993).
- Jean BOUTIER, Dominique Julia (dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, éd. Autrement, n° 150-151, 1995.
- Fernand BRAUDEL, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Flammarion, 1969.
- Christophe CHARLE (dir.), *Histoire sociale, histoire globale*, actes du colloque de l'IHMC, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1993.
- Michel de CERTEAU, *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.
- François DOSSE, *L'Histoire en miettes. Des « Annales » à la « nouvelle histoire »*, Paris, La Découverte, 1987.
- Georges DUBY, « Histoires des mentalités », dans Charles SAMARAN (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, p. 937 et suiv.
- Maurice HALBWACHS, *Les Cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Alcan, 1925.
- Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1983.
- Pierre NORA (dir.), *Essais d'égo-histoire*, Paris, Gallimard, 1987.
- Jacques LE GOFF, Pierre NORA (dir.), *Faire de l'histoire*, 3 t., Paris, Gallimard, 1974.
- Philippe LEJEUNE, « Autobiographie et histoire sociale », *Revue de l'Institut de sociologie de Bruxelles*, 1982.
- Bernard LEPETIT (dir.), *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.
- Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.
- Paul RICCEUR, *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.
- Jean-Pierre RIOUX, « Pour une histoire du temps présent », dans *À la recherche du temps présent*, Amiens, CRDP, 1987.
- Jean-François SIRINELLI, « Histoire des mentalités et histoire contemporaine : une greffe réussie », *Revue d'histoire*, n° 29, janvier-mars 1998.
- Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.

Archives orales et méthodes historiques

- Annales ESC*, janvier 1980, n° 1, « Archives orales : une autre histoire ? » (numéro consacré à l'histoire orale).
- Annales ESC*, mars-avril 1988, n° 2, « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ».
- Annales ESC*, novembre-décembre 1989, n° 6, « Histoire et sciences sociales. Un tournant critique ».
- Les Archives audiovisuelles*, actes du XXVII^e congrès national des archivistes français, Limoges, 27 septembre 1985, Paris, Direction des Archives de France, 1986.
- Dominique ARON-SCHNAPPER et Danièle HANET, « Archives orales et institutions sociales », *Revue française de sociologie*, XIX, avril-juin 1978, p. 260-276.
- Dominique ARON-SCHNAPPER et Danièle HANET, « D'Hérodote au magnétophone : sources orales et archives orales », *Annales ESC*, janvier 1980, n° 1, p. 183-199.
- Dominique ARON-SCHNAPPER, Danièle HANET, Sophie DESWARTE, Dominique PASQUIER, *Histoire orale ou archives orales ?*, rapport d'activité sur la constitution d'archives orales pour l'histoire de la Sécurité sociale, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, 1980.
- R. BONNAIN et F. ELEGOËT, « Mémoire de France », *Ethnologie française*, 1978, t. 8, n° 4, p. 337-355.
- Bulletin de l'IHTP* (Institut d'histoire du temps présent), n° 1, juin 1980, « L'histoire orale en France : orientations bibliographiques », p. 27-43.
- Bulletin de l'IHTP*, n° 2, 1^{er} trim. 1981, « Problèmes de méthode en histoire orale », table ronde de l'Institut d'histoire du temps présent.
- Bulletin de l'IHTP*, supplément n° 3, 1982, « Histoire orale, histoires des femmes ».
- Bulletin de l'IHTP*, n° 17, septembre 1984, « Éléments pour une bibliographie internationale orale ».
- Bulletin de l'IHTP*, n° 75, juin 2000, notamment l'article de Danièle Voldman « Le témoignage dans l'histoire du temps présent ».
- Les Cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, « Questions à l'histoire orale », table ronde du 20 juin 1985.
- Agnès CALLU (dir.), *Histoire et archives orales : enjeux et questionnement*, actes du séminaire organisé par l'École nationale du patrimoine à La Rochelle, 22-24 septembre 1999 [à paraître].

Florence DESCAMPS, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France (CHEFF), 2001.

L. DEXTER (éd.), *Elite and Specialized Interviewing*, Evanston, Northwestern University Press, 1970 (notamment le chapitre 4, de Charles Morrissey, « Oral History Interviewing »).

Georgette ELGEY, « Les archives orales, rôle et statut », avis du Conseil économique et social, *Journal officiel de la République française*, 17 janvier 2001.

Ethnologie française, juillet-septembre 1990, numéro « Entre l'oral et l'écrit » (consacré à la source orale).

Genèses, « Sciences sociales et histoire », n° 1, 1990.

Philippe JOUTARD, « Historiens, à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire », *L'Histoire*, n° 12, 1979, p. 106-113.

Philippe JOUTARD, *Ces voix qui nous parlent du passé*, Paris, Hachette, 1983.

William W. MOSS et Peter MAZIKANA, *Archives, histoire orale et tradition orale : une étude du RAMP*, Paris, UNESCO, 1986.

Régine ROBIN, « L'histoire orale : essor, problèmes et enjeux », dans B. Jewsiewicki (dir.), *Pour une anthropologie du souvenir*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 214-240.

Guy THULLIER, « Archives et mémoire de la nation. Pour une politique des archives orales », *Revue administrative*, 1988, p. 563-567.

Guy THULLIER, *Pour une histoire orale de la bureaucratie en France*, Paris CHEFF, 1999, notamment p. 339 (sur les archives orales du point de vue des institutions), p. 369-376 (« Théorie de l'ingénierie historique »), et p. 565-570 (sur les archives orales du point de vue des interviewés).

Chantal de TOURTIER-BONAZZI, « Les Archives orales : quelques réflexions sur leur genèse », *La Gazette des archives*, n° 115, 4^e trim. 1981, p. 246-250.

Danièle VOLDMAN, « L'Histoire orale entre science et conscience », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, juin-mars 1990, p. 113-115.

Danièle VOLDMAN (dir.), « La Bouche de la vérité? La recherche historique et les sources orales », *Les Cahiers de l'IHTP* (Institut d'histoire du temps présent), n° 21, novembre 1992.

Revue et périodiques : *Annales ESC (Économies, sociétés, civilisations)*, A. Colin; *Les cahiers de l'IHTP (Institut d'histoire du temps présent)*; *Sonorités* (bulletin de l'Association française d'archives sonores); *Genèses*; *Oral History Review*; *Oral History*; *International Journal of Oral History*; *Vingtième siècle, revue d'histoire*.

Méthodes de l'entretien, droit, techniques d'enregistrement et de conservation

Gérard ALTHABE, Daniel FABRE, Gérard LENCLUD (dir.), *Vers une ethnologie du présent*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1992.

Hervé BASTIEN, *Le Droit des archives*, Paris, La Documentation française, 1996.

Daniel BERTAUX, *Les Récits de vie*, Paris, Nathan, 1997.

Alain BLANCHET, *Dire et faire dire : l'entretien*, Paris, A. Colin, 1991.

Alain BLANCHET, Anne GOTMAN, *L'Enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992.

Pierre BOURDIEU (dir.), *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, et notamment le dernier chapitre, « Comprendre ».

Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, juin 1986, n° 62-63.

Martine BURGOS, « Sujet historique ou sujet fictif : le problème de l'histoire de vie », *Information sur les sciences sociales*, XVIII-1, 1979, p. 27-44.

Marie-France CALAS, Chantal de TOURTIER-BONAZZI, « L'Enquête orale : technique d'un enregistrement sonore en vue de sa conservation », *Historiens et géographes*, n° 295, juin-juillet 1983, p. 1048-1050.

Nathalie CARRÉ DE MALBERG, Florence DESCAMPS, « L'Historien devant le témoignage provoqué : le cas des anciens hauts fonctionnaires des Finances », *Recherches contemporaines*, n° 1, 1993, p. 73-108.

Hélène CHAMBOREDON *et alii*, « S'imposer aux imposants », *Genèses*, n° 16, juin 1994, pp 14-132.

Élie COHEN, « Modèles conceptuels et méthodes d'enquête », *Les Cahiers de l'IHTP*, n° 18, « Histoire politique et sciences sociales », 1991.

Didier DEMAZIÈRE, Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997.

Florence DESCAMPS, « Les Archives orales du comité pour l'histoire économique et financière ou la fabrication d'une source », *Études et Documents*, III, 1991, Paris, CHEFF, p. 511-538.

Florence DESCAMPS, « Quelques réflexions à propos des comités d'histoire, ornements inutiles ou nouveaux acteurs de la recherche? », *Études et documents*, X, 1999, Paris, CHEFF, p. 483-627.

Renaud DULONG, *Le Témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1998.

La Gazette des archives, n° 177-178, 2^e et 3^e trim. 1997, « Transparence et secret. L'accès aux archives contemporaines ».

Claude GENDRE, Jean-Marc FONTAINE, *L'Oral en boîte, guide pratique pour la collecte et la conservation des enregistrements sonores*, Paris, AFAS, 1984.

Marcel GRIAULE, «L'Enquête orale en ethnologie», *Revue philosophique*, n° 10-12, oct.-déc. 1952, p. 537-553.

Hervé LEMOINE, «Méthodologie historique appliquée au recueil de témoignages oraux», Commission française d'histoire militaire, Institut d'histoire militaire comparée, 14 novembre 1998.

Les Nouvelles Archives. Formation et collecte, actes du XXVIII^e congrès national des archivistes français, 1986, Paris, Archives nationales, 1987.

Dominique PASQUIER, «L'Application de la méthode des archives orales à l'histoire de la Sécurité sociale : essai d'une typologie des discours», *Colloque sur l'histoire de la Sécurité sociale*, Paris, 1978, p. 16-29.

Anne PÉROTIN-DUMON, «L'Audiovisuel, nouveau territoire de la conservation», *La Gazette des archives*, n° 109, 2^e trim. 1980.

Terrain, n° 7, octobre 1986 (sur l'entretien).

Audé TERRAY, «Histoire d'une administration. Deux formes de dialogues entre l'historien et le témoin : l'entretien "archive orale" et l'entretien complémentaire thématique», *Études et documents*, VII, 1995, p. 501-509.

Chantal de TOURTIER-BONAZZI (dir.), *Le Témoignage oral aux archives. De la collecte à la communication*, Paris, Archives nationales, 1990, et notamment les contributions de Dominique Aron-Schnapper, Sophie Dewartes, Danièle Hanet, L. Berche, «Techniques de l'enregistrement», p. 45-48, et de Brigitte Blanc, «Droits du témoin et exigences de la recherche historique. Un équilibre à trouver», p. 55-59.

Florence WEBER, «Métier d'historien, métier d'ethnologue», *Cahiers Marc Bloch*, 4, 1996.

Dans le domaine de l'architecture et de la ville : exemples de titres utilisant la source orale

Dominique BARJOT, Rémi BAUDOUÏ, Danièle VOLDMAN (dir.), *Les Reconstructions en Europe 1945-1949*, actes du colloque international organisé par le Mémorial de Caen et le Centre de recherche d'histoire quantitative, Paris, Complexe, 1997.

F. BOUCHER, Danièle VOLDMAN, «Les Architectes sous l'Occupation», Paris, CNRS/Institut d'histoire du temps

présent, rapport pour le Bureau de la recherche architecturale, 1989.

Roselyne CHENU, *Paul Delouvier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, 1994.

Viviane CLAUDE, «Le Chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux-guerres, contours d'une rhétorique inquiète», *Annales de la recherche urbaine*, n° 44-45, décembre 1989, p. 69-80.

Viviane CLAUDE, «Hypothèses sur la mémoire professionnelle. Une matière urbaine», *Annales de la recherche urbaine*, n° 77, décembre 1997, p. 85-94.

Éric LENGEREAU, *L'État et l'architecture, 1958-1981 : une politique publique*, préf. de Jean-François Sirinelli, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, Picard, 2001.

Noémie LESQUINS, «Les Archives orales en histoire de l'architecture», rapport au BRAU, 1998.

John PETER, *The Oral History of Modern Architecture : interviews with the Greatest Architects of the Twentieth century*, New York, H. N. Abrams, 1994.

Henri RAYMOND, «Analyse de contenu et entretien non directif : application au symbolisme de l'habitat», *Revue française de sociologie*, IX, 1968, p. 168-179.

Henri RAYMOND, *Une méthode de dépouillement et d'analyse de contenus appliquée aux entretiens non directs*, Paris, Institut de sociologie urbaine, 1968.

Frédéric SEITZ, Jean-Yves ANDRIEUX, *Pratiques architecturales et enjeux politiques, France 1945-1995*, Paris, Picard, 1998.

Paul SMITH, «Archives orales et valorisation des fonds des partenaires sociaux», *Archives et architecture des lieux de travail*, 16 octobre 1985, journée d'études organisée par le centre inter-régional d'Archives du monde du travail, les écoles d'architecture de Lille et de Paris-La Villette et le Bureau de la recherche architecturale.

Frank VERMANDEL, *Rencontres, jeunes équipes d'architectes. L'innovation en question : séminaire Architecture et communication*, Lille, école d'architecture de Lille, [vers 2000].

Danièle VOLDMAN, *Entretiens avec les reconstructeurs, contribution à l'étude d'un groupe de décideurs*, actes du V^e colloque international d'histoire orale, Barcelone, 1985.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX JOURNÉES D'ÉTUDE

Isabelle de BAZELAIRE

Corinne BÉLIER, conservateur,
musée des Monuments français,
corinne.belier@culture.gouv.fr

Frédéric BERTRAND, enseignant chercheur,
école d'architecture de Paris-Belleville,
f.bertrandx@wanadoo.fr

Catherine BLAIN, chercheur, Laboratoire Histoire
architecturale et urbaine, société (Ladrhaus),
école d'architecture de Versailles,
catherine.blain@wanadoo.fr

Bernadette BLANCHON, maître de conférences,
École nationale supérieure du paysage, Versailles

Marie-France CALAS, conservateur général,
ministère de la Culture, mission Recherche,
marie-france.calas@culture.gouv.fr

Agnès CALLU, conservateur du patrimoine,
Centre historique des Archives nationales,
section du XX^e siècle,
agnes.callu@culture.gouv.fr

Jean-Charles CAPPRONNIER,
Centre historique des Archives nationales,
section des Cartes et plans,
jean-charles.cappronnier@culture.gouv.fr

Hélène CAROUX

Véronique DAVID, Inventaire général, cellule Vitrail

Yves CLERGET, Centre Georges Pompidou,
direction du développement culturel,
y.clerget@cnac-gp.fr

Jean-Louis COHEN, directeur, Institut français d'architecture

Catherine COLEY, directrice,
Archives modernes de l'architecture lorraine,
catherine.coley@culture.gouv.fr

Jean-Pierre COMMUN, DRAC Île-de-France,
conservation régionale des monuments historiques,
jp.commun@culture.fr

Susan DAY, responsable de la bibliothèque de l'Ifa,
susan.day@ifa-chaillot.asso.fr

Anabelle DE ARAUJO, étudiante,
école d'architecture de Lille

Guillemette DELAPORTE,
bibliothèque du musée des Arts décoratifs,
delaport@ucad.fr

Cécile DEMUR, Nausicaa Films
(films sur l'aménagement et l'architecture), Évry

Florence DESCAMPS, maître de conférences,
École pratique des hautes études

Sylvie FÉREY, étudiante en doctorat, université Paris I

Christel FRAPIER, étudiante en doctorat, université Paris I

Jean-Charles FREDENUCCI, doctorant,
Institut d'urbanisme de Lyon, université Lyon II

Pierre FREY, conservateur,
Archives de la construction moderne,
École polytechnique fédérale de Lausanne,
pierre.frey@epfl.ch

Colette GALMICHE, documentaliste,
Centre de documentation de l'urbanisme,
ministère de l'Équipement

Sonia GAUBERT, documentaliste,
Institut français d'architecture,
centre d'archives, sonia.gaubert@ifa-chaillot.asso.fr

Geneviève GENTIL, secrétaire général
du Comité d'histoire du ministère de la Culture

Jean-Dominique GLADIEU,
historien, écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines

Patrice GOURDIN, étudiant en doctorat, université Paris I

Kunva GRZECH, étudiante, École du Louvre

Émilie GUILLIER, étudiante en DEA, université Paris I,
emilie@guillier.com

Julie GUIYOT-CORTEVILLE, directrice,
écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines

Renée HERBOUZE, conservateur général du patrimoine,
mission de préfiguration de la Cité de l'architecture
et du patrimoine (bibliothèque),
renee.herbouze@ifa-chaillot.asso.fr

Michel HÉROLD, Inventaire général, cellule Vitrail

Martine JAQUET, historienne,
Archives de la construction moderne,
École polytechnique fédérale de Lausanne,
martine.jaquet@epfl.ch

Solange JUNGERS, étudiante en doctorat, université Paris I

Richard KLEIN, enseignant chercheur,
École d'architecture de Lille,
laboratoire Architecture, ville, histoire

Pierre-Marc LACHAUD, inspecteur général,
ministère de l'Équipement

Martine LAGRANGE, consultante

Anne LAPORTE,
Bureau de la recherche architecturale et urbaine,
Direction de l'architecture et du patrimoine,
ministère de la Culture,
anne.laporte@culture.gouv.fr

Yvette LANGRAND

Renzo LECARDANE, étudiant,
école d'architecture de Paris-Malaquais

Dominique LEFRANÇOIS, urbaniste, chercheur,
lefrancois.dominique@voila.fr

Michel LÉGER, Conseil général des Ponts et chaussées
(comité d'histoire)

Hervé LEMOINE, chef de la section d'histoire orale,
Service historique de l'Armée de terre

Éric LENGEREAU, chef du Bureau de la recherche
architecturale et urbaine, Direction de l'architecture
et du patrimoine, ministère de la Culture

Catherine LE TEUFF,
étudiante en doctorat, université Paris I

Antonella MASTRORILLI, étudiante,
faculté d'architecture de l'université de Gênes,
anmastro@tiscalinet.it

Aude MATHÉ, bibliothécaire, mission de préfiguration
de la Cité de l'architecture et du patrimoine,
aude.mathe@ifa-chailot.asso.fr

Aymone NICOLAS, doctorante en histoire de l'art,
université Paris I,
anicolas@compuserve.com

Rémi PAPILLAULT, maître assistant,
école d'architecture de Toulouse

David PEYCERÉ, conservateur, centre d'archives de l'Ifa,
david.peycere@ifa-chailot.asso.fr

Georges PHILIPPE, architecte,
conservateur des archives de l'Académie d'architecture

Domnine PLUME, chargée du programme archives orales,
Archives départementales de la Manche,
domnine.plume@cg50.fr

Claire POULY, chargée des archives orales,
Comité d'histoire du ministère de la Culture

Laure QUENNOUËLLE, chargée de recherches,
Comité pour l'histoire économique
et financière de la France

Gilles RAGOT, maître-assistant,
école d'architecture de Bordeaux,
gilles.ragot@bordeaux.archi.fr

Arnaud RAMIÈRE DE FORTANIER,
conservateur général du patrimoine,
directeur des Archives départementales des Yvelines,
adyvelines@compuserve.com

Juliette RIQUOIX

Élisabeth ROBIN,
assistante de conservation du patrimoine,
Archives départementales des Yvelines,
adyvelines@compuserve.com

Françoise SAPPIN, chargée d'études,
Comité d'histoire, ministère de l'Équipement

Frédéric SEITZ, professeur, université de Compiègne,
département Génie des systèmes urbains

Adel SI MOHAMMED

Zeila TÉSORIÈRE, étudiante,
école d'architecture de Paris-Malaquais

Simon TEXIER, maître de conférences
à l'université Paris IV,
texiersimon@hotmail.com

Alice THOMINE, conservateur,
Centre des archives du monde du travail,
alice.thomine@inha.fr

Françoise VASSEUR,
Archives municipales du Blanc-Mesnil

Frank VERMANDEL, architecte, maître assistant,
responsable de l'équipe de recherche CEC,
école d'architecture de Lille

Jean-Louis VIOLEAU, chercheur,
laboratoire Architecture, culture, société (ACS),
école d'architecture de Paris-Malaquais

Danièle VOLDMAN, directeur de recherches,
Institut d'histoire du temps présent,
CNRS (modérateur)

Yoshiyuki YAMANA

Index

- Académie d'architecture, 66, 68
AILLAUD, Émile, 3, 67
ANDRIEU, Jean-Yves, 40-41
APPERT-SARRABEZOLLES, Geneviève, 82
Archives de la construction moderne,
Lausanne, 7, 59-61
Association des chasseurs de son, 11
Association française des détenteurs d'archives
sonores et audiovisuelles (AFAS), 12
Atelier de Montrouge, 54-56
AURILLAC, Michel, 32
AUSSARESSES, Odile, 32
AZOULAY, Léon, 11, 12 (n. 3)
BARBE, Pierre, 43
BARILLET, Jean, 82
BAUDSON, Michel, 43 (n.)
BECKER, Jean-Jacques, 35
BIGNON, Jean-Claude, 70
BLOCH, Marc, 21, 49
BONY, Jacques, 82
BOSSARD, Paul, 76
BOURDIEU, Pierre, 34
BRUNOT, Ferdinand, 11
Brutus, réseau de résistance, 32
BURIN DES ROZIERS, Étienne, 32
Calais (Pas-de-Calais), 42
CALKA, Maurice, 43
CANDILIS, Georges, 50-51 ; atelier, 48
CAPRONNIER, Jean-Charles, 81
CLINE, Louis-Ferdinand, 13 (n. 13)
Centre des archives du monde du travail
(CAMT), 6, 7, 75-77
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS), 11, 12
Chantiers du Cardinal, 82
Chantiers du diocèse [de Lille], 43
CHASLIN, François, 76
CHATELIN, André, 67
CHENU, Roselyne, 41
Chigo, école sociologique de, 14 ;
Art Institute, 67 ;
« deuxième école » architecturale, 67
Club Méditerranée, 77
Code civil, 27
Code de la propriété intellectuelle, 24-25, 27
(n. 1, 10, 11), 33
Code pénal, 24
Columbia Oral History Office, 31
Comité d'histoire de la Deuxième Guerre
mondiale, 31
Comité d'histoire de la Sécurité sociale,
11, 30, 31
Comité interprofessionnel du logement (CIL),
42, 77
Confédération générale du travail (CGT), 37
Conseil économique et social (CES), 28-30
CORDIER, Daniel, 32
COUELLE, Jacques, 75-76
Créteil (Val-de-Marne), résidence des Bleuets,
76
Croix (Nord), maison Delcourt, 42 ; villa
Cavrois, 43 ; résidence du Parc, 76
CULOT, Maurice, 52, 67
DEL MARLE, Félix, 42
DELANNOY, Pierre, 43
DEL COURT, Marcel, 42
Délégation interministérielle de la ville, 6
DELOUVRIER, Paul, 41
DEMONCHY, Christian, 77
Déportation, 32-33
DREYFUS, Alfred, 11 ; affaire, 44
DUBUISSON, Jean, 76
DUFAY, Pierre, 3
Dunkerque (Nord), 43, 76 ;
agence d'urbanisme, 76
DURAND, Michel, 82
École d'architecture de Bordeaux
(centre d'archives), 6
École des hautes études en sciences sociales
(EHESS), 31, 40
École du paysage de Versailles, 7
École nationale supérieure des beaux-arts,
48, 61, 70, 82
École spéciale d'architecture, 52
ELGEY, Georgette, 28
EXPERT, Roger-Henri, 82
FAVARGER, Jacques, 59-60
Fortunoff Video Archives for Holocaust
Testimonies, 33
FRIZE, Nicolas, 13 (n. 6)
GILLET, Guillaume, 43
GISCARD D'ESTAING, Valéry, 48 ; fonds, 32
Guerres d'Algérie, d'Indochine, 35
GLUTTON, André, 3
HALBWACHS, Maurice, 22, 48, 56 (n. 8)
HERMANT, André, 67
HÉROLD, Michel, 81
HURÉ, Marguerite, 82
Imperial War Museum, Londres, 31
INA, voir Institut national de l'audiovisuel
Institut d'histoire de l'aluminium, 71
Institut d'histoire et d'étude du temps présent
(IHETP), 7
Institut d'urbanisme de Paris (IUP), 7
Institut français d'architecture (IFA), 64-68
Institut national de l'audiovisuel (INA), 11, 84
Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), 54, 56
JANET, Noëlle, 77
JOBERT, Michel (fonds), 32
JOLY, Robert, 43
JOSIC, Alexis, 51
JOUTARD, Philippe, 11
KLEIN, Richard, 71, 72, 76
KUDELSKI, Stefan, 11
L'Aluminium français, 71
L'Architecture d'aujourd'hui, 52, 53
LACOUTURE, Jean, 40
LANGLOIS, Charles-Victor, 20
Lausanne (Suisse), 59-61 ;
voir Archives de la construction moderne
LAVERRIÈRE, Alphonse, 60, 60-61 (ill.)
LE CORBUSIER, 50, 52, 53, 84
LE COLTEUR, Jean, 4 (n.), 67
Le Mirail, voir Toulouse
LE MOAL, Jean, 82
LEIRIS, Annette, 32
LENOIR, abbé, 11
LHOTELLIER, Henri, 42
LINDVALL, Jöran, 68
Loi du 11 mars 1957, 24-27
Loi du 17 juillet 1970, 26
Loi du 29 juillet 1981, 27
LOUGUET, Philippe, 77
Mai 1968, 17, 44-47
MAILLARD, Pierre, 32
MALLET-STEVENS, Robert, 43, 82
NAMER, Gérard, 22
NEVINS, Allan, 31
NORA, Pierre, 53
Office de radio-télévision française (ORTF), 84
Office national interprofessionnel
des céréales (ONIC), 16
PARENT, Claude, 3
PERETZ, Ludwik, 43
PERRAULT, Dominique, 77
PERRET, Auguste, 43, 52 ; atelier, 52
PERRIAND, Charlotte, 3
PÉTUALID-LÉTANG, Michel, 72
PHILIPPE, Georges, 66, 68
Phonothèque nationale, 10
PIROTTE, Aurélie, 72
PISANI, Edgard (fonds), 32
POMIAN, Krzysztof, 59
POMPIDOU, Georges (fonds), 32
POUILLON, Fernand, 3, 84
POYÉ, Roger, 42
PROUVÉ, Jean, 42, 43, 70-71 ;
Ateliers Jean Prouvé, 70-71
RAGOT, Gilles, 3
Reconstruction, 44, 47, 71
RÉGAMEY, père, 82
RENAUDIE, Jean, 54
Résistance, 32
RIBOULET, Pierre, 54
ROHMER, Éric, 85
ROSEN, Jacques, 71
Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines), 6, 78-80 ;
Les Arcades du Lac, 79 (ill.)
SALEMBIER, Maurice, 43
Sarcelles (Val-d'Oise), 85
SARRABEZOLLES, Carlo, 82
SCHNAPPER, Dominique, 11, 16
SCHOLLER, Bernard, 43
Seconde Guerre mondiale, 32-33, 35
SECQ, Jean-Pierre, 43
Sécurité sociale, 16, 17,
voir aussi Comité d'histoire...
SEGERS, José, 43
SEIGNOBOS, Charles, 20
SIMOUNET, Roland, 43, 75-76
Stockholm (Suède), musée d'architecture, 67-68
SULZER, Peter, 70
TESSIER, Jacques, 32
THÉVENOT, Jean, 11
THUILLIER, Guy, 11
THURNALIER, Gérard, 54
Toulouse-Le Mirail, 50-51
Tourcoing (Nord), 43
Tournesol (piscines), 43
Union internationale des architectes, 52, 61
Université de Yale, 32
Université Paris IV, 7
Université Paris XII,
voir Institut d'urbanisme de Paris
VAGO, Pierre, 3, 43, 52-53
VAN DE VELDE, Henry, 3
Vaudreuil (Le, Eure), 55
VÉRET, Jean-Louis, 50, 54-55
VEYNE, Paul, 6, 7
Villes nouvelles, 44, 76-78, 85
VOLDMAN, Danièle, 4, 5, 47
VOLLERY, Charles, 43
VOUGA, Jean-Pierre, 61
WATEL, Jean-Pierre, 45

L'histoire de l'architecture du xx^e siècle s'est dotée depuis vingt ou trente ans, en ce qui concerne les sources écrites, des bases épistémologiques et documentaires nécessaires, notamment avec la collecte et l'exploitation des archives des architectes. Bien qu'elle recoure aussi couramment et depuis toujours, aux entretiens et aux témoignages oraux, il existe dans ce domaine peu de guides et peu de collections.

Le Bureau de la recherche architecturale (DAPA) et les Archives d'architecture du xx^e siècle (Ifa) ont réuni, les 11 et 12 décembre 2000, chercheurs et conservateurs en histoire de l'architecture, ainsi que des historiens d'autres spécialités, pour recenser les pratiques, les collectes en cours, et peut-être lancer les bases d'un programme national de collecte. Les actes de ces journées publiés dans ce numéro de *Colonnes* (le bulletin de liaison des centres s'occupant d'archives d'architecture) présentent un état des lieux, et offrent un outil méthodologique qui, pour l'architecture, n'existait pas jusqu'ici.



Colonnes

Bulletin de liaison du réseau
des archives d'architecture du xx^e siècle

Directeur de publication : Florence Contenay

Rédacteur en chef : David Peyceré

En collaboration avec la direction
des Archives de France
et la direction de l'Architecture et du patrimoine
(bureau de la recherche architecturale et urbaine)

Institut français d'architecture

Président : Florence Contenay
Directeur : Jean-Louis Cohen

6, rue de Tournon, 75006 Paris
Tél. : 01 46 33 90 36 - Fax : 01 46 33 02 11

Centre d'archives d'architecture du xx^e siècle

127, rue de Tolbiac, 75013 Paris

Tél. : 01 45 85 12 00

Fax : 01 45 70 79 38

e-mail : david.peycere@ifa-chailot.asso.fr

Organisation et édition des actes :
Dominique Lefrançois

Direction de l'édition : David Peyceré
Avec le soutien d'Anne Laporte
et d'Éric Lengereau (BRAU)

Maquette : Joël Maffre

Impression : IMG

Dépôt légal 4^e trimestre 2002
ISSN 1151-1621

